LENS-LIÉVIN AGGLO



RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES 2019

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

sommaire

Edito **03**
Le Projet de territoire **05**

Administration générale **06**
Coordination et Mutualisation 08
Systèmes d'Information et Numérique 12
Ressources humaines & Relations Humaines 16
Ressources Documentaires 19
Communication 20
Assemblées & Coordination Institutionelle 21
Affaires Juridiques & Contentieux
Commande Publique 22
Stratégie Foncière & Patrimoniale 24
Finances 25

Habitat , Politique de la ville
NPNRU & ERBM **32**
Habitat, parc privé et parc public 34
Politique de la Ville 36
NPRU 37
ERBM - Renouvellement du bassin minier 38

Grands projets, Aménagement, Développement Economique **40**
Grands projets & Centralité 42
Planification & ingénierie financiére 44
Développement économique & attractivité 45
Mobilité 48

Animation Culturelle, Développement Touristique, Promotion du Patrimoine, Sports **50**
Animation Culturelle & Patrimoine 52
Pays d'Art & d'Histoire 54
Tourisme, Sports 56

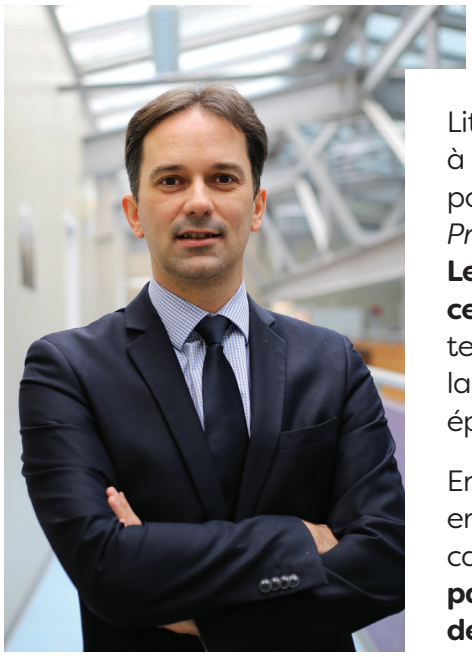
Gestion des ressources, Eau & Assainissement, Déchets & recyclage **62**
Eau, Assainissement, Lutte contre les Inondations 64
Gestion des déchets 68
Développement Durable 70

Espace et services communautaires, Patrimoine, Travaux **70**
Espaces Naturels Communautaires 74
Parc des Cytises 75
Maintenance et Entretien du patrimoine 76
Maîtrise d'ouvrage 77
Aérodrome 79
Crématorium



Rapport d'activité des services 2019 / Communauté d'agglomération de Lens-Liévin
- Directeur de la publication | Sylvain Robert
Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin
- Supervision | Marie-Francine François, *DGS*
- Publication | PAO-Design : Nicolas Dionet & Maxime Tempremant - *Direction de la Communication*
- Intégration / Relecture | Frédérique Joly, Laurence Braem, Mélanie Straehli, Anthony Vermusse
- Rédaction | L'ensemble des Directions, Services et Bureaux de la CALL

edito



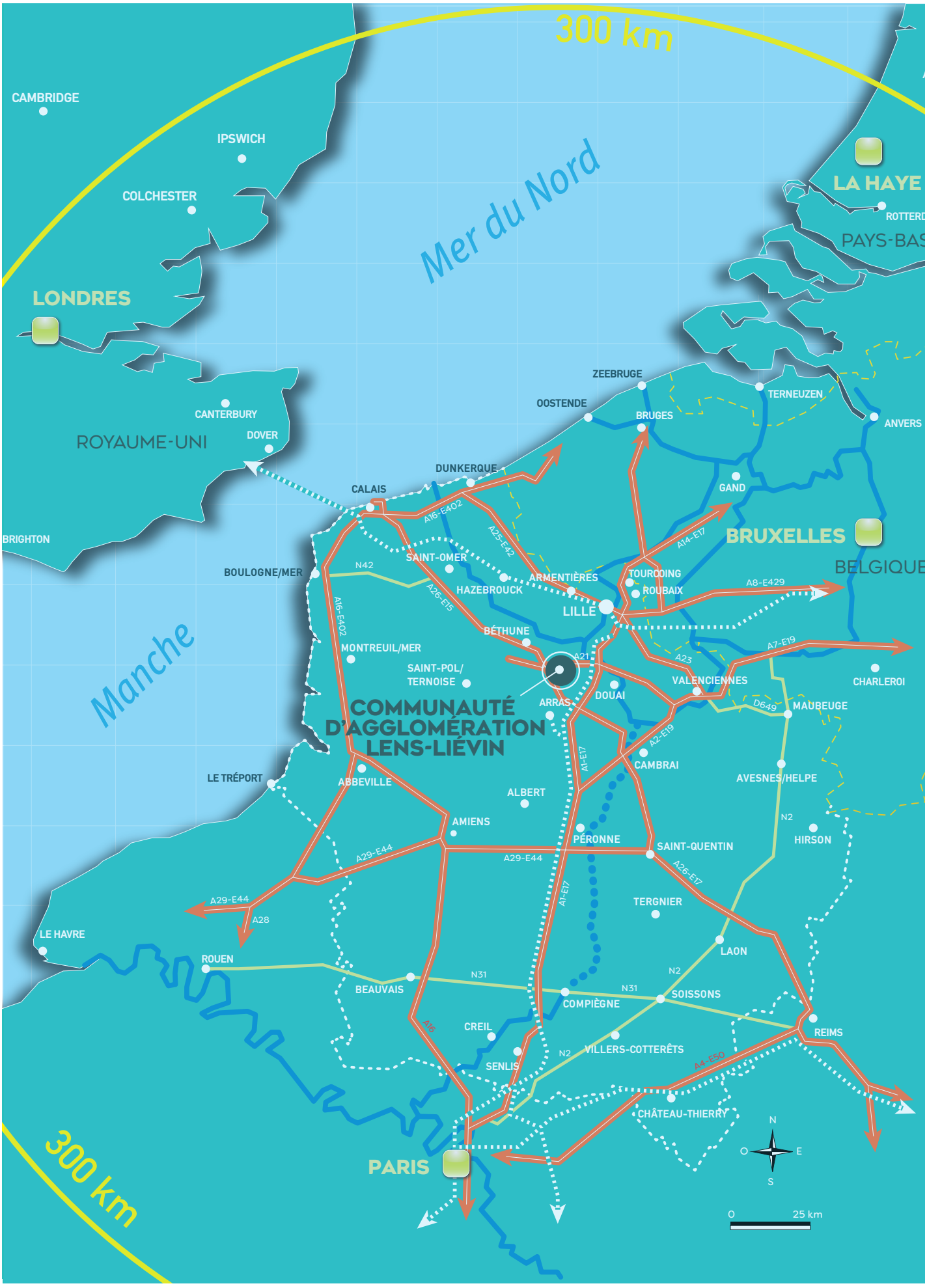
Littéralement *sortie de terre*, il y a 150 ans à peine, par la puissance économique et le pouvoir d'imagination des précurseurs de la *Première révolution industrielle*, **l'agglomération Lens-Liévin n'a connu d'autre histoire que celle des innovations** sociales, résidentielles et technologiques, expérimentées sur son sol depuis la découverte des énergies fossiles... jusqu'à leur épuisement.

Entièrement façonnée par la modernité, exposée en avant-première au déclin des économies carbonées, **le territoire figure naturellement parmi les premiers explorateurs du modèle de développement économique et social post-carbone.**

Par un juste *retour sur investissement*, il bénéficie aujourd'hui d'une connaissance approfondie des phénomènes de mutation économique, d'une **capacité de résilience incomparable**, de valeurs humaines éprouvées, d'un patrimoine urbain exceptionnellement déconcentré, d'espaces paysagers hors du commun, d'infrastructures géostratégiques exceptionnelles... **qui seront l'or vert de demain.**

Les Rencontres du cinquantenaire, organisées le 23 novembre 2018 pour célébrer le 50ème anniversaire de l'organisation intercommunale, ont été l'occasion d'une véritable prise de conscience collective du potenti**durable** qui sont les éléments moteurs économiques et sociaux de la *Troisième révolution industrielle*.

SYLVAIN ROBERT
Président de la Communauté
d'agglomération Lens-Liévin


300 km
Mer du Nord
CAMBRIDGE
IPSWICH
COLCHESTER
LONDRES
LA HAYE
ROTTERD
PAYS-BAS
CANTERBURY
ROYAUME-UNI
DOVER
ZEEBRUGE
OOSTENDE
BRUGES
TERNEUZEN
ANVERS
DUNKERQUE
CALAIS
GAND
BRUXELLES
BELGIQUE
BRIGHTON
BOULOGNE/MER
SAINT-OMER
ARMENTIÈRES
TOURCOING
ROUBAIX
HAZEBROUCK
LILLE
BÉTHUNE
MONTREUIL/MER
SAINT-POL/
TERNOISE
ARRAS
DOUAI
VALENCIENNES
CHARLEROI
MAUBEUGE
Manche
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
LENS-LIÉVIN
LE TRÉPORT
ABBEVILLE
ALBERT
AMIENS
CAMBRAI
AVESNES/HELPE
PÉRONNE
SAINT-QUENTIN
HIRSON
TERGNIER
LAON
LE HAVRE
ROUEN
BEAUVAIS
COMPIÈGNE
SOISSONS
REIMS
CREIL
SENLIS
VILLERS-COTTERÊTS
CHÂTEAU-THIERRY
PARIS
A16-E402
A25-E42
A14-E17
A8-E429
A26-E15
A21
A23
A7-E19
A2-E19
A1-E17
A29-E44
A28
A26-E17
A16
A4-E50
N42
N31
N2
D649
N
O
E
S
0
25 km

EN BREF
L'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

246000
HABITANTS
La Communauté d'agglomération représente 20% de la population du Pas-de-Calais.

36
COMMUNES
Sur les 36 communes qui composent la CALL, 16 sont concernées par l'ERBM.

202
MILLIONS
C'est le budget de la CALL en 2019.

69 MILLIONS D'EUROS
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE LA CALL EN 2019

250
AGENTS
C'est l'effectif de la CALL au 31 Décembre 2019, composé à 57% de femmes et à 43% d'hommes.

96
CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES
Ils représentent les 36 communes au sein du Conseil de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin.

5
COMMISSIONS
Le travail des élus communautaires s'effectue en commission. La CALL en compte 5 ; finances et administration générale, cohésion territoriale, services à la population, développement durable, économie et attractivité, aménagement du territoire.

109
MARCHÉS
C'est le nombre de marchés publics lancés par la CALL en 2019.

Une dynamique collective autour d'un projet de territoire ambiteux

Adoption par le Conseil Communautaire, le 26 juin 2017, le Projet de Territoire de la CALL s'articule autour de 5 axes, (emploi, mobilité, habitat, qualité de vie et centralité). Il constitue la feuille de route pour réussir la transformation du territoire. Jusqu'en 2022, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin y consacre 202 M€ en investissement.

bouger LENS-LIÉVIN AGGLO
› La CALL facilite la mobilité des habitants et des entrepreneurs !

travailler LENS-LIÉVIN AGGLO
› La CALL accompagne les entrepreneurs pour créer les emplois d'aujourd'hui et de demain.

rassembler LENS-LIÉVIN AGGLO
› La CALL organise le territoire pour le rendre plus lisible aux décideurs économiques !

respirer LENS-LIÉVIN AGGLO
› La CALL fait passer le territoire du noir au vert pour renforcer son attractivité !

habiter LENS-LIÉVIN AGGLO
› La CALL pilote avec ses partenaires, la stratégie de rénovation et de construction de logements !



ADMINISTRATION GÉNÉRALE



COORDINATION ET MUTUALISATION

UNE DÉMARCHE PROGRESSIVE

Les travaux menés autour du schéma de mutualisation ont à ce jour permis de dresser **une liste de 18 projets de mutualisation engagés.** Ces actions peuvent être d'ordre très opérationnel ou plus stratégique.

Plusieurs enseignements ressortent des échanges réguliers avec les communes et doivent guider les réflexions à venir :

•une coopération indispensable entre communes et intercommunalité pour échanger et partager les problématiques,
•la recherche d'efficience dans l'action publique locale,
•le soutien des communes dans l'exercice de leurs compétences propres.

UN ESSENTIEL PILOTAGE PARTENARIAL ET COORDONNÉ

Dans un cadre juridique étoffé et assoupli, la mutualisation constitue des modalités de travail revisitées et innovantes une alternative au transfert de compétences par la mise en commun de moyens et services.
Avec quelques années de recul, il est possible d'affirmer que la mutualisation implique, pour l'intercommunalité et les communes, **de nouveaux modes de fonctionnement.** Ils s'appuient sur quelques principes directeurs forts :

• Un nécessaire engagement partenarial fort des communes ,

• Un esprit de transparence et de concertation permanent,

• Une juste répartition économique des projets mis en œuvre,

• Un principe de volontariat systématiquement affirmé.

Il apparait désormais clairement que la mise en place et le suivi des actions du schéma de mutualisation requièrent **un dispositif de gouvernance à deux niveaux :**

• une gouvernance politique stratégique, chargée d'évaluer et de réviser le schéma de mutualisation et d'en valider le rapport annuel d'avancement (Bureau, Conseil et Comité de pilotage)

• une gouvernance opérationnelle, chargée de la mise en œuvre des actions et de la préparation des décisions des instances stratégiques (équipe projet, communauté des référents, réseaux professionnels d'échanges...).

En 2019, les premiers comités ont été préconstitués et débutent leurs travaux. Ils rassemblent des représentants des communes et de l'intercommunalité.

LES ENJEUX

La démarche d'élaboration du schéma de mutualisation et sa dynamique vise à construire un schéma pragmatique, opérationnel et porté par les communes et l'EPCI. Aucune forme de mutualisation n'est écartée ou privilégiée dans cette démarche.
Les actions récemment engagées ont été proposées autour des 3 finalités prioritaires suivantes :

Rationaliser pour gagner en efficacité
• Optimiser les moyens : réduire les doublons, améliorer l'expertise...
• Accompagner et sécuriser l'organisation des petites communes,
• Faire émerger une culture professionnelle commune.

Faire ensemble
• Apporter une qualité du service rendu améliorée et harmonisée sur le territoire
• Favoriser l'acquisition et l'utilisation d'outils de gestion partagés et innovants.

Optimiser la dépense
• Massifier les achats, bénéficier de tarifications avantageuses.
• Partager des ressources et des expertises avec les communes qui partagent les mêmes problématiques.

A SAVOIR

DE NOUVELLES COMMUNES ADHÉRENT AU SERVICE ADS

L'arrivée d'un 3ème instructeur permet de fluidifier le traitement des actes et d'envisager l'arrivée de nouvelles communes au sein du service commun (14 communes en 2019). Le déménagement du service dans des locaux plus spacieux et conviviaux a permis d'insuffler une nouvelle dynamique. L'accueil des usagers, des professionnels et des représentants des communes s'effectue dans de meilleures conditions.

Au cours de l'année, 624 dossiers ont été instruits. Les contributions des communes se sont élevées à 141 000 environ. Le service élargit désormais son périmètre d'intervention à l'instruction des certificats d'urbanisme informatifs et aux autorisations de travaux.

LES PROJETS

	SUJET DE MUTUALISATION	CONTENU
1ER VOLET DU SCHÉMA	APPLICATION DU DROIT DES SOLS	Service commun d'instruction à destination des communes suite à l'interruption de la mission par la DDTM
	COMMANDE PUBLIQUE	Formation de nombreux groupements de commandes en réponse aux besoins des communes
	PRÊT DE MATERIEL	Partage de matériel communautaire au profit des communes
	DT-DICT	Groupement de commandes autour du géoréférencement des réseaux sensibles enterrés
		La prestation de service autour d'un dispositif innovant de traitement des DT – DICT s'appuyant sur une plateforme partagée
	VEILLE DOCUMENTAIRE	Partager et se mettre en veille autour de la ressource documentaire
	RESSOURCES HUMAINES	Créer un réseau d'expertise et de réflexion
		Mise en place d'un plan de formation collectif pour constituer une offre de formation propre adaptée aux besoins du territoire de l'agglomération en mutualisation avec la CAHC et en collaboration avec le CNFPT. Favoriser une culture commune / réseau professionnel, renforcer l'union des collectivités.
	FOURRIERE ANIMALE	Partager l'expertise autour d'une problématique sensible et complexe
FEUILLE DE ROUTE NUMERIQUE	RGPD	Se regrouper pour se former et faire face à nos obligations réglementaires
		Bénéficier de dispositifs mutualisés à l'échelle départementale
FEUILLE DE ROUTE NUMERIQUE	DATA OPEN DATA	Plateforme d'échange de données en lien avec d'autres fournisseurs et utilisateurs de données dans les communes et sur le territoire
	COMMUNICATION / ECHANGES	Fluidifier les échanges et asseoir la gouvernance par le recours à des outils plus adaptés
	MEDECINE DU TRAVAIL	
	ORIENTATIONS 2019	
4 PISTES PRIORITAIRES	ARCHIVES	S'organiser autour d'un sujet difficile – Faire face aux enjeux de la dématérialisation
	FONDS FEDER	Renforcer la recherche de subventions publiques et l'accès au financement
	TRANSITION ENERGETIQUE	Création d'un service commun destiné à renforcer l'expertise et dynamiser la démarche globale de territoire
	FAIRE FACE A DES SITUATIONS D'URGENCE	Mise en commun de moyens dans une logique de solidarité de territoire
DES OPPORTUNITES	ACCESSIBILITE / ACCEO	Mise en commun de moyens de manière à améliorer l'accessibilité des bâtiments publics
	DEMATERIALISATION DES DOCUMENTS D'URBANISME / GEOPORTAIL	Mise en commun de moyens de manière à satisfaire à nos obligations réglementaires

PERSPECTIVES 2020

• Ouverture du service commun aux communes de plus de 10 000 habitants.

• Dématérialisation des dépôts de demandes d'autorisations d'urbanisme et de leur instruction : lancement du projet (échéance réglementaire fixée au 1er janvier 2022).

DOMAINES D'INTERVENTION DE LA MUTUALISATION

La Fourrière partage son expertise

La fourrière intercommunale prend en charge exclusivement les chiens et les chats errants. Elle n'a pas vocation à accueillir les animaux destinés à l'abandon. Pour cela il convient de se rapprocher d'un refuge associatif.

Ses fonctions

SAISINE JUDICIAIRE OU ADMINISTRATIVE

Outre sa fonction initiale, le service de fourrière intervient, en qualité d'expert, auprès des services communaux. Dans ce cadre et au titre du schéma de mutualisation, l'approche règlementaire et technique relative aux « chats libres »a été approfondie lors de multiples rencontres. Dans le prolongement, la signature de conventions entre les municipalités et les associations locales de défense des animaux domestiques a permis de faire baisser le nombre d'entrées de chats depuis 2015 (baisse de 24% entre 2018 et 2019. L'expertise fourrière vient en appui aux communes.

EN CHIFFRES

En 2019, 581 chiens et 187 chats ont été trouvés errants sur la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (dont 28 réquisitions)

• 283 chiens ont été restitués à leurs propriétaires.
• 260 chiens sont passés en adoption dans des associations partenaires.
• 5 chats ont été restitués à leurs propriétaires
• 90 chats sont passés en adoption dans des associations partenaires.

En 2020, les services de la fourrière ont organisé des groupes de travail autour de thématiques :
• Thématique « Chats Libres » 4 et 11 Février : 20 communes sensibilisées.
• Thématiques « Chiens Catégorisés » 3 et 10 mars : 20 communes sensibilisées.

A SAVOIR
Plusieurs pistes nouvelles seront explorées en 2020 :
• En partenariat avec les communes, création d'une cartographie des chats libres sur le territoire ;
• Conseil aux communes autour des procédures notamment dans le cadre de la protection animale ;
• Développer les actions de communication autour des phénomènes d'errance de chiens et de chats et du bien-être des animaux. Réaliser un court métrage pour sensibiliser sur l'abandon ou la procédure à suivre en cas de perte de son animal ;
• Développer des actions de sensibilisation auprès des écoles ;
• Récolter des croquettes, paniers, couvertures pour aider les sans-abris, les personnes isolées, les personnes à faibles revenus propriétaires d'animaux de compagnie.

Catastophes naturelles. Solidarité avec les communes
Dans le cadre des nouvelles orientations de son schéma de Mutualisation, la communauté d'agglomération a souhaité mettre à disposition des communes concernées par les phénomènes d'inondation des véhicules et du matériel provenant de l'ancien centre d'intervention des pompiers de l'agglomération (CIPALL).

Deux véhicules de première intervention ont ainsi été positionnés par la CALL sur les communes d'Ablain-Saint-Nazaire et d'Annay-sous-Lens. Ils pourront intervenir sur deux secteurs géographiques concernés par les problématiques d'inondations. Ces camions ont été remis en état de fonctionnement par l'agglomération. Ils ont été mis à disposition des communes et demeureront propriété de la CALL (une convention de mise à disposition a été mise en place entre les communes et l'agglomération). En cas d'inondations, ces engins seront mobilisés. Ils permettront aux communes d'agir plus rapidement avec des moyens renforcés.

Les autres véhicules et matériels provenant de l'ancien CIPALL ont été attribués en l'état pour les autres communes (6 communes intéressées).

A SAVOIR
L'action sera renforcée en 2020 par la mise à disposition de dispositifs de vide-cave et de groupes électrogènes.

Le Système d'Information géographique (SIG) prend toute sa dimension
Pour les intercommunalités, le Système d'Information Géographique (SIG) est devenu un outil indispensable qui autorise des perspectives multiples. Le portail d'information géographique constitue le nouvel écosystème SIG du territoire qui est au cœur de plusieurs actions mutualisées. Les applicatifs métiers régaliens (cadastre,...) fonctionnent désormais sur le nouveau système. Un accompagnement est amorcé afin d'accompagner au changement sur ce nouvel environnement.

La mise à jour de l'orthophotographie à très grande échelle a été réalisée sur la partie urbaine du territoire toujours à une résolution de 6 cm pour une précision inférieure à 10 cm. Elle constitue le premier fond de plan à très grande échelle du territoire de l'Agglo. Cette actualisation a pour objectif de couvrir le territoire concerné par les zones de travaux engendrées par la mise en place du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) en particulier. Elle trouve ses usages tant sur des questions techniques (Plan de Corps de Rue Simplifié, réseaux, ...) que sur l'aménagement et développement du territoire (urbanisme, Habitat, renouvellement urbain,...).

L'opendata
L'utilisation de la plateforme SIG comme support du site Open Data de l'Agglo a été entérinée. Un maquettage de ce portail a été présenté aux directeurs généraux des services des communes. Le site pourra être élargi à la diffusion de l'ensemble de la « Data territoriale » pertinente. Les usages peuvent être nombreux.

La plateforme DT-DICT (Portail Sogélink)
La solution mise en œuvre sur notre territoire autour de la réglementation « anti-endommagement des réseaux » et qui a pour but d'améliorer la sécurité des travaux réalisés à proximité des réseaux, est observée à l'échelon régional et national. Elle prend aujourd'hui toute sa dimension.

Les communes et l'agglomération émettent chaque année près d'un millier de DT-DICT et ATU (Avis de Travaux Urgents) et près de six mille récépissés. La gestion quotidienne de ces demandes entraîne une charge de travail considérable pour les collectivités. S'appuyant sur des nouvelles pratiques collaboratives, une démarche de mutualisation a été mise en œuvre avec pour objectif de mettre en place des outils performants et utiles à l'exécution de cette réglementation.

Sécurité, réactivité, efficience...

Piloté par notre « Service Ingénierie Numérique », le SIG CALL est l'élément clé qui permet un échange de flux numériques entre notre structure et la plateforme DICT.fr (Sogélink). Les réponses aux demandes de travaux doivent obligatoirement être accompagnées d'un plan très précis de géolocalisation des réseaux. Dans cet objectif, le service s'est équipé d'un P.C.R.S. raster (fond de plan photographique d'une définition inférieure à 10cm/Pixels couvrant l'ensemble du territoire de notre agglomération) et servant de support aux données de géoréférencement des réseaux. Ces données nous sont transmises par les communes pour ensuite être versées au SIG CALL.

PERSPECTIVES 2020

• Ouverture du service commun aux communes de plus de 10 000 habitants.

• Dématérialisation des dépôts de demandes d'autorisations d'urbanisme et de leur instruction : lancement du projet (échéance réglementaire fixée au 1er janvier 2022).

Dématérialisation des documents d'urbanisme

Au premier janvier 2020, les communes avaient l'obligation de publier leurs documents d'urbanisme dématérialisés sur le GéoPortail national de l'Urbanisme. Une quarantaine de personnes a été réunie à Loos-en-Gohelle en novembre 2019 pour exposer les enjeux de cette démarche.

Par conventionnement, 25 communes ont souhaité bénéficier d'une mise à disposition de l'outil nécessaire à la réalisation de cette numérisation à des tarifs mutualisés très attractifs.

A SAVOIR

Le nouveau portail de services géographiques « GEOCALL » permet d'envisager, sur une même base, la migration de nombreux applicatifs métiers (réseaux, environnement, politique de la ville...), la création d'une application unifiée pour les différents Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes, ainsi que l'interconnexion du logiciel d'Application du Droit de Sols (ADS) afin d'optimiser les outils du service mutualisé d'instruction.

Le projet de mise en place d'un portail de services dématérialisés sur la thématique de l'urbanisme (Saisine par Voie Electronique,...) sera enclenché en 2020 tout comme l'ouverture du portail Data - Open Data (Données - Données Ouverte) de l'agglomération sur la base des jeux de données souhaités par les communes.

LES PROJETS ENCLENCHÉS

Mutualisation des archives papier et numériques

L'archivage numérique est également devenu un enjeu stratégique. Il permet la constitution du patrimoine informationnel numérique pour les générations à venir. L'archivage représente une action nouvelle en 2019. 21 communes ont souhaité adhérer à la démarche initiée par la Communauté d'Agglomération. Il s'agit d'établir un premier diagnostic d'ensemble puis de comparer les possibilités de mise en œuvre d'une solution globale à l'échelle du territoire. En lien avec ce projet, la collectivité souhaite intégrer une réflexion sur la mise à disposition d'un service de Gestion Electronique des Documents (GED).

A SAVOIR

• L'année 2020 permettra le lancement de l'étude de faisabilité pour l'ensemble des communes ayant adhéré au groupement de commandes. 3 phases rythmeront cette étude : l'état des lieux sera suivi d'une phase de propositions de scénarii chiffrés.
• Une demi-journée de sensibilisation à la problématique de l'archivage, animée par le service des archives départementales, sera proposée aux 36 communes.

Transition énergétique et rénovation thermique des bâtiments public

Dans le cadre d'un plan de réhabilitation thermique de son patrimoine, la communauté d'agglomération a proposé d'élargir la réflexion à l'ensemble du patrimoine bâti public des collectivités du territoire. La création d'un service commun autour de cette question a été entérinée lors du conseil communautaire du mois de novembre.
Le service sera chargé d'accompagner les collectivités sur le plan technique, administratif et recherche de financements dans la stratégie à mettre en œuvre (hors mission de maîtrise d'œuvre).

FAITS MARQUANTS

•Création du service commun lors de la délibération du conseil communautaire de novembre.
•Mobilisation de partenaires institutionnels (FDE, ADEME, REGION...).
•Lancement des premières études : étude de hiérarchisation du potentiel de rénovation du patrimoine communal en convention avec la FDE en fin d'année 2019. A ce jour 18 communes de l'agglomération se sont déclarées intéressées par une démarche de ce type. Un premier recensement fait apparaître que près de 500 bâtiments publics communaux seraient potentiellement concernés par un projet de réhabilitation thermique. S'y ajouteraient 60 bâtiments propriété de la CALL.

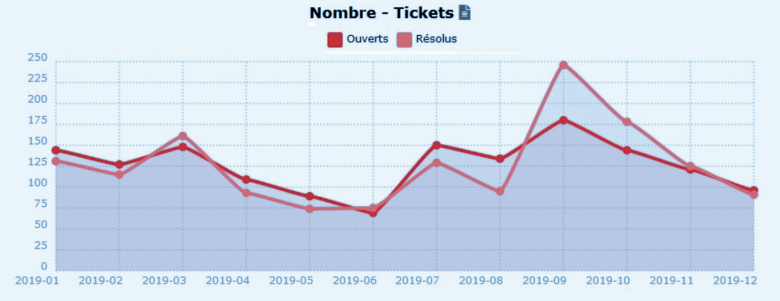
SYSTÈMES D'INFORMATION ET NUMÉRIQUE

Créée en 2016, la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSI&N) regroupe deux services ressources. Elle a également un rôle d'accompagnement de la stratégie numérique du territoire.

LE SERVICE INFORMATIQUE

Le service informatique assure son rôle de prestataire de service auprès des 230 utilisateurs internes à la collectivité et 318 élus et externes confondus. Sécurité, soutien, assistance, déploiement, maintenance et disponibilité des réseaux, sont les principales missions.

Avec 1541 interventions sur l'année 2019 et pas moins de 65 déploiements et renouvellement de machines, le service gère également la continuité de service en assurant des contrats de maintenance sur plus de 65 serveurs virtualisés et physiques. La majeure partie est auto hébergée, rares sont les solutions entièrement externalisées ce qui implique une grande autonomie et exige un haut niveau de compétences.



A SAVOIR

• Le déploiement de la fibre sur tous les sites communautaires a permis de tous les relier avec le siège et d'opérer une interconnexion des réseaux locaux.
• Le déploiement de la téléphonie sur IP (ToIP) a pu se faire sur la majorité des sites principaux, son déploiement est toujours en cours sur les dernières structures.
• Modernisation de la solution de gestion du temps et extension des capteurs sur les sites communautaires.
• Le service informatique accompagne au quotidien, les services transverses de l'agglomération, la dématérialisation suit son cours, ainsi la mise en place des flux automatisés de la chaine budgétaire a pu être consolidée.
• Le renouvellement partiel des PC bureautiques à destination des collaborateurs, une bascule progressive vers des solutions « nomades » anticipant les logiques de télétravail ou de travail à distance pour les métiers « de terrain ».

PERSPECTIVES 2020

• Il s'agira de porter les sujets de manière plus globale dans des logiques de mutualisation afin de rationaliser les coûts et uniformiser nos outils. L'objectif est de redonner aux communes la possibilité de se recentrer sur leurs compétences en les accompagnant en termes de services et de support.

• Côté sécurité, maintenir un niveau de sécurité maximal sur l'ensemble de l'infrastructure et des données.

• Moderniser la chaine RH et s'adapter aux exigences réglementaires. Dématérialisation de la paie et de la carrière.

• Vers une généralisation du Wifi sur tous les sites communautaires.

LE SERVICE DE L'INGÉNIERIE NUMÉRIQUE

Le service a pour mission principale d'accompagner les projets et services numériques de l'agglomération et de l'établissement. Il est support des directions et des services pour la mise en œuvre de leurs outils métiers.

Le service poursuit ses missions de structuration de la donnée essentiellement à grande échelle, les aspects communaux et supra-communaux et l'analyse étant traités par d'autres acteurs du territoire. Le Système d'Information Géographique (SIG) est le cœur de la gestion et l'accès à la donnée préfigurant le futur Système d'Information territorial (SIT). Les recrutements d'un chargé d'études géomatique et numérique et d'une géomaticienne (bases de données) viennent compléter l'équipe sur la gestion des contenus et du SIG et permettent d'ouvrir de nouvelles perspectives.

LES TEMPS FORTS ET LES PROJETS

• La poursuite de la dématérialisation des outils de la chaîne de production des assemblées communautaires.

• Le portail d'information géographique constitue le nouvel écosystème SIG du territoire. Les applicatifs métiers régaliens (cadastre,...) fonctionnent désormais sur le nouveau système.

• La mise à jour de l'orthophotographie sur le tracé du Bus à Haut Niveau de Service a été réalisée sur la partie urbaine du territoire concernée. Elle constitue le premier Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) de l'agglomération.

• Les georéférencements des réseaux sensibles commandés par les communes ont été intégrés dans le Système d'Information et superposés au PCRS image dans un applicatif ouvert aux communes adhérentes au dispositif de traitement automatisé de réponses aux DT-DICT.

• Le Permis de Louer (Autorisation Préalable de Mise en Location) voté en juin 2019 a fait l'objet du déploiement au sein du service habitat d'une solution métier visant à l'instruction et au suivi de cette nouvelle politique.

• Le maquettage de rubriques éditoriales sur les capacités de l'extranet communautaire avec notamment la préfiguration du site « Club Interco'RH » dédié aux ressources et informations intercommunales sur le thème des ressources humaines.



mise à jour de l'orthophotographie sur le tracé du BHNS 2018 > 2019

FOCUS

La dématérialisation des documents d'urbanisme

40 personnes ont été réunies dans la salle d'honneur de la mairie de Loos-en-Gohelle le 28 novembre 2019 pour exposer les enjeux de dématérialisation des documents d'urbanisme.
Il a été proposé une convention de mise à disposition de moyens afin de réaliser cette numérisation. Un marché a été passé avec un prestataire pour réaliser ce travail.

Le coût d'une digitalisation pour une commune varie entre 450 € et 2 000€ en fonction de la taille de la commune et de la complexité des zonages des documents. Le coût prévisionnel de cette opération est de 20 000 €.

La dématérialisation ne concernera pas les Servitudes d'Utilité Publique (SUP) qui restent de compétences de chacun de leur gestionnaire.
25 communes ont souhaité conventionner. Deux d'entre-elles ne possèdent pas de documents d'urbanisme et sont soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU). Les autres sont en cours de révision ou possèdent déjà des documents dématérialises et normés.

Le 1er janvier 2020, les communes ont pour obligation de publier leurs documents d'urbanisme dématérialisés sur le GéoPortail national de l'Urbanisme. Le document opposable aux tiers reste cependant la version papier originale détenue dans les communes.

PERSPECTIVES 2020

• L'accompagnement pour la mise en œuvre des nouveaux outils et services numériques liés aux des politiques actuelles et nouvelles.

• La poursuite de la dématérialisation de l'administration avec notamment les parapheurs et signature électroniques.

• La migration des applicatifs métiers SIG (réseaux, environnement, politique de la ville...) sur le nouvel portail de services géographiques « GEOCALL ».
La création d'une application SIG unifiée pour les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ainsi que l'interconnexion du logiciel d'Application du Droit de Sols (ADS).

•Le développement de l'axe data de la feuille de route numérique. L'affirmation de gouvernance de la donnée à l'échelle du territoire et l'amorce de la mise en place d'un Système d'Information Territorial (SIT) avec comme première étape l'ouverture du portail Data - Open Data (Données - Données Ouverte).

• L'intégration généralisée des données de géoréférencement pour la plateforme de traitement des Déclarations de Travaux et Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DT-DICT) et l'ouverture à l'ensemble des communes adhérentes de l'application SIG de consultation des réseaux sensibles.

• L'accompagnement de la communication avec les acteurs du territoire autour de l'extranet communautaire et les enjeux de la mutualisation.

LES PROJETS LIÉS À LA COMPÉTENCE NUMÉRIQUE

Le Très Haut Débit dans l'agglomération

A l'échelle de l'agglomération, deux démarches issues d'initiatives privées sont engagées, et s'inscrivent dans l'objectif défini par l'Etat (Eligibilité au THD pour fin 2020), sans qu'aucun euro d'argent public ne soit dépensé.
La Communauté d'Agglomération intervient comme régulateur auprès des deux opérateurs déployeurs de réseau pour faire respecter les objectifs

La situation de la couverture, et les plans d'action des deux opérateurs visent des débits supérieurs à 100 Mbits/s.

L'activité des opérateurs

• SFR (groupe Altice), a modernisé son réseau (24 communes pour 72000 foyers) lors de deux tranches de modernisation en 2016, 2017 et 2018.
• Orange présente un objectif de couverture en fibre optique et d'éligibilité de 100% des 108 000 logements (toutes les communes) avant fin 2020, totalement libre de fournisseur d'accès internet.
Les phases 1 à 5 ont été lancées entre 2012 et 2017 ; la phase 6 représentant les 14 dernières communes (Ablain-Saint-Nazaire, Aix-Noulette, Angres, Bouvigny-Boyeffles, Bully-les-Mines, Carency, Gouy-Servins, Grenay, Hulluch, Loos-en-Gohelle, Pont-à-Vendin, Servins, Vimy, Souchez) a vu ses études démarrer en 2018, et les travaux en 2019.

A noter que le démarrage des études ne signifie pas éligibilité au Très Haut Débit immédiate. Les riverains témoins d'un début de travaux dans leur commune doivent s'attendre à un déploiement qui dure entre 18 et 24 mois.

La feuille de route numérique

En aval des réflexions menées sur le projet de territoire, la stratégie numérique de l'agglomération a pris naissance sur les 4 axes portés par ce document fondateur. Son adoption a été actée en juin 2018. Elle permet depuis de cautionner les projets du territoire qui y feront référence, notamment pour leur éligibilité aux subventions européennes.

Axe 1 : Politique de la donnée Territoriale et mutualisation des services numériques

Le service ingénierie numérique en collaboration avec Espelia (assistance à maîtrise d'ouvrage) construit une stratégie de gestion et capitalisation des données dans la perspective de structurer un Système d'Information Territorialisé (SIT).

Ce SIT en cours d'élaboration relativement bien avancé sera l'outil de réception des différentes données que nous pourrons collecter dans le cadre d'un partenariat large avec les différents acteurs (Agence d'Urbanisme...).

Le SIT est donc un espace essentiellement à destination de professionnels ou du grand public puisque la forme des données est assez brute et peu dans l'analyse. Aussi, l'idée est de créer sur la plateforme du Système d'Information Géographique (SIG) de l'Agglo qui mettra toutes ces données dans une forme pédagogique et apportera l'analyse des différents partenaires dans le but d'être un outil d'aide à la décision des élus, techniciens ou citoyens du territoire communautaire.

Le SIG intégrera également une expérimentation « Bâti Immobilier Modélisé » (BIM – Building Information modeling) et « City Information Modeling » (CIM) sur le quartier NPNRU du 12/14 de Lens. Une coopération inter-services est en cours afin de bien définir les objets et les contours de cette expérimentation. Ce projet pourra s'appuyer sur le travail du Nouvel Hôpital de Lens dans ce cadre (maquette et vidéos 3D, information structurée, normalisation, nouvelles collaborations).

Axe 2 : Inclusion Numérique

> les Pass Numériques
La CALL a été lauréate en juillet 2019 de l'appel à projets lié au plan national pour un numérique inclusif mené par le Secrétariat d'Etat au Numérique. L'agglomération se positionne ainsi comme financeur d'un dispositif de « Pass Numériques » de près de 500.000 € sur toutes les communes du territoire, pour lequel il faut noter la contribution de l'Etat à hauteur de 65 %, et du Feder/ITI (pour la partie des Quartiers Prioritaires de la Ville) à hauteur de 21 %.

En novembre, un atelier participatif à destination des communes de l'agglomération a été mis en place afin de présenter le dispositif et de définir les contours du déploiement sur les 36 communes (clé de répartition, structuration de l'offre numérique...). Un besoin important d'ingénierie se fait ressentir au sein de la DSIN pour animer le dispositif et au-delà d'accompagner le directeur de la DSIN dans l'animation de la feuille de route stratégique.

> la Mission d'animation des Espaces Publics Numériques (EPN)
La CALL a conclu un marché public avec Pop-up lui confinant la mission d'animation des EPN du territoire.
Il s'agit de fédérer les animateurs et les acteurs des EPN dans le but de professionnaliser ces espaces à partir de leurs retours d'expériences. Malheureusement, les débuts de cet accompagnement ont été remis partiellement en cause suite à l'absence pour arrêt maladie de l'opératrice de la société Pop Up.

La « saison 1 » de cette mission risque potentiellement de ne pas pouvoir remplir complètement son objectif.

> Recensement de Tiers Lieux
Dans l'objectif de structurer une offre numérique sur le territoire, la CALL est en cours d'élaboration d'un Appel à Manifestation d'Intérêt dont le but premier sera de recenser les tiers lieux et/ou les projets de tiers lieux au sein de notre agglomération.

Axe 3 : Convergence entre énergie et numérique

La CALL engage avec la société ESPELIA un tour des opérateurs du territoire afin de mieux appréhender l'appétence pour le sujet et les éventuelles réflexions ou actions en cours. L'objectif est de constituer un cluster d'acteur souhaitant mener une innovation sur les questions notamment de sobriété numérique.

Axe 4 : Excellence économique au service des dynamiques urbaines

La CALL a l'ambition de faciliter les échanges et les coopérations entre clusters, entreprises, acteurs de la recherche et les collectivités afin de développer la qualité de vie et de services sur le territoire avec le numérique (mobilités, culture, loisirs, commerce, tourisme, services de proximité, services publics, inclusion sociale, économie, sport, santé, environnement,...).

Il y a également une volonté affirmée d'amélioration de l'accueil et de l'attractivité du territoire grâce au numérique (économie, tourisme, loisirs, sport, services d'accueil,...).

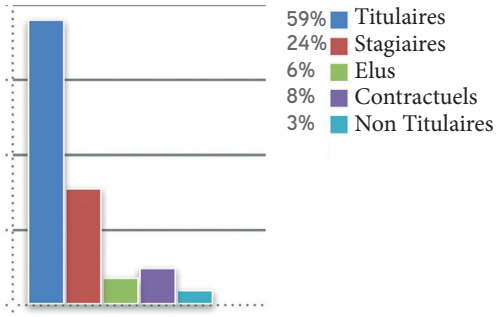
Dans ce cadre, un atelier « Brainstorming » a été mis en place avec les différents acteurs donc l'objectif était de recenser 2 à 3 projets opérationnels à mettre en oeuvre. Les participants de l'atelier ont validé deux idées intéressantes :
• Un portail de services au citoyen et aux entreprises
• Un dispositif de Gestion de la relation aux citoyens (GRC)

RESSOURCES HUMAINES & RELATIONS HUMAINES

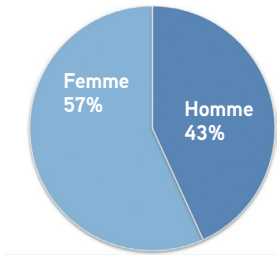
DONNÉES GÉNÉRALES

La CALL comptait 250 agents au 31 décembre 2019 (tous statuts confondus).
96 élus siégent au Conseil communautaire.
La masse salariale était de 13 285 470,58 € en 2019.

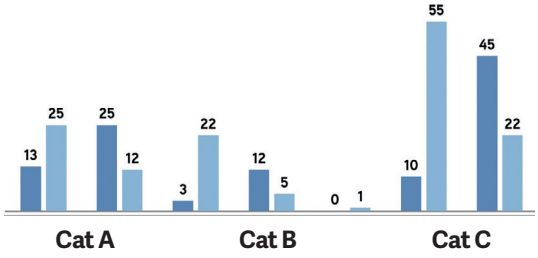
Composition de l'effectif selon le statut



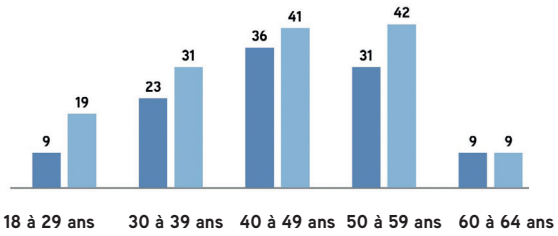
Répartition de l'effectif Femme/Homme



Répartition par catégorie et par filière



Répartition par tranche d'âge



Mouvement de personnel

Un bilan social est réalisé tous les 2 ans et présenté en comité technique.
En 2019, la CALL a procédé à 24 recrutements.
On compte 21 départs ; 10 mutations, 1 démission, 4 retraites et 6 fins de contrat (5 agents non permanents de 2018 et 1 apprenti), 8 Mobilités internes (sur 13 demandes).

Médaillés du travail

10 agents médaillés en 2019

L'ACTIVITÉ DU SERVICE EN 2019

- Accompagnement professionnel au titre de la mobilité interne
- Gestion des carrières et de la paie règlementaire (recrutement, avancement, départ, entretiens professionnels…)
- Gestion des absences de toute nature (maladie, accident du travail, congés annuels…)
- Gestion de la formation
- Gestion administrative du dialogue social (5 comités techniques en 2019, 3 CHSCT et plusieurs groupes de travail thématiques : RIFSEEP, risques psychosociaux…)
- Gestion de la médecine du travail (organisation du suivi médical des agents) :199 visites médicales
- Gestion des recrutements (profils de postes, organisation des jurys…)
- Gestion de l'action sociale en faveur du personnel
- Veille juridique et statutaire
- Gestion des demandes d'emplois : 834 demandes
- Gestion des stages-école : 116 demandes, 68 acceptations
- Etablissement de rapport (bilan social, rapport égalité Hommes/Femmes…)

PROJETS RÉALISÉS EN 2019

- Mise en place du CPF,
- Mise en place du CIA pour l'année 2019,
- Mise en place du transfert prime-point pour les catégories A (filière administrative) et B,
- Actualisation de la trame des profils de poste,
- Evaluation du support des entretiens professionnels.
- Application du prélèvement à la source au 1er janvier 2019.
- Mise en place de la Déclaration Sociale Nominative mensuelle pour un effet au 1er janvier 2020. Elle est le moyen de transmission des données de la collectivité pour déclarer et payer les cotisations aux organismes sociaux.
- Etablissement d'une convention SOFAXIS au titre de la mutuelle prévoyance.
- Mise en place du club interco'rh.
- Mise en place de l' expérimentation du télétravail.

FORMATIONS REALISÉES

Au sein de la CALL, la formation s'ancre dans les pratiques et permet d'assurer une cohérence entre les besoins détectés et les actions concrètes au travers du plan de formation, pour 2019, **155 agents ont participé à une formation, ce qui correspond à 681 jours de formation**, contre 196 en 2018.

Des objectifs de formation pour répondre à l'obligation de formation (l'adaptation à l'emploi et le maintien de l'employabilité, obligation de sécurité) mais également pour permettre d'accompagner l'évolution professionnelle des agents et leur montée en compétence, et ce au travers des axes de formation pluriannuels suivants :

• Savoir identifier les bonnes pratiques, en renforçant l'efficacité relationnelle et en initiant et valorisant la relation de travail

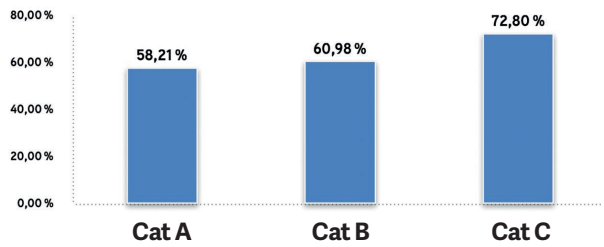
• Savoir anticiper, gérer l'évolution de ses collaborateurs tout en apportant une cohérence de travail au sein de l'équipe

• Développer individuellement des bonnes pratiques professionnelles, apprendre à optimiser son temps de travail, à gérer ses priorités afin d'assurer une efficacité professionnelle optimale, La gestion des priorités et la maîtrise des échéances sont des compétences indispensables afin de garantir efficacité et réussite ainsi que pour anticiper et s'organiser au quotidien.

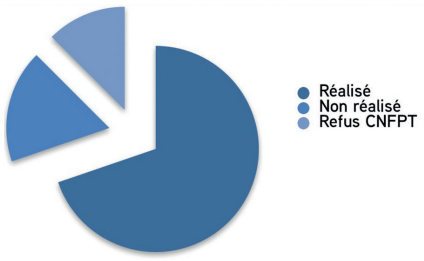
• Accompagner les agents dans leur montée en compétences ou en qualifications afin d'anticiper les parcours de mobilité et interagir au titre de l'accompagnement individuel et professionnel en identifiant les leviers de performance tout en anticipant les besoins en matière de ressources et de gestion optimale du temps de travail.

• Sécuriser et prévenir les risques liés au poste de travail, respecter les obligations en matière de sécurité : habilitations électriques, conduites d'engins, premiers secours, défense, incendie, mais également contribuer à prévenir les risques psycho sociaux, et lutter contre les inégalités et les discriminations dans le monde du travail.

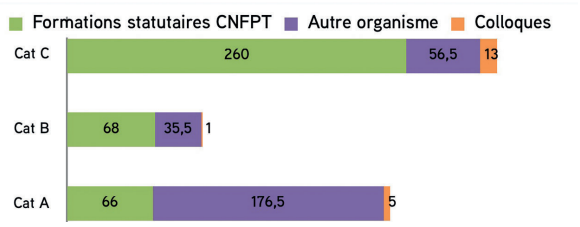
Taux d'accès à la formation en 2019



Degré d'avancement des formations en 2019



Nombre de journées de formations par catégorie hiérarchique



FOCUS

Le club interco'rh

Les Ressources Humaines dans la fonction publique territoriale sont en pleine mutation, et dénote une réelle diversité des fonctions RH, il a été souhaité au titre de la mutualisation de mettre en place un club RH; un espace d'échanges et de réflexion dédiées aux pratiques RH.

Son objectif est de lancer des rencontres de manière régulière et de partages sur des sujets aussi divers et variés incombant aux responsables ressources humaines tels que l' organisation du travail (dossier entretien professionnel, temps de travail...), réglementation, managements entres autres.

En décembre 2019, un premier échange a rassemblé 22 représentants RH issus de 13 collectivités représentés.
Interco rh s'inscrit également dans une démarche de valorisation de la fonction RH de chaque collectivité et aussi sur des échanges de pratiques RH qui englobent notamment la thématique communication Focus métier de chaque collectivité, des offres de mobilités, ateliers thématiques, débat....

ŒUVRES SOCIALES & C.N.A.S.

C.O.S.

En 2019, **736 dossiers ont été traités.**

Vacances	56
Rentrée scolaire	103
Naissances	6
Mariage/PACS	4
Noël des enfants	65
Prêts	2
Epargne chèques vacances	40
Divers	460

Tickets CESU, coupon sport, billetterie (ciné, parcs...) éveil culturel, garde jeunes enfantssséjour linguistique, médailles, retraite

C.N.A.S.

Budget	
Cotisations	49 347€
Montant des prestations versées	42 425€
Montant des avantages	11 906€

Soit un retour de 85 % sur cotisations.
En moyenne 3 dossiers par agent pour une prestation d'une valeur de 197 €/agent.

PERSPECTIVES 2020

• **Mettre en place l'une des innovations de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique.** Elle consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion (LDG). Ces dernières visent à déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de GPEEC ; fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. En effet, les CAP n'examineront plus les décisions en matière d'avancement et de promotion à compter du 1er janvier 2021, et notamment favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

• L'étude sur les règles relatives au temps de travail.

• Une étude est menée afin d'obtenir l'agrément au titre des services civiques.

• Démarche qualité de vie au travail : des actions seront lancées afin de fédérer les équipes et apporter une cohésion d'ensemble.

• La loi du 6 août 2019 transpose les dispositions de l'accord du 30 novembre 2018 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique. Une étude sur l'élaboration d'un plan d'action pluriannuel pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, au plus tard au 31 décembre 2020.

DOCUMENTATION

Au sein de la Direction Coordination et Mutualisation, le service Documentation a pour mission de collecter, traiter et diffuser une information professionnelle quotidienne, aux services de la Communauté d'agglomération. Il constitue un appui logistique : réponse rapide d'informations brutes telles que textes législatifs ou réglementaires ... et une aide à la prise de décision : dossier documentaires ...

Il contribue par son rôle de veille et d'alerte à anticiper les changements susceptibles d'affecter le fonctionnement et les compétences de la collectivité : veille juridique, revue de presse ... ainsi qu'au développement des compétences des utilisateurs.

SUPPORTS D'ACTION

Mis à part la bibliothèque, qui regroupe outre les ouvrages, les diverses publications auxquelles la CALL est abonnée, le service Documentation propose aux services un accès direct à certaines revues numériques tels que la Gazette des communes, le Moniteur des TP ... ainsi que des accès à des bases de données juridiques dédiées à certains services spécialisés.

Le service Documentation a mis en place, depuis quelques années, un portail documentaire : Le Papyrus auquel adhèrent 46 personnes au sein de la CALL et 12 communes dans le cadre de la mutualisation (soit 63 postes au total).

PAPYRUS : INTRANET DOCUMENTAIRE

Cet outil documentaire est devenu un élément essentiel d'information : il offre, entre autre, en continu, une sélection d'articles de presse, de revues et de textes officiels, par le biais de veilles directement envoyées quotidiennement, par mail aux utilisateurs.

Les utilisateurs ont ainsi à leur disposition, en 2019 :
-16 610 articles de revues professionnelles (telles que La gazette des communes, le Moniteur des travaux publics, le Journal des Maires ...)
- 31 997 articles de presse
- 1 959 textes officiels et réglementaires
- 988 notices d'ouvrages

Dans le cadre du schéma de mutualisation, Le Papyrus est donc diffusé à 12 communes de la CALL.

Tout public confondu, en 2019, 4 939 connexions ont été effectuées au portail Le Papyrus.

Cet intranet documentaire est devenu incontournable, mais dans le souci constant d'amélioration, il est envisagé de prendre attache auprès des communes et des services de la CALL afin d'obtenir leurs observations quant à son utilisation et son contenu.

COMMUNICATION & INFORMATION

La direction de la communication regroupe deux services : le service information - communication et la chaîne de télévision locale Télé Gohelle.
Elle assume les fonctions classiques d'information et de communication mais également des missions protocolaires, logistiques, techniques et de marketing terrtorial. Dans le cadre de la mutualisation elle intervient ponctuellement auprés des communes et dispense des conseils et ou des prestations techniques auprés des partenaires institutionnels (PMA - Office de Tourisme ...).
Sur le volet RH, l'année 2019 est marquée par la démission d'un agent et la titularisation de deux agents stagiaires.
Un CDD a été contracté pour le recrutement d'une collaboratrice, au poste de chargée de communication.

LE SERVICE INFO-COM

Le service communication et information est composé de 5 agents chargés de relayer et d'assurer la promotion des actions et politiques de la Communauté d'agglomération auprés des habitants, communes et partenaires institutionnels.
Le service a en charge la production d'information sur les supports grand public dont il a la charge (Site Web CALL, Réseaux sociaux, journal L'Info de l'Agglo). Par ailleurs, il a produit, outre des communqués de presse réguliers, des spots radio (radio Horizon Chery Fm) , 10 émissions de radio (Gélocall - RBM) et 6 émissions de tv (En toute Simplicité / Office de Tourisme - TV Gohelle), des annonces publicitaires pour la presse écrite (PQR et presse gratuite) au profit des actions locales et évènements Grand Public ou Business (Salon).



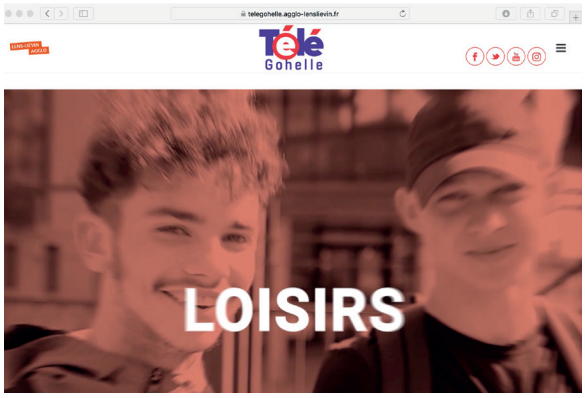
«Lens'Liévin», le Journal d'information de la CALL
édition : automne 2019 - Tirage : 100 000 exemplaires
conception et rédaction : Direction de la communication

Aussi, le service a concu les sites web de la chaîne locale TV Gohelle et du Parc animalier Les Cytises et à assurer la formation digitale de leurs équipes.

Le format vidéo, support privilégié de l'information digitale.

Pour concevoir et relayer l'information relatives aux actions et politiques communautaires, **un format vidéo court (format adaptable aux smart phones comme aux autres terminaux) a été mis en place.** Il vient compléter la gamme des produits grands publics déjà accessibles (article site web, post réseaux sociaux, articles et communiqués de presse). Ce support est également utilisé pour la promotion d'évenements (Semaine Europénne de Réduction des Déchets) comme pour assurer une fonction «mode d'emploi» sur certains services dématérialisés (Pass Sports), facilitant l'expérience des usagers.

TÉLÉGOHELLE



Site web de Télégohelle
conception : Direction de la Communication

TéléGohelle poursuit son évolution sur le multi-support, et est désormais accessible à la fois sur les Box SFR, son nouveau site web et les réseaux sociaux.
La grille des programmes s'articule autour des deux émissions phares de la chaine: le JT et Coeur de Ville.
Le JT reste inchangé avec 7 reportages en moyenne.
Quant à l'émission «Coeur de Ville», elle devient la vitrine de celles et ceux qui font bouger les communes du territoire; vie associative, culture et sports, gastronomie, entraide et solidarité, économie et emploi, innovation sociale ...
L'équipe de 5 agents poursuit son rôle d'information auprés des communes et des principaux acteurs du territoire dont la Préfecture du Pas-de-Calais, les chambres consulaires et le RCL notamment, comme **elle demeure un partenaire privilégié des lycées, écoles et universités formant aux métiers de journalistes et de techniciens audiovisuels en accueillant une dizaine de stagiaires «Journaliste».** En 2019, la chaine a prolongé son partenariat technique et éditorial avec la radio locale RBM.

ASSEMBLÉES & COORDINATION INSTITUTIONNELLE

Le service des assemblées est composé de 4 agents.
- Arrivée en 2019 d'une gestionnaire des assemblées en charge de la dématérialisation des procédures,

Les missions du service résident dans l'organisation des assemblées délibérantes (commissions préparatoires, bureaux, conseils) en amont (convocation, ordre du jour, document de travail, etc.), pendant (secrétariat des séances, contrôle des pouvoirs, vote, etc.) et en aval des séances (contrôle de légalité des actes, conception des registres et mise à disposition du public, affichage légal, etc.).

LE CONSEIL ET LE BUREAU

Le Conseil est l'organe délibérant chargé de gérer, par ses délibérations, les affaires de l'institution. **Il regroupe les 96 élus des 36 communes qui composent l'agglomération.**
Le Bureau est l'instance de décisions dotée d'un pouvoir délibératif. Il est composé de 36 élus.

Sur l'année 2019, sept réunions de Bureau et sept réunions de Conseil ont été organisées, traitant 437 projets de délibérations.

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Les commissions sont des lieux d'échanges, de réflexion et d'information au sein desquelles les élus partagent leurs avis sur les affaires de la collectivité et sont force de propositions.
Elles sont aussi l'occasion de recevoir des partenaires extérieurs (associations, représentants de la société civile, etc.) afin qu'ils présentent plus en détail leurs activités.
Les commissions sont un préalable aux réunions de Bureau et de Conseil.
En 2019, cinq commissions étaient composées selon les grandes thématiques de la collectivité :
- **finances et administration générale,**
- **cohésion territoriale, services à la population**
- **développement durable,**
- **économie et attractivité**
- **aménagement du territoire.**

FAITS MARQUANTS

Le service a poursuivi le déploiement des outils de gestion dématérialisée de son activité : le processus d'élaboration des délibérations du Bureau et du Conseil est désormais entièrement dématérialisé.
Enfin, l'organisation des instances communautaires est elle-même entièrement dématérialisée (convocations, ordres du jour et documents de travail sont transmis aux élus par voie dématérialisée).

AFFAIRES JURIDIQUES & CONTENTIEUX

L'activité du service s'articule autour de 3 grandes axes.

ASSURANCES

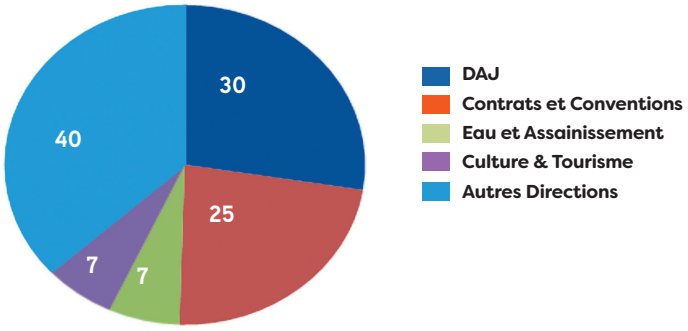
Pour la partie « gestion des contrats », le montant des primes s'est élevé à 392 844 € soit une augmentation de 3,76 % par rapport à 2018.

Pour la partie « gestion des sinistres »,
33 dossiers ont été enregistrés répartis comme suit :
- 20 sinistres « responsabilité civile »,
- 7 sinistres « dommages aux biens »
- 6 sinistres « véhicules

Soit un accroissement d'activité de 27 % sur une année.

CONSEIL JURIDIQUE

109 consultations juridiques ont été réalisées en interne en 2019 soit une augmentation de 11 % par rapport à 2018.
Ces consultations se répartissent comme suit :



CONTENTIEUX

En 2019, 5 nouveaux contentieux ont été enregistrés et ont été traités en interne.

- **1 recours pour excès de pouvoir** devant le Tribunal administratif de Lille engagé par une société en vue d'annuler un acte administratif ordonnant le paiement des frais de placement d'un chien en fourrière.

- **1 référé expertise** déposé devant le TGI de Béthune par un propriétaire victime d'un préjudice matériel (fissures sur la façade de son habitation).

• **2 recours de plein contentieux,** l'un engagé par un agent de la collectivité devant le Tribunal administratif de Lille sollicitant l'annulation d'un acte administratif et le versement par la CALL des primes indûment perdues, l'autre engagé par des particuliers devant le juge de l'expropriation au Tribunal de grande instance (TGI) d'Arras.

• **1 référé préventif exercé par une société devant le TGI de Béthune** dans le cadre d'un projet de construction d'un ensemble immobilier situé dans la ZAC Centralité.

FOCUS

Stationnement et aire de grand passage

Depuis le 1er janvier 2017 (loi NOTRe), la compétence en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage et de terrains familiaux locatifs est devenue une compétence obligatoire pour les communautés d'agglomération.

Pour satisfaire aux obligations du Schéma Départemental d'Accueil des gens du voyage, la CALL a créé, le 25 avril 2019, une aire de grand passage provisoire, pour une durée de deux ans, mutualisée avec la CAHC.

Dans ces conditions, la procédure administrative de mise en demeure a pu être engagée permettant au Préfet d'accorder le concours de la force publique pour l'évacuation des stationnements illicites.

Au-delà du gain de temps, cette procédure bénéficie également aux 36 communes adhérentes et permet à la CALL de faire l'économie des procédures de référé judiciaire.

COMMANDE PUBLIQUE

L'aboutissement des projets de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) se matérialise essentiellement par la passation de marchés publics.

Ces marchés, formalisés ou passés selon une procédure adaptée, sont des contrats administratifs passés en vue de la réalisation de travaux, l'achat de fournitures ou la réalisation de prestations de services. Ils font l'objet d'avis d'appel public à la concurrence qui sont consultables sur le portail acheteur de la CALL (www.achatpublic.com) ou sur son site internet (www.agglo-lenslievin.fr).

Synthèse de l'activité par type de procédure en 2019

Le nombre de procédures mises en œuvre en 2019 a progressé de 38% par rapport à 2018. Par ailleurs, la procédure de renouvellement de la concession portant sur l'exploitation du service public d' assainissement a été lancée fin 2019. Le futur contrat, d'une durée de 7 ans, est estimé à 100 000 000 € HT.

		Procédures mises en œuvre	Nombre de marchés attribués
Fournitures et services	De 25 000 € HT et < à 221 000 € HT	Procédures adaptées	48
	+ de 221 000 € HT	Procédures formalisées	8
Travaux	De 25 000 € HT et < à 5 548 000 € HT	Procédures adaptées	28
	+ de 5 548 000 € HT	Procédures formalisées	1
Prestations intellectuelles	De 25 000 € HT et < à 221 000 € HT	Procédures adaptées	17
	+ de 221 000 € HT	Procédures formalisées	7
TOTAL			109

DIALOGUE COMPÉTITIF

Deux procédures de dialogue compétitif ont été mises en œuvre. Elles concernent deux nouvelles déchèteries et une ressourcerie ainsi que le centre aquatique à Lens

Déchèteries et Ressourcerie :

Fin 2018, **une procédure de dialogue compétitif a été mise en œuvre en vue d'attribuer un marché global de performance** pour la conception, la réalisation et l'exploitation de deux nouvelles déchèteries sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Lens Liévin (QUADRAPARC et Avion).
Une ressourcerie vient compléter le programme d' investissement du site de QUADRAPARC.
Ce marché, qui comporte des objectifs de performance chiffrés et mesurables, tant en termes d'activité, de qualité de service, que de caractéristiques environnementales a été attribué en décembre 2019 au groupement VEOLIA - EIFFAGE CONSTRUCTION – EIFFAGE ROUTE - URBA LINEA, pour un montant de 16 M€ HT.

Centre aquatique :

La ville de Lens a confié à la Communauté d' agglomération de Lens-Liévin un mandat de maitrise d'ouvrage afin que cette dernière gère, en lieu et place de la ville, la réalisation d'un centre aquatique à Lens.
Le marché global de performance pour la conception, la réalisation, l' exploitation technique et la maintenance du futur centre aquatique de Lens a été passé sous la forme d'un dialogue compétitif.
Le choix de la procédure a permis d'assurer un très haut niveau de performance énergétique contribuant ainsi à la maitrise des futures dépenses de fonctionnement de l'équipement.
Le montant global de ce marché est de 35 M€ HT.

MUTUALISATION

Au titre de la mutualisation, deux groupements de commandes ont également été constitués pour la réalisation d'études urbaines dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) et pour l'acquisition de prestations liées au déploiement du permis de louer sur une partie du territoire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin.

FAITS MARQUANTS

Dans un double objectif de simplification et de modernisation, le Code de la commande publique est entré en vigueur au 1er avril 2019. Le Code se scinde en une partie législative issue de l'ordonnance n° 2108-1074 du 26 novembre 2018 et une partie réglementaire issue du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018.
Le Code de la commande publique regroupe plus de 30 textes utilisés quotidiennement par les acheteurs publics ainsi que les principales règles issues de la jurisprudence administrative. Les ordonnances de 2015 (marchés publics) et 2016 (concessions) ainsi que de nombreux textes sont abrogés, afin d'appliquer un Code de la Commande Publique unique.

Le service s'est employé à mettre à jour l'ensemble des documents utilisés dans le cadre des procédures de marché mises en œuvre et à accompagner les services opérationnels afin qu'ils s'approprient ce nouveau cadre réglementaire.

STRATÉGIE FONCIÈRE & PATRIMONIALE

Le service Stratégie Foncière et Patrimoniale, composé de 6 agents, est un service ressource chargé d'accompagner les services opérationnels de la Communauté d'Agglomération dans la mise en œuvre et la concrétisation des projets communautaires.

Son intervention peut être requise lorsqu'il s'agit de maîtriser une emprise foncière, de céder un terrain, de signer une convention de mise à disposition, de protéger les ouvrages de l'établissement intercommunal par la constitution d'une servitude, ...
Parallèlement, le service foncier assure le référencement continu du patrimoine et enrichi les bases de données patrimoniales (taxes foncières, baux, plans, ...).

En octobre 2019, le service s'est vu confier la mission « surveillance et conservation du patrimoine » et a en ce sens été doté d'un agent affecté de manière permanente à ces fonctions.

Il a pour rôle d'effectuer des tournées quotidiennes sur l'ensemble du patrimoine communautaire notamment en vue d'assurer la prévention des actes de malveillance, de renseigner les usagers et de remonter les informations de manière transversale aux services concernés. Sa présence consiste aussi à contrôler les occupations illicites (implantations de résidences mobiles des gens du voyage, véhicules abandonnés, dépôts sauvages, dégradations, pollutions...) et d'en référer, en interne comme en externe, aux services compétents pour suites à donner.

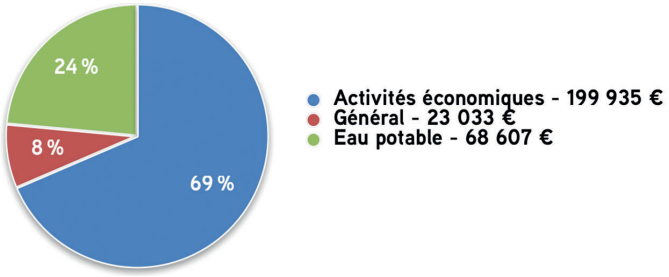
Occupation du domaine communautaire

En 2019, la CALL a lancé des appels à manifestation d'intérêt pour les occupations commerciales de son domaine. Ces procédures ont permis de mettre à disposition de l'association « Mécasport » une partie du Terril 58 à Grenay / Mazingarbe, dans le cade de la création d'un bike-Park et de la Société « l'Art des Mets » un immeuble situé à Souchez en vue d'y développer un restaurant.

Par ailleurs, comme chaque année de nombreuses associations ont bénéficié de mises à disposition de sites communautaires tels que la base du 11/19 à Loos-en-Gohelle, la maison syndicale à Lens, le terril 58 à Grenay-Mazingarbe,... Il s'agit entre autres de « Sauvons la Fosse 13 bis des mines de Lens Félix Bollaert », « Porte-Mine », « Culture Commune », « Jogging cross », « ligue d'athlétisme des Hauts-de-France »,...

LES TRANSACTIONS EN CHIFFRES

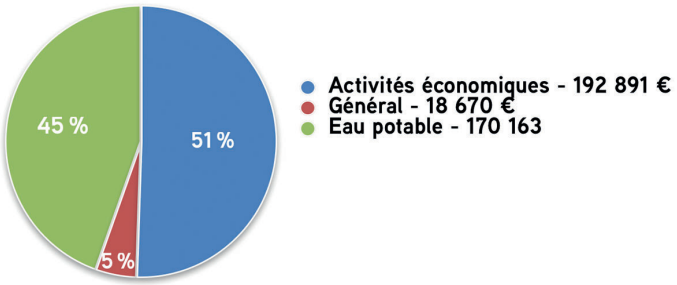
Acquisistions en 2019



Cessions en 2019

7 actes de vente ont été signés en 2019 :
- 3 au bénéfice d'activités économiques
- 1 cession d'ouvrages d'eau potable
- 3 au profit de particuliers.

Ces cessions représentent une recette de 381 724 €.



PERSPECTIVES 2020

Le service poursuit sa réflexion sur la mise en place d'un Schéma Directeur du Patrimoine et sur la revalorisation des tarifs d'occupation du domaine public.

En parallèle, un travail conjoint avec la SAFER sur la finalisation des redistributions foncières sur le secteur Nord-est de l'agglomération est en cours.

FINANCES

La Direction des Finances se compose de 13 agents et l'activité est répartie sur 2 services :
- la coordination budgétaire
- l'exécution budgétaire et qualité comptable.

Au niveau comptable, l'activité de la Direction transparait notamment dans les statistiques relatives au nombre de mandats et titres émis au cours de l'exercice :
- mandats : 9534
- titres : 2404

En lien avec la généralisation de la dématérialisation des factures et des pièces justificatives de la dépense, **le délai moyen global de paiement s'est encore amélioré en 2019, s'établissant à 30,18 jours** (contre 32 jours en moyenne en 2018), le délai réglementaire étant de 30 jours.

LA SITUATION BUDGÉTAIRE CONSOLIDÉE*

**La présentation consolidée des résultats financiers s'entend en ajoutant les résultats des budgets annexes qualifiés de service public administratif (action économique, port fluvial de Harnes, développement numérique) et les budgets annexes industriels et commerciaux (assainissement, eau potable, crématorium, service public d'assainissement non collectif) au budget principal. Il est précisé que, compte tenu de leur nature particulière et de la comptabilité de stock qui leur est appliquée, les opérations d'aménagements de zones sont analysées en investissement bien que les écritures comptables réelles figurent en fonctionnement.*

Présentation générale de l'exercice 2019

UNE MASSE BUDGÉTAIRE CONSOLIDÉE DE 202,2 M€ EN 2019

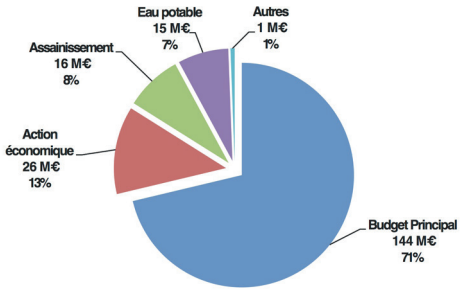
La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin gère 8 budgets (1 principal et 7 annexes) qui s'élèvent en dépenses consolidées à 202,2 M€ en 2019, contre 180,2 M€ en 2018 (+22 M€). Cette progression est liée à une hausse des dépenses d'équipement réalisées en 2019 (+13,5 M€ pour atteindre 56,4 M€) et à une évolution des dépenses de gestion (+8,6 M€), alors que l'annuité de la dette (charges financières + amortissement du capital) est stable de 2018 à 2019, représentant 9,4% des dépenses totales.

Budgets consolidés	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evolution 2019/2018	
				En M€	En%
MASSE BUDGETAIRES CONSOLIDEES Dépenses réelles	180,5 M€	180,2 M€	202,2 M€	+22,0 M€	+12,2%
Dépenses de gestion	118,0 M€	118,2 M€	126,8 M€	+8,6 M€	+7,3%
Frais financiers nets	6,8 M€	6,5 M€	6,1 M€	-0,4 M€	-5,7%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	124,8 M€	124,7 M€	132,9 M€	+8,2 M€	+6,6%
Dépenses d'équipement	43,5 M€	42,9 M€	56,4 M€	+13,5 M€	+31,4%
Remboursement du capital de la dette	12,1 M€	12,6 M€	12,9 M€	+0,4 M€	+2,8%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	55,7 M€	55,5 M€	69,3 M€	+13,8 M€	+24,9%

Les dépenses de fonctionnement représentent 65,7% des dépenses en 2019, contre 69,2% en 2018. Les frais financiers représentent 4,6% des dépenses de fonctionnement et diminuent de 2018 à 2019, passant de 6,5 M€ à 6,1 M€ (-5,7%).
L' année 2019 se caractérise par un pic en dépenses d' équipement réalisées (56,4 M€ contre 42,9 M€ en 2018 et 43,5 M€ en 2017).

RÉPARTITION DES MASSES BUDGÉTAIRES ENTRE BUDGETS

Répartition des dépenses par budget



Le budget principal porte 71% des dépenses. Il est en augmentation de +10,3 M€ par rapport à 2018, cette hausse étant essentiellement liée à la progression des dépenses de gestion.
Le budget action économique porte quant à lui la principale hausse de dépenses d'équipement (+8,9M€), plusieurs projets arrivant à leur terme (réhabilitation de la salle des machines du 11/19, bâtiment tertiaire Sirius quartier des gares, pôle numérique culturel).
Les dépenses d'investissement réalisées augmentent également sur les budgets eau (+3,9 M€ soit +49,8%) et assainissement (+1,6 M€ soit +16,6%).

Répartition des dépenses par budget

Budgets consolidés en M€	CA 2018	CA 2019	Evolution	
			En M€	En%
Budget Principal	**133,5 M€**	**143,8 M€**	**10,3 M€**	**+7,7%**
Fonctionnement	111,8 M€	121,2 M€	9,4 M€	+8,4%
Investissement	21,6 M€	22,6 M€	1,0 M€	+4,4%
Action économique	**16,9 M€**	**25,5 M€**	**8,6 M€**	**+50,9%**
Fonctionnement	3,3 M€	3,0 M€	-0,3 M€	-9,6%
Investissement	13,6 M€	22,5 M€	8,9 M€	+65,7%
Assainissement	**16,4 M€**	**16,5 M€**	**0,1 M€**	**+0,5%**
Fonctionnement	6,5 M€	4,9 M€	-1,6 M€	-24,1%
Investissement	9,9 M€	11,6 M€	1,6 M€	+16,6%
Eau potable	**10,3 M€**	**14,7 M€**	**4,5 M€**	**+43,7%**
Fonctionnement	2,5 M€	3,1 M€	0,6 M€	+25,1%
Investissement	7,8 M€	11,6 M€	3,9 M€	+49,8%
Autres*	**3,2 M€**	**1,7 M€**	**-1,5 M€**	**-46,8%**
Fonctionnement	0,6 M€	0,7 M€	0,1 M€	+15,0%
Investissement	2,6 M€	1,0 M€	-1,6 M€	-61,3%
TOUS BUDGETS CONSOLIDES	**180,2 M€**	**202,2 M€**	**22,0 M€**	**+12,2%**
Fonctionnement	124,7 M€	132,9 M€	8,2 M€	+6,6%
Investissement	55,5 M€	69,3 M€	13,8 M€	+24,9%

**Budgets Développement numérique, Port fluvial de Harnes, Crématorium, SPNC*

LES RÉSULTATS COMPTABLES 2019

De façon consolidée, la CALL termine l'exercice budgétaire 2019 avec un résultat brut de clôture excédentaire de 11,56 M€, contre 36,8 M€ en 2018 et 53 M€ en 2017. Le résultat net, avec intégration des restes à réaliser, s'établit à 11,98 M€ (30,9 M€ en 2018).
Cette diminution de l'excédent de clôture résulte du choix de la CALL d'utiliser ses réserves pour financer ses investissements, en limitant le recours à l'emprunt afin de minimiser les frais financiers.

	Budget Consolidé (Budget Principal+Budgets Annexes	Fonctionnement	Investissement	Total
A	Report résultat 2018 (R002)	3 213 079,85	6 606 095,20	9 819 175,05
B	Affectation résultat 2018 (1068)	0,00	47 579 536,49	47 579 536,49
C	Recettes de l'exercice 2019	167 717 346,28	34 885 105,81	202 602 452,09
D=A+B+C	***Total recettes 2019***	***170 930 426,13***	***89 070 737,50***	***260 001 163,63***
E	Dépenses de l'exercice 2019	149 139 384,79	78 759 987,39	227 899 372,18
F	Report résultat 2018 (D001)	0,00	20 544 506,72	20 544 506,72
G=E+F	***Total dépenses 2019***	***149 139 384,79***	***99 304 494,11***	***248 443 878,90***
H=D-G	**Résultat brut de clôture de l'exercice 2019**	**21 791 041,34**	**-10 233 756,61**	**11 557 284,73**
	Restes à réaliser			
I	Recettes	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00
J	Dépenses	1 157 746,85	418 008,63	1 575 755,48
K=J-I	**Solde**	**1 157 746,85**	**-1 581 991,37**	**-424 244,52**
L=H-K	**Résultat net de clôture de l'exercice 2019**	**20 633 294,49**	**-8 651 765,24**	**11 981 529,25**

Les résultats 2019 seront affectés à l'exercice 2020 lors du budget supplémentaire.

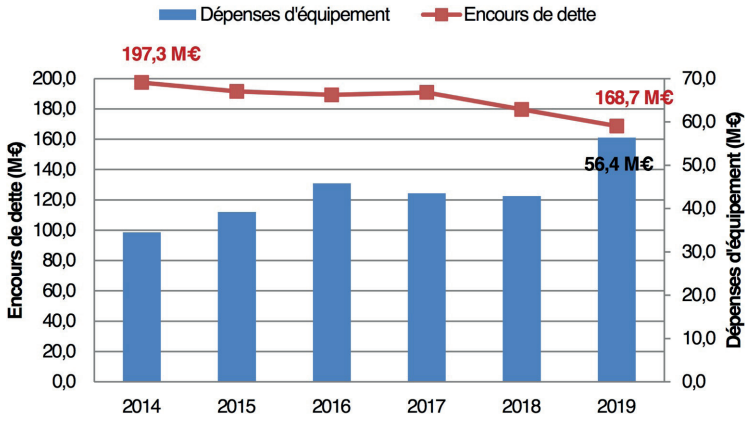
Par budget, les résultats comptables sont les suivants :

En M€	Budget Principal	Budget Action éco.	Budget Dév. Num	Budget Port fluvial	Budget Assainissement	Budget Eau	Budget Crématorium	Budget SPANC
Résultat de fonctionnement 2019	6,78	4,07	0,28	-0,08	2,64	4,88	0,02	-0,01
Résultats antérieurs reportés	1,21	0,00	1,38	0,10	0,10	0,10	0,20	0,12
Résultat brut de fonctionnement cumulé	7,99	4,07	1,66	0,02	2,74	4,98	0,22	0,10
Solde des restes à réaliser en fonctionnement	0,88	0,21	0,00	0,00	0,04	0,02	0,00	0,00
Résultat d'investissement 2019	14,40	-12,67	-0,27	0,03	3,77	-2,01	0,46	0,00
Résultats antérieurs reportés	3,21	-11,81	1,37	0,39	-5,51	-3,23	1,64	0,00
Résultat brut d'investissement cumulé	17,61	-24,48	1,10	0,42	-1,74	-5,24	2,10	0,00
Solde des restes à réaliser en investissement	0,34	0,07	0,01	0,00	0,00	-2,00	0,00	0,00
Résultat brut de clôture	**25,60**	**-20,41**	**2,76**	**0,44**	**1,00**	**-0,26**	**2,32**	**0,10**
Résultat net de clôture	24,38	-20,68	2,75	0,44	0,96	1,72	2,32	0,10

LA SITUATION FINANCIÈRE FIN 2019

Les équilibres financiers

En 2019, la CALL se désendette pour la seconde année consécutive, alors que le niveau des dépenses d'équipement réalisées progresse (56,4 M€ en 2019 contre 42,9 M€ en 2018). L'encours de dette consolidé passe de 179,6 M€ fin 2018 à 168,7 M€ fin 2019 (-6,07%). Il était de 197,3 M€ en 2014.

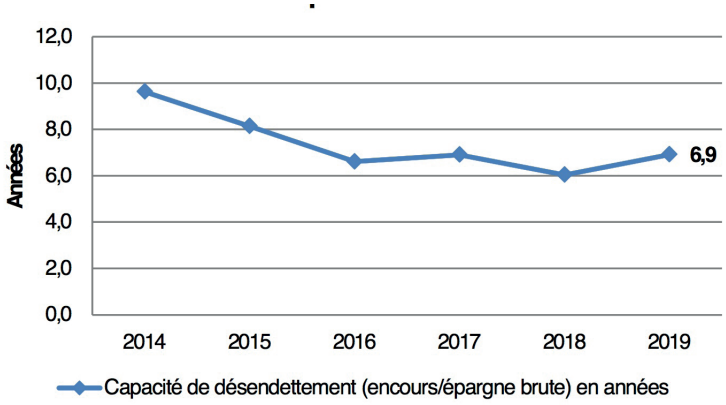


L'encours de dette se répartit principalement entre le budget principal (63,6M€), le budget assainissement (59,3 M€), le budget eau potable (21,5M€) et le budget action économique (23,5M€).
Fin 2019, la CALL est en capacité de rembourser sa dette à partir de l'épargne brute dégagée en 6,9 années, soit un niveau extrêmement correct.

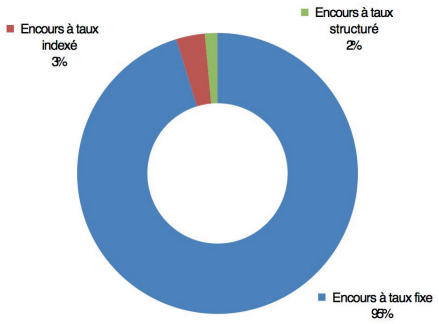
Montant (M€)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Encours consolidé au 31/12	197,3	191,5	189,2	190,8	179,6	168,7
Epargne brute	20,5	23,5	28,6	27,6	29,7	24,4
Capacité de désendettement (en années)	**9,6**	**8,1**	**6,6**	**6,9**	**6,0**	**6,9**

Malgré une légère hausse de 2018 à 2019, **la capacité de désendettement de la CALL fin 2019 reste bien inférieure à son niveau de 2014.**

Evolution de la capacité de désendettement



La dette de la communauté d'agglomération est saine, avec une absence d'emprunts toxiques. Elle est très majoritairement constituée d'emprunts à taux fixe, prémunissant la collectivité en cas de hausse des taux.



Section de fonctionnement

ÉVOLUTION DES SOLDES DE GESTION

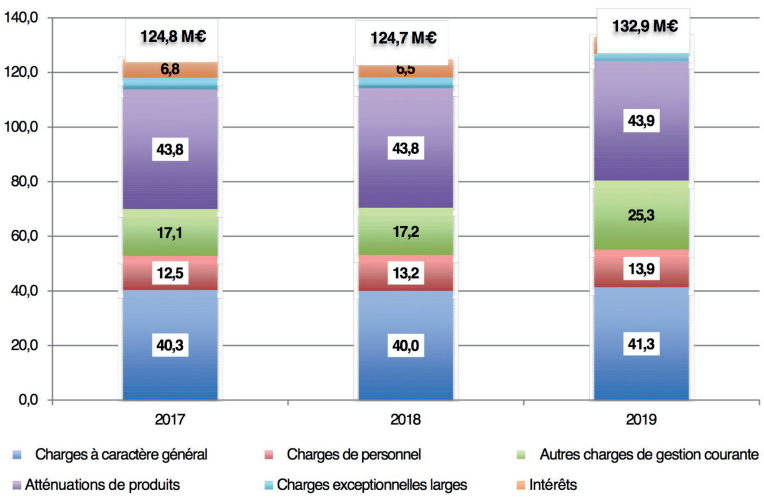
En moyenne, sur la période 2014-2019, **les charges de fonctionnement hors dette ont progressé de +1,8% par an** avec une évolution plus marquée en fin de période (+7,3% de 2018 à 2019), au même rythme moyen que les produits de fonctionnement (+1,8% par an en moyenne et +1,9% de 2018 à 2019).

Chaîne de l'épargne

Montant (M€)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Produits fonct. courant	143,8	144,5	150,8	152,1	153,4	155,1
- Charges fonct. courant	110,1	110,2	111,7	113,7	114,2	124,2
=EXCEDENT BRUT COURANT	33,7	34,2	39,1	38,3	39,2	30,8
+ Produits exceptionnels larges	0,4	1,4	1,8	0,3	1,0	2,2
- Charges exceptionnelles larges	6,1	4,5	5,1	4,3	4,0	2,5
=EPARGNE DE GESTION	**28,0**	**31,1**	**35,8**	**34,4**	**36,3**	**30,5**
- Intérêts	7,5	7,5	7,2	6,8	6,5	6,1
=EPARGNE BRUTE	**20,5**	**23,5**	**28,6**	**27,6**	**29,7**	**24,4**
- Capital	11,2	11,5	11,8	12,1	12,6	12,9
=EPARGNE NETTE	**9,3**	**12,0**	**16,8**	**15,5**	**17,2**	**11,5**

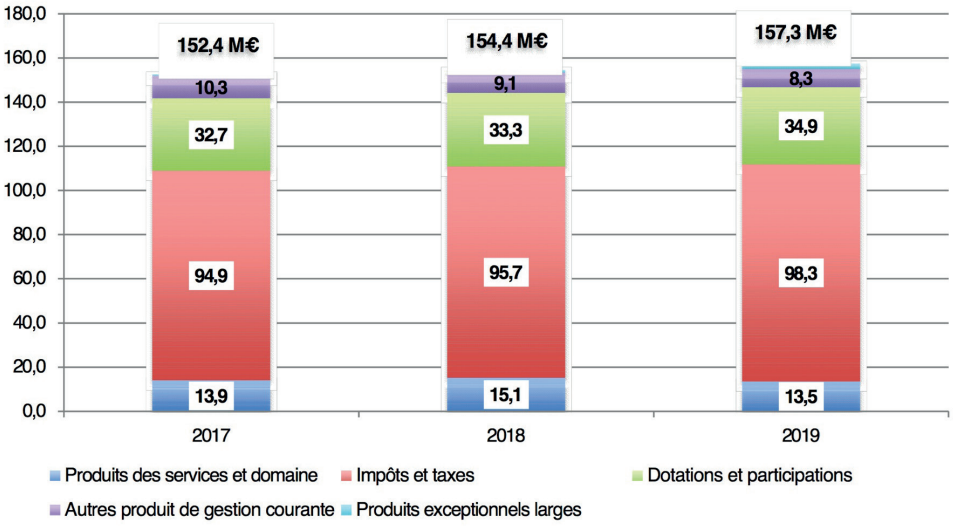
La hausse des charges de fonctionnement courant en 2019 est essentiellement liée à l'augmentation de la participation versée au Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle (+4,37 M€ pour un total de 6,42 M€ en 2019, parmi les « autres charges de gestion courante »).

Evolution des dépenses de fonctionnement 2017 - 2019



On observe en 2019 une légère réduction des intérêts de la dette (-5,7%).
Les reversements aux communes, qui représentent 33% des dépenses de fonctionnement (43,9 M€), sont stables.
Représentant 78% des charges à caractère général consolidées (mais 85% du budget principal), les dépenses pour les contrats de gestion et de valorisation des déchets progressent de +7,16% en 2019 (+2,16M€). La masse salariale augmente de 4,8% de 2018 à 2019, cette évolution étant la traduction de la volonté de la CALL de renforcer ses moyens humains, nécessaires à la conduite des projets communautaires.
L'évolution des recettes de fonctionnement (+1,9% de 2018 à 2019 contre +1,3% de 2017 à 2018) est liée à la progression du produit des impôts et taxes (+2,7%) et à l'évolution du niveau de dotations, compensations et subventions d'exploitations (+4,9%), malgré une diminution de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat (-1,8%).
Le produit des impôts et taxes représente 62,5% des produits de fonctionnement en 2019 alors que les dotations et compensations représentent 22,2%.

Evolution des recettes de fonctionnement 2014 - 2019



Les recettes de fonctionnement sont tirées à la hausse par la dynamique économique du territoire. **En valeur, l'évolution des recettes fiscales (+2,6 M€) est principalement liée à la hausse du produit des impôts ménages (+0,8 M€) et de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (+0,9 M€), à taux d'imposition inchangés.**

Compostion des recettes de fonctionnement

En M€	2017	2018	Evol. 2018/17	2019	Evol. 2019/18
Impôts et taxes (chap. 73)	**94,9**	**95,7**	*0,9%*	**98,3**	*2,7%*
Contributions directes	**62,1**	**62,6**	*0,9%*	**64,8**	*3,5%*
Impôts ménages	32,2	32,7	*1,6%*	33,5	*2,5%*
CFE	16,2	16,7	*3,0%*	16,8	*0,6%*
CVAE	8,9	9,1	*2,0%*	10,0	*9,5%*
IFER	0,8	0,8	*4,4%*	0,9	*11,4%*
TA FNB	0,3	0,3	*1,9%*	0,3	*1,0%*
TASCOM	2,7	2,5	*-6,5%*	2,6	*4,2%*
Rôles supplémentaires	1,1	0,6	*-42,4%*	0,8	*30,2%*
Attribution de compensation reçue	0,3	0,3	*0,0%*	0,3	*0,0%*
Reversements conventionnels reçus (DSC)	9,2	9,2	*0,0%*	9,2	*0,0%*
TEOM	10,5	10,8	*2,6%*	11,1	*2,7%*
Reversement FNGIR	10,0	10,0	*-0,1%*	10,0	*0,1%*
Attribution FPIC	2,8	2,8	*1,2%*	2,8	*-0,6%*
Taxe de séjour	0,0	0,0		0,1	

Le financement des investissements

En 2019, les 56,4 M€ de dépenses d'investissement hors dette réalisées ont été financés de manière saine. **En effet, pour la seconde année consécutive, le recours à l'emprunt a été très limité (1,95 M€ en 2019 sur le budget annexe assainissement).** Ces dépenses ont été financées à 20,3% par l'épargne nette, à 44,9% par les excédents capitalisés, à 16,2% par des subventions et à 3,5% par de l'emprunt.
L'excédent de clôture passe ainsi de 34,9 M€ fin 2018 à 11,5 M€ fin 2019. Outre le financement des investissements, les réserves ont été affectées au désendettement de la communauté d'agglomération.

Financement de l'investissement

Montant (M€)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses d'investissement hors dette	**34,5**	**39,2**	**45,8**	**43,5**	**42,9**	**56,4**
Financement des investissements	**40,5**	**36,5**	**63,4**	**48,5**	**26,7**	**31,1**
Epargne nette	9,3	12,0	16,8	15,5	17,2	11,5
Ressources propres d'inv. (RPI)	6,6	13,5	30,5	17,1	3,4	6,8
Fonds affectés	0,0	0,0	5,8	2,0	1,6	1,6
Subventions	12,7	6,4	0,9	0,5	4,0	9,1
Emprunt	**12,0**	**4,3**	**9,4**	**13,5**	**0,5**	**2,0**
Variation de l'excédent global	**6,0**	**-2,8**	**17,5**	**5,0**	**-16,2**	**-25,3**

M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Excédent global de clôture (EGC)	33,4	30,5	48,0	53,0	34,9	11,5

Les réalisations qui ont marqué l'année 2019

Sur les budgets eau potable et assainissement, 23,2 M€ ont été réalisés en dépenses d'investissements, et principalement pour les opérations suivantes :

EAU POTABLE Programmes	Cumul réalisé au 31/12/2019 (en K€)	dont réalisé 2019 (en K€)
RESERVOIRS INTERCONNEXION	11 676	7 106
TRAVAUX NEUFS	7 402	1 892
OPERATIONS DE MAINTENANCE	1 645	802

ASSAINISSEMENT Programmes	Cumul réalisé au 31/12/2019 (en K€)	dont réalisé 2019 (en K€)
TRAVAUX NEUFS	12 232	7 035
OPERATIONS DE MAINTENANCE	2 110	841
LUTTE CONTRE INONDATIONS	1 696	359

Sur le budget principal, 22,6 M€ de dépenses d'investissement ont été réalisées, parmi lesquelles :

Programme	Opération	Cumul réalisé au 31/12/2019 (en K€)	dont réalisé 2019 (en K€)
SCHEMA CHAINE DES PARCS		8 225	5 562
	ETUDES ET TRAVAUX PARC SOUCHEZ AVAL	5 518	3 489
	ETUDES ET TRAVAUX PARC CENTRALITE	2 708	2 073
SUBVENTIONS AIDES A LA PIERRE PARC PRIVE		3 599	1 573
TRVX AMGT MEMOIRE DE SOUCHEZ		1 458	1 319
ACQ. CONTENEURS DECHETS MENAG.		1 125	974
SUBV AIDE A LA PIERRE PARC PUBLIC		2 737	938
TRAVAUX NEUFS		753	681
	BATIMENT VILLE DE LIMOGES	753	681
HORS PROGRAMME		0	669
	AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE BILLY MONTIGNY	0	225
OPERATIONS DE MAINTENANCE		975	417
GEMAPI INVESTISSEMENT		313	313
TRVX DEFENSE CONTRE L'INCENDIE		586	309
AIDES AUX ENTREPRISES		225	225
	AVANCES REMBOURSABLES	200	200
	AIDES AUX ENTREPRISES	25	25
SUBV FONDS RENOUV. URBAIN		476	196
TRAVAUX AMENAGEMENTS TRAMES VERTE & BLEUE		1 318	186
TRAVAUX DECHETTERIES		1 232	140
SUBVENTIONS PRECARITE ENERGETIQUE		199	130

Sur le budget action économique, sur un total de 22,5 M€ de dépenses d'investissement réalisées, les principales opérations d'investissement réalisées sont les suivantes) :

Programme	Operation	Cumul réalisé au 31/12/2019 (en K€)	dont réalisé 2019 (en K€)
TRAVAUX NEUFS		12 209	7 289
	BATIMENT SIRIUS TRAVAUX ET AMENAGEMENTS	6 959	4 524
	REH. SALLE DES MACHINES 11/19	4 914	2 690
TRAVAUX VRD ACTION ECO		6 036	2 921
	PA LA RENARDIERE TRVX VRD	1 366	1 104
	TRAVAUX RESTRUCTURATION DES CHAUSSEES	779	779
	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC PARCS D'ACT	624	624
	VIABILISATION QUADRAPARC II	464	254
	ETUDES NOUVEAUX PARCS	54	54
	MUR DE SOUTENEMENT ZI DES ALOUETTES	90	46
	REQUALIFICATION PAYSAGERE SITE 11/19	36	36
ZAC CENTRALITE HORS STOCK		2 226	2 226
	TRANSFERT ZAC CENTRALITE VILLE DE LENS	2 000	2 000
	SECTEUR BOLLAERT	226	226
POLE NUMERIQUE CULTUREL		4 973	1 942



HABITAT
POLITIQUE DE LA VILLE
NPNRU & ERBM



HABITAT

PARC PUBLIC / PARC PRIVÉ

Dans le cadre de la déclinaison du Projet de Territoire, la Direction Politique de la Ville Habitat a vu le service Habitat se renforcer courant 2019 avec l'intégration de nouveaux collaborateurs mobilisés sur les missions de responsable de l'habitat privé (suite à départ), d'instruction des Permis de Louer, d'animation de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) et de suivi de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) et plus largement du peuplement.

Dans le cadre de la compétence « Equilibre Social de l'Habitat » a été adoptée à l'occasion du conseil communautaire d'octobre 2018 la CIA officiellement signée lors d'une séance protocolaire dédiée à l'été 2019. Issue de la Loi Egalité et Citoyenneté, elle pose un socle et surtout quantifie des objectifs en matière d'équilibre ou de rééquilibrage de peuplement à l'échelle intercommunale mais aussi à l'échelle infra-communale. Des objectifs intermédiaires collant à la réalité territoriale au cours de la période 2018-2020 ont été fixés afin d'atteindre à terme les références nationales. Par ailleurs des diagnostics de peuplement ont également été réalisés à l'échelle des cités minières retenues au titre de l'ERBM à partir desquels pourront être projetées des perspectives partagées en la matière avec les villes.

488 nouveaux logements sociaux

Délégataire des aides à la pierre, la CALL a accompagné 7 opérateurs à hauteur de 676 902 € pour des opérations de logements locatifs sociaux déclinées sur 10 communes totalisant 488 logements sociaux dont 102 très sociaux et 53 en accession sociale à la propriété.
La rénovation des cités minières dans le cadre de l'ERBM a mobilisé quant à elle 5 248 000 € de financements dont 2 134 000 € de subventions émanant de la CALL dans le cadre de la réhabilitation de 346 logements menée par Maisons & Cités et SIA Habitat répartis dans 3 cités sises sur les communes de Bully-les-Mines / Grenay, Lens et Liévin.

LA GESTION DES AIDES DE L'ANAH

En 2019, 1081 propriétaires ont été accompagnés en matière de rénovation (dont 1059 propriétaires occupants et 21 propriétaires bailleurs) pour un gain énergétique en moyenne de 32 % après travaux dans le cadre d'une enveloppe mobilisée par l'ANAH de 3,4 millions d'euros à l'échelle du territoire. En complément de ces subventions et de celles de la Région des Hauts-de-France, la CALL verse également (sous critères d'éligibilité) des aides financières pouvant aller jusqu'à 20% du montant HT des travaux subventionnables qui ont atteint un montant de 857 747 €. En fin d'année a été lancée une consultation pour la mise en œuvre d'un nouveau PIG en faveur de la lutte contre la « Précarité énergétique et l'habitat indigne » dont la mise en œuvre sera effective courant 2020. Parallèlement de nouveaux partenariats ont été formalisés (la Poste, Action Logement…) afin de mailler la stratégie d'intervention au niveau de l'habitat privé. Dans le cadre de l'ERBM et du dispositif Action Cœur de Ville a été engagée une étude pré-opérationnelle OPAH-RU sur les centres villes de Lens, Liévin et Harnes ayant ainsi dressé un diagnostic de l'habitat privé (vacance des logements, habitat dégradé, copropriétés…) et définit le périmètre d'intervention à venir.

LE PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Arrivé à son terme fin mai 2018, le Programme d'Intérêt Général (PIG) dédié à la précarité énergétique, à l'habitat indigne et à la perte d'autonomie a fait l'objet d'une évaluation qui invite à relancer ce dispositif mais en le faisant évoluer notamment dans les modalités de fixation des objectifs et de suivi. L'achèvement de la phase de diagnostic par l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA) dans la perspective de l'OPAH RU va donner lieu à l'engagement de l'étude pré opérationnelle sur les communes de Lens, Liévin et Harnes.
Le dispositif Action Cœur de Ville est entré dans sa phase opérationnelle avec un déploiement accompagné par la CALL sur les villes de Lens et de Liévin.

LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Document de référence et de planification, après avoir fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours en 2018, le Programme Local de l'Habitat poursuit sa déclinaison parallèlement à l'engagement des travaux pour la consolidation de sa 3ème version qui concernera la période 2021 / 2026. A ainsi été impulsée une dynamique partenariale prenant la forme des « Petits Déjeuners de l'Habitat » associant les techniciens des communes et l'ensemble des partenaires à des échanges mensuels portant sur des thématiques d'actualité. A noter également l'organisation à destination des DGS des villes concernées par des opérations ERBM du 1er triennal, de visites sur les sites pilotes de Pecquencourt et Dourges afin de partager autour de ces expériences, démarche qui sera de nouveau proposée en 2020 aux communes concernées par les prochaines phases de travaux. Aux fins de mobiliser les opérateurs sur les enjeux du territoire, un appel à projets a été initié afin d'accompagner des projets innovants destinés à des publics spécifiques pour lesquels l'offre mérite d'être renforcée. Le bailleur Maisons & Cités s'est ainsi vu octroyé dans ce cadre une subvention de 40 000 € pour un projet de domicile partagé sur la commune de Méricourt.

FOCUS
PERMIS DE LOUER

Le conseil communautaire de juin 2019 a acté du déploiement à venir de **l'«Autorisation Préalable de Mise en Location »** sur des périmètres de **13 communes volontaires** (Annay-sous-Lens, Avion, Billy-Montigny, Bully-les-Mines, Estevelles, Eleu-dit-Leauwette, Lens, Liévin, Loison-sous-Lens, Loos-en-Gohelle, Méricourt, Sains-en-Gohelle et Sallaumines). L'expérimentation sur une période de 2 ans doit démarrer le 1er janvier et vise à permettre de lutter contre les marchands de sommeil et à sensibiliser les propriétaires bailleurs sur l'état de leur logement, tout en les invitant à proposer un logement décent et sécurisé à leur locataire.



POLITIQUE DE LA VILLE

UNE POLITIQUE DE COHÉSION URBAINE ET SOCIALE EN FAVEUR DES QUARTIERS LES PLUS DÉFAVORISÉS

La Politique de la Ville est une composante très importante de l'action publique sur le territoire de la CALL puisque 19 des 36 communes sont concernées par la géographie prioritaire, intégrant **21 quartiers prioritaires** au total et représentant environ **56 000 habitants** (25% de la population).

LE PLUS IMPORTANT CONTRAT DE VILLE DU DÉPARTEMENT

La programmation 2019 a enregistré **216 projets** pour un montant total de près de **4 millions d'euros.** 2 206 000 € de financements ont été mobilisés : 1 769 451 € par l'Etat, 553 634 € par la Région, 1 377 000 € par les communes et 166 800 € par le Département. La CALL a quant à elle attribué près de 200 000 € de subventions. Ces chiffres font du Contrat de Ville communautaire le plus important du Département et le situe en deuxième position après la Métropole Européenne de Lille à l'échelle régionale.

La signature d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques en 2019

L'année 2019 a été marquée par la prorogation du Contrat de Ville jusqu'au 31 décembre 2022. S'appuyant sur le rapport d'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville rédigé en juin 2019, le président a signé en octobre 2019 un protocole qui met en exergue **14 engagements** de l'Etat et de la CALL, venant ainsi réaffirmer voire renforcer les objectifs du Contrat de Ville.

Un engagement historique au sein de la Maison de la Justice et du Droit (MJD)

La MJD a pour vocation d'assurer une présence judiciaire de proximité, mais aussi de développer et de favoriser l'accès aux droits et l'aide aux victimes. La CALL met à disposition deux collaboratrices assurant des missions d'accueil et d' assistance du Greffier. En 2019, **14 163 personnes ont été reçues** dont près de la moitié d'entre elles pour des questions liées à l'accès aux droits.

Au cœur de la vie sociale, culturelle et citoyenne des habitants des QPV, des associations soutenues dans le cadre de la Politique de la Ville

A en juger par la nécessité et la qualité des actions qu'elles développent dans les QPV, les associations occupent une place fondamentale au sein de la Politique de la Ville. La CALL a ainsi soutenu **de nombreuses associations en 2019** comme le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles), France Victime 62, SOLFA (SOLidarité Femmes Accueil), 9 de Cœur, APSA Fil d'Ariane, Unis Cités, Emergences 62, Secours Populaire, UFOLEP, AM2C, Concert de Poche ... pour un montant total de **plus de 100 000 euros.**

Parmi ces associations « Planète Sciences » a reçu une aide de 7 500 € en lien avec le **22ème Village des Sciences** organisé par la CALL qui a remporté un vif succès avec 1 500 visiteurs (950 particuliers et 550 élèves).

L'agglomération a aussi renouvelé ses initiatives autour de la **prévention routière.** Elle a organisé son **13ème « Challenge communautaire de prévention routière ».** Manifestation visant à sensibiliser les élèves de CM2 aux risques qu'ils encourent ou font courir aux autres par leur comportement à vélo, l'édition 2019 a rassemblé 117 jeunes des communes d'Aix-Noulette, Bully-les-Mines, Harnes, Lens, Liévin, Loison-sous-Lens, Méricourt, Meurchin, Sains-en-Gohelle, Sallaumines et Wingles.

L'impulsion d'une dynamique territoriale autour des enjeux de santé à travers la mise en place d'un CLS (Contrat Local de Santé) et d'un ASV (Atelier Santé Ville)

Dans la continuité de son engagement au service de la santé de ses habitants, la Communauté d'Agglomération s'est engagée en 2019 dans deux dispositifs contractuels au service d'une territorialisation concertée et négociée de l'action publique de santé :

- Le Contrat Local de Santé (CLS), signé le 25 septembre 2019 à l'échelle des 36 communes.
- L'Atelier Santé Ville (ASV), à l'échelle des 21 QPV, qui fait suite à une étude de faisabilité menée en 2019.

La CALL est aussi partie prenante du dispositif ARMS (Adultes Relais Médiateurs Santé), interface de proximité en lien avec le CLS et l'ASV. En l'espèce, elle a renouvelé le cofinancement en 2019 de trois postes pour un montant de **14 714 €** attribués à l'association Secours Populaire Français (deux postes) et à l'APSA à qui ils sont rattachés.

PERSPECTIVES 2020 POUR UNE POLITIQUE DE COHÉSION SOCIALE RÉAFFIRMÉE

Dans la continuité de son engagement en faveur de la Cohésion Sociale la CALL a pour ambition en 2020 de :

- Lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Cohésion Sociale
- Mettre en œuvre une formation-action des acteurs de la GUSP (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité)
- Redynamiser le Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)
- Initier un Plan de lutte contre les discriminations
- Appréhender la question de la mobilité dans les QPV

NPRU

La CALL, en tant que chef de file, assure le portage du projet de renouvellement urbain à l'échelle du territoire, et assume à ce titre le pilotage stratégique, fédère et coordonne le partenariat. Pour mener à bien ce rôle, la CALL dispose d'une ingénierie dédiée avec une direction de projet composée comme suit :
• 1 directeur de projet
• 2 chefs de projet : habitat/diversification et coordination sociale
• 1 coordinatrice administrative et financière

Une chargée de mission aménagement urbain faisait également partie du service pour un renfort ponctuel, son contrat s'étant achevé mi-novembre. La directrice de projet est en poste depuis Mars 2019.

FAITS MARQUANTS

• **Déclaration d'engagement :** le 3 juin 2019 l'ANRU acte son engagement financier pour la partie de projet validée le 19 septembre 2018, soit un concours financier global de l'ANRU de 55,3 millions d'euros.

• **23-26 avril : Workshop sur le territoire du Bassin Minier** (sous l'égide du Ministère de la Cohésion des territoires / organisé par Euralens) impliquant les lauréats du palmarès des jeunes urbanistes. L'agence CONCORDE travaille sur le sujet de l'animation des friches au cœur du quartier 12-14 et soumet l'idée de développer un projet d'agriculture urbaine. La restitution du projet a lieu le 6 juin en atelier et le 10 juillet à la CALL en présence du président qui valide le fait de poursuivre la réflexion sur le sujet.

• **Comité d'engagement :** le 23 octobre 2019, les partenaires du projet de renouvellement urbain participent à un Comité National d'Engagement et sollicitent la validation d'un projet global, seul susceptible de permettre un renouvellement urbain en profondeur et durable. Les projets sur les quartiers du 12/14 à Lens et République à Avion n'ont pas été considérés dans leur globalité en première lecture, des arguments ont appuyé les opérations initialement rejetées et quelques amendements apportés pour consolider le programme. Le CNE a validé le projet, et transmis son avis le 03 décembre 2019, actant une participation financière globale de 64,5 millions d'euros, dont 57,3 M€ de subventions ANRU et 7,2 M€ de prêts bonifiés Action Logement.

• **L'année 2019 est aussi celle de la mise en œuvre effective du projet avec le démarrage du relogement des ménages pour la cité du 12/14 à Lens.** Pour Liévin, les relogements s'achèvent pour les immeubles Tivano Pampero Sirocco dont la démolition a été validée en pré-conventionné, une réunion d'information des locataires de la résidence Jean Lebas est organisée.

FOCUS

• **Requalification du patrimoine existant** tant sur le plan de la réhabilitation technique qu'en matière d'habitabilité : mise en place de séances de travail partenariales avec Maisons et Cités pour retravailler la qualité des logements et sensibilisation à la nécessité de développer des outils graphiques adaptés (3D) aux besoins de communication et marketing.
• **GUSP et concertation :** mise en place d'ateliers de concertation réguliers et mobilisation accrue pour solutionner les situations.

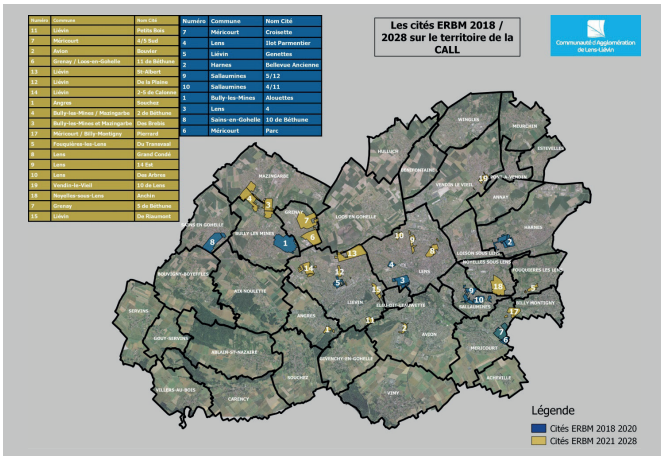
PERSPECTIVES 2020

La finalisation et validation par les partenaires et l'ANRU du projet de convention est l'objectif principal avant sa mise en signature.

La mise en œuvre opérationnelle du projet, engagée, devra se poursuivre avec les sujets suivants :
• l'accompagnement financier de la CALL dans les projets NPRU
• l'AMO CAJ qui concerne le projet ESS sur la cité du 12-14
• la réflexion sur le projet d'agriculture urbaine
• les missions d'AMO et études pré-opérationnelles concernant les opérations d'aménagement pour la cité du 12-14 et les conditions de mise en œuvre et de maitrise d'ouvrage pour les deux autres quartiers
• accompagner les partenaires sur le relogement des ménages, en lien avec la direction Habitat,
• actions de veille/alerte et formation-action avec le service Politique de la ville sur la GUSP
• le programme de concertation sur les trois quartiers
• la qualité des projets logement, l'habitabilité, l'attractivité des produits
• lancer la mission d'AMO relative aux produits en diversification
• accompagner les partenaires dans la montée en compétence et l'organisation à mettre en œuvre pour permettre de garantir la concrétisation du projet de renouvellement urbain dans les meilleures conditions possibles et conformément aux éléments contractualisés.

RENOUVELLEMENT DU BASSIN MINIER / E.R.B.M.

Le service ERBM s'efforce de garantir la dimension intégrée des opérations de rénovations prévues sur la période 2018/2028 en assurant le suivi des projets des bailleurs, vérifiant la cohérence des orientations urbaines avec les objectifs de renouvellement urbain et d'attractivité fixés par la CALL et les Villes.



FAITS MARQUANTS

Les études urbaines ont été lancées sur 8 des 10 opérations 2018/2020 : Cité 4 à Lens, Cité des Genettes à Liévin, Cité Bellevue Ancienne à Harnes, Cité 10 à Sains-en-Gohelle, Cités 4/11 et 5/12 à Sallaumines et Cité du Parc et de la Croisette à Méricourt.

Les 1ères opérations de réhabilitation des logements miniers initiées par les bailleurs sociaux ont également démarré pour 4 d'entre elles : Cité du Parc à Méricourt (SIA), Cité des Genettes à Liévin (SIA), Cité des Alouettes à Bully-les-Mines (Maisons et Cités) et l'Ilot Parmentier à Lens (Maisons et Cités).

Suite à une étude co-pilotée par la CALL et Maisons et Cités, **une nouvelle liste de cités minières (3500 logements) à prioriser pour 2021/2028** a été validée par les élus suite à l'organisation dans chaque commune concernée revues de projets :

• **Phase 1 –** 2021/2023 : Cité de la Souchez à Angres / Cité Piérard à Méricourt et Billy-Montigny / Cité des Brebis à Bully-les-Mines et Mazingarbe / Cité du Transvaal à Fouquières-lez-Lens / Cité n°11 de Béthune à Grenay et Loos-en-Gohelle / Cité des Arbres et Cité 14 Est à Lens / Cité St-Albert, Cité 2-5 de Calonne, Cité Riaumont et Cité des Petits Bois à Liévin / Cité Anchin à Noyelles-sous-Lens / Cité 10 de Lens à Vendin-le-Vieil.

• **Phase 2 –** 2024/2026 : Cité du Bouvier à Avion / Cité n°2 de Béthune à Bully-les-Mines et Mazingarbe / Cité n°5 de Béthune à Grenay / Cité du Grand-Condé à Lens / Cité de la Plaine à Liévin / Cité 4/5 Sud à Méricourt.

FOCUS

Le financement des aménagements sur l'espace public : à l'exception du conseil départemental du Pas-de-Calais (20M€ sur 10 ans), aucun des partenaires de l'ERBM ne dispose de ligne budgétaire dédiée alors même que les villes ne sont dotées que de moyens limités et ne pourront donc supporter à elles seules le coût des aménagements préconisés par les études urbaines.

PERSPECTIVES 2020

Il conviendra de valider collectivement les schémas directeurs de requalification des cités 2018/2020 afin d'identifier les priorités d'intervention ainsi que les besoins en financement induits.

En parallèle, un travail avec les villes et les bailleurs sociaux sera engagé afin de définir de manière partenariale le programme de réhabilitation des logements. La démarche concernant la définition d'une stratégie de peuplement partagée par les partenaires concernés sera poursuivie. Afin de garantir la dimension intégrée des opérations, des actions seront développées auprès des bailleurs sociaux possédant du patrimoine non minier ainsi qu'auprès des propriétaires privés.

Concernant les cités 2021/2023, l'objectif sera de lancer un nouvel accord-cadre à marchés subséquents afin de sélectionner les futurs groupements en charge des études urbaines. Ces derniers feront l'objet d'une co-rédaction ville/CALL. Les premiers marchés subséquents seront lancés en 2019.

L'objectif sera également de proposer à la future gouvernance de la CALL, une évolution dans la structuration de l'ERBM à l'échelle de la CALL à travers l'instauration de nouvelles instances ainsi que de nouveaux dispositifs d'accompagnements dans le cadre des opérations de rénovation des cités (friches/dents creuses, participation citoyenne, expérimentation...).





GRANDS PROJETS
AMÉNAGEMENT
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE


A LOUER 320 m² de bure
03 20 30

GRANDS PROJETS & CENTRALITÉ

L'activité du service Grands Projets - Centralité s'articule autour deux grandes thématiques.

La coordination et suivi de l'aménagement des grands projets et des sites urbains à enjeux communautaires

• Développement et mise en valeur du site 11/19,
• Développement de Vivalley Campus – dont programme immobilier pour le cluster Vivalley
• Coordination de la démarche Euralens autour du Louvre-Lens,
• Aménagement du Parc Centralité,
• Accompagnement de l'implantation du Centre de Conservation du Louvre à Liévin,
• Conduite des travaux d'accessibilité au nouvel hôpital de Lens,
• Renforcement de la centralité à travers le développement de programmes tertiaires sur le quartier des gares
• Reconversion des friches industrielles (Noroxo, Trefileurope) et urbaines (Jean Jaurès, Mistigriff,...) ;
• La poursuite du développement de la ZAC Centralité et de la mise en œuvre de ses différents secteurs (Parmentier, Quartier des Gares, Zins Garin, Bollaert...)

L'aménagement de l'espace économique, à savoir la création et l'extension des parcs d'activités

• Extension de la zone industrielle de l'Alouette à Bully-les-Mines et Liévin,
• Extension de la zone industrielle des 14 à Avion,
• Extension du parc d'activités Quadraparc à Bully-les-Mines, Grenay, Liévin et Loos-en-Gohelle,
• Extension du parc d'activités de la Motte du Bois à Harnes
• Suivi des contrats de concession d'aménagement.

FAITS MARQUANTS

MISE EN VALEUR DU SITE 11/19 – SECTEUR NORD A21

Vitrine de la turbine de l'éco-transition, la base du 11/19 est le centre géographique et thématique du Schéma Directeur du secteur Nord A21, bordant l'A21 depuis les PA de Quadraparc / Alouette à l'Ouest jusqu'au site du futur Hôpital. 2019 a été l'année de démarrage de cette étude de 226 000 € HT, conduite par l'agence LAQ et ses partenaires et a permis d'établir un premier diagnostic. Afin d'accompagner le développement de la base du 11/19, la CALL prévoit en 2020 de réaliser un parking paysager à son entrée historique.

DÉVELOPPEMENT DE VIVALLEY CAMPUS

Auparavant dénommé Pôle d'Excellence Sportif, ce secteur géographique est centré sur l'Arena Stade Couvert. Les nombreux équipements scolaires et sportifs le composant renforcent sa vocation « Sport, Santé, Bien être ». Afin de faire émerger un véritable « esprit campus », la CALL a engagé deux types de réflexion : une sur l'aménagement urbain, avec le lancement d'une consultation pour une étude sur l'accessibilité et la signalétique (29 900 € HT), et une sur la gouvernance du campus, par la recherche de synergies et de mutualisation des usages, équipements et services entre les instances présentes sur le site.

Au sein de projet urbain, la question du programme immobilier Vivalley reste toujours d'actualité. Une délibération a été prise en septembre 2019 par la CALL afin de notamment de pouvoir reprendre le projet en maîtrise d'ouvrage direct en cas de manquement du promoteur (Eiffage) et de l'investisseur (Caisse des Dépôts).

ACCESSIBILITÉ AU NOUVEL HÔPITAL DE LENS

Ce projet phare du territoire, le nouvel hôpital de Lens a vu en 2019 une année d'étude de maîtrise d'œuvre. Le DCE des travaux d'accessibilité, réalisés en groupement de commande entre le Centre Hospitalier et la CALL, a été finalisé au second semestre, afin de permettre l'attribution des travaux en mars 2020 et le démarrage effectif du chantier à la fin du printemps.
Montant estimatif des travaux : 2 400 000 €HT.

EXTENSION DE LA ZAC QUADRAPARC

L'extension de la ZAC concerne trois unités foncières distinctes (9ha, 10ha et 40 ha). Le diagnostic d'archéologie préventive a été réalisé sur les deux premières. Sur la troisième emprise, la présence de vestiges de la 1ère Guerre Mondiale (ligne de front et no man's land) ont conduit la CALL à réaliser un diagnostic pyrotechnique afin de sécuriser les emprises. Des travaux de dépollution devront être opérés en 2020 pour permettre l'intervention de l'INRAP.

TRANSFERT ET POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT DE LA ZAC CENTRALITÉ À LENS

Lors de la délibération du 19 mars 2019, la ZAC Centralité a été transférée à la CALL. Le montant global de l'opération est d'environ 43 millions d'euros H.T., dont 30 millions d'euros pris en charge par la CALL.

Suite à un appel à promoteurs lancé en 2018, le conseil communautaire a retenu 2 groupements d'opérateurs pour la réalisation du lot 0 et du secteur Fréchet Delelis :

• Térénéo réalise sur le lot 0 la plus haute tour en bois au Nord de Paris permettant le développement de 6.500 m² SDP avec l'accueil d'une boutique TADAO au rez-de-chaussée, de l'implantation de la société IGIENAIR sur 1800 m². Le permis de construire sera déposé en Janvier 2020.
• Le groupement NODI/FIDUCIM réalisera face à Bollaert et la future piscine olympique un ensemble immobilier

d'environ 20.000 m² SDP comprenant 150 logements, un cabinet médical, un hôtel, un restaurant panoramique. Le permis de construire sera déposé en 2020.
Les études en phase PRO ont été réenclenchées.
L'immeuble SIRIUS a été livré à la CALL en décembre 2019. Il permet d'étoffer l'offre tertiaire haut de gamme sur le territoire. Les services de l'Habitat ainsi que la Maison de l'Habitat durable seront les premiers occupants du site à partir de la fin 2020.

ECOQUARTIER JEAN JAURÈS À LIÉVIN



Fruit d'un partenariat entre la ville de Liévin et la CALL, ce programme immobilier regroupant le jardin sud du Centre de Conservation des Œuvres du Louvre a fait l'objet d'une co-maîtrise d'ouvrage en vue de son développement.
Le Permis d'aménager sera déposé en 2020. En parallèle, une consultation pour le choix des opérateurs de la 2ème phase a été lancée au sein de centre de conservation des œuvres du Louvre préalablement à son ouverture le 20 septembre 2019. Le jury se réunira le 14 janvier 2020 pour le choix de l'opérateur.

ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES DANS LEUR DÉVELOPPEMENT

La mairie de Noyelles-sous-Lens a souhaité être assistée par la CALL pour lancer un projet de logements sur le secteur dit « écoquartier du Marais ». Ce soutien s'organise à la fois sur le plan logistique et via la mise à disposition de contacts pour favoriser le renouvellement des opérateurs sur le territoire. La consultation a été lancée le 11 décembre 2019. Les offres sont attendues pour le 18 septembre 2020.

AMÉNAGEMENT DU PARC CENTRALITÉ

Le Parc Centralité constitue un ensemble de 175 hectares et 10 km de parcours sur les communes de Loos-en-Gohelle, Lens et Avion.
Ce projet s'inscrit dans la démarche Chaîne des Parcs menée à l'échelle du Pôle Métropolitain de l'Artois et a pour objectif de créer un cheminement continu et sécurisé entre le site du 11/19, le Louvre-Lens et le parc de la Glissoire.
Les marchés de travaux ont été notifiés en juillet 2017. Le chantier a été livré en Avril 2019.
Coût travaux : 2 800 000 €HT

Montant estimatif des subventions : 1 900 000 €HT, soit 70% de subventions issues du FEDER et de la Région.
Une réflexion doit être engagée pour l'entretien à terme de ces espaces.

SITE DU 11/19 - RÉHABILITATION DE LA SALLE DES MACHINES



Le projet phare de ce site emblématique est la réhabilitation de la salle des machines en halle d'éco- matériaux (510 m²) et d'un espace de restaurant qu'il conviendra de préciser (1 300 m²).
Le chantier sera livré au dernier semestre 2020.

PERSPECTIVES & OBJECTIFS 2020

L'année 2020 sera marquée par les élections municipales et donc par la désignation d'un nouvel exécutif au sein de la CALL. Au-delà du fonctionnement général, la COVID-19 viendra perturber les plannings et les échéances.
2020 sera l'année de la finalisation du schéma directeur du Secteur Nord A21 et de l'engagement des études pour la réalisation d'un parking complémentaire sur la base du 11/19. Les orientations validées pour l'aménagement de ce secteur permettront d'engager des études urbaines opérationnelles concernant notamment l'amélioration des liaisons entre la base du 11/19, la route de Béthune et la zone d'activité Quadraparc.

Concernant le campus Vivalley, l'étude sur l'accessibilité et la signalétique permettra d'avoir des premières orientations sur les actions à engager pour améliorer la qualité et l'efficacité des déplacements. La construction de l'immeuble Vivalley démarrera en mars 2021.

L'année 2020 permettra également de poursuivre l'effort de la CALL pour la résorption des friches industrielles et urbaines avec l'engagement d'études de programmation pour la requalification du site Noroxo à Harnes, du site Trefileurope à Loison-sous-Lens et du quartier VanPelt avec le développement d'une forêt urbaine.

Concernant l'aménagement des zones d'activité, des travaux de dépollution pyrotechnique seront réalisés sur le secteur 3 de Quadraparc avant diagnostic d'archéologie préventive et des consultations seront organisées pour la réalisation de travaux de fouilles sur les secteurs 1 et 2 de Quadraparc (les diagnostics réalisés en 2019 ayant mis à jour des vestiges archéologiques). Les zones d'activités et les anciennes ZAL feront l'objet d'études afin d'envisager leur requalification.

La ZAC centralité poursuivra son développement avec notamment la commercialisation des lots 4 et Lallain ainsi que l'engagement des travaux d'espaces public (abords de Bollaert, du parc Chochoy et de Parmentier principalement).

Les travaux sur Jean Jaurès seront engagés en fin d'année 2020 dès l'obtention du Permis d'Aménager.

PLANIFICATION & INGÉNIÉRIE FINANCIÈRE

CONTRIBUER À UN MODÈLE URBAIN DURABLE PAR LES AVIS ET LES DOTATIONS.
La CALL a formulé son avis sur le projet de SRADDET arrêté par la Région Hauts de France, organisant la stratégie régionale d'aménagement du territoire à horizons 2030 et 2050 (transports, biodiversité, climat, numérique...). Cet avis communautaire revêt toute son importance stratégique au regard du caractère prescriptif du SRADDET sur les SCOT, PLU, PDU et PCAET.

En 2019 en tant que Personne Publique Associée, la CALL a rendu ses avis aux communes concernant les arrêts de PLUs, modifications et révisions.

Via les Fonds de Concours Communes Rurales, Fonds de Rénovation Urbaine et Fonds d'Intervention Foncière, la CALL a géré une enveloppe globale de 494 700 € dédiée aux communes, dont 297 700 € au secteur rural.

DÉVELOPPER LES PARTENARIATS STRATÉGIQUES ET FINANCIERS
L'année 2019 a vu valider la contractualisation 2019-2022 avec le Département du Pas-de-Calais, expression de l'ambition partenariale autour du territoire.

La mobilisation s'est poursuivie sur l'Investissement Territorial Intégré : **6,1 M€ de FEDER** sont programmés, soit un taux de 91%.

L'Etat et la Région soutiennent les projets communautaires :
• **313 900 € notifiés au titre de l'appel à projets « Pass Numériques »** de l'Etat (65% de participation)
• **256 949 € (DSIL)** versés pour la Halle de l'éco-construction
• **208 327 € (DSIL)** et **365 913 € (PRADET)** versés pour le Pôle Numérique Culturel

SÉLECTIONNÉ AU TITRE DE PLUSIEURS APPELS À PROJETS, LE SATD ENTRE EN PHASE OPÉRATIONNELLE, COFINANCÉ PAR L'ETAT ET LA RÉGION
Dans la suite de l'adoption de la délibération-cadre du 21 Mars 2017 sur l'engagement de sa politique de développement de l'agriculture péri-urbaine, la CALL a adopté le 25 avril 2019 son Système Alimentaire Territorial Durable. Fondé sur une forte adhésion des communes membres, ce projet mobilisant nombre d'acteurs locaux (institutionnels, associatifs...) est décliné autour de 4 axes :

• Développement de la production locale /bio et déploiement de projets préservant la valeur ajoutée agricole
• Intensification de l'approvisionnement local et de qualité en Restauration Hors Domicile
• Préservation de la ressource foncière
• Sensibilisation des consommateurs

Le SATD se voit ainsi doté de crédits à hauteur de 815k€, dont 600k€ en investissement pour l'accompagnement de projets structurants.

Par ailleurs, lauréat des appels à projets « Territoire Energie Positive pour la Croissance Verte », « Plan Bio 2018/Agence de l'Eau » et « Programme National pour l'Alimentation 2018-2019 », et inscrit dans le cadre de Bio Hauts de France 2019, le SATD de la CALL se voit ainsi reconnu au titre des politiques nationale et régionale dédiées, et bénéficie d'un montant total de subventions de 174 500 €.

Pas moins de 9 conventions d'objectifs, votées en Conseil du 26 Septembre 2019, formalisent les partenariats établis avec les structures expertes locales : Anges Gardins, A Pro Bio, Bio Hauts de France, Chambre d'Agriculture, FRCUMA, Initiatives Paysannes, Les Sens du Goût et Terres de Liens ; la ville de Loison-sous-Lens, avec son projet pilote de zone maraîchère bio, complète cette liste. La CALL a ainsi contribué pour un montant total de 160 236 € au programme de ces structures, décliné sur son territoire, en matière de préservation de la ressource foncière, développement et diffusion de la production bio, éducation alimentaire et insertion...

A l'issue de l'appel d'offres publié le 16 Mai 2019, le Groupement EXTRACITE / GECE / TANDEM+ / YNCREA HDF / SCOP ITINERE CONSEIL / HUMAFIN EXPERTISE / BEHAL a été sélectionné en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'animation, l'accompagnement opérationnel et l'évaluation de ce programme ambitieux.

PERSPECTIVES 2020

• Déploiement du SATD avec l'appui de l'AMO et dans un contexte de recrutement d'un.e nouveau.lle chef.fe de projet

• Clôture budgétaire des dossiers FEDER, DSIL, PRADET et CTDD (Département) notifiés et recherche de financements sur nouveaux projets structurants (Centre Nautique de Lens, équipement polyvalent Souchez, Eurovéloroute 5-tranche 2....et suivants)

• Piloter la coordination technique du volet CALL du SCOT

• Contribution à l'élaboration du PO 2021-2027 et CPER 2021-2025

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE & ATTRACTIVITÉ

Le service Développement Economique a élargi, une fois encore, en 2019 l'éventail de ses actions avec notamment la mise en place d'un partenariat avec la Région Hauts de France sur les aides aux entreprises, le lancement d'un appel à projet permanent à destination des acteurs de l'économie sociale et solidaire ou encore l'instruction des premières aides aux commerces.

Ces nouveaux champs d'intervention viennent ainsi compléter ceux initiés l'année précédente, à la suite du projet de territoire, comme le développement et l'animation des partenariats, illustrés par des échanges à rythmes réguliers avec l'ensemble des opérateurs de la création d'entreprises, ainsi que ceux de l'emploi et l'insertion. Cela a ainsi contribué à la coordination et l'efficacité des actions engagées en faveur du dynamisme économique et de l'emploi local.

Ces évolutions ne doivent pas faire oublier que le service Développement Economique accompagne surtout l'entreprise à chaque étape de son développement quel que soit ses besoins (création, hébergement, ingénierie, financement, foncier, recrutement, difficultés...). Un éventail d'actions qui a généré plus de 250 rencontres et contacts cette année.

FAITS MARQUANTS

La mise en place de dispositifs d'aides aux entreprises et le lancement d'un appel à projets de soutien aux initiatives de l'ESS

Par délibération du 25 avril 2019, la Communauté d'agglomération a créé un partenariat avec la Région Hauts de France pour l'instauration de dispositifs d'aides aux entreprises. Ces aides, sous forme de subvention ciblent trois catégories d'entreprises :
• La croissance des TPE et PME qui constituent l'essentiel de notre tissu économique,
• L'émergence, la création et le développement des structures de l'ESS, qui représentent plus d'un emploi sur 10 sur notre territoire,
• Le soutien aux commerçants/artisans

Pour chacune de ces catégories, des critères et modalités d'interventions spécifiques à l'agglomération de Lens-Liévin ont été fixés dans le respect des orientations du SRDEII.

Désormais, la CALL peut également accorder des aides aux entreprises en fonction de l'intérêt pour le territoire et de son impact en matière d'emplois, à la fois dans le cadre d'une implantation, d'un développement ou d'un besoin de consolidation financière.

Ces dispositifs, qui ont démarré à l'automne, ont notamment permis d'accompagner le plan de redéploiement de la société VOLMA, installée à Harnes et de sauvegarder 125 emplois, ou encore d'aider une TPE (La brûlerie du Cantin à Lens) dans son projet de développement.

En matière d'Economie Sociale et Solidaire, l'appel à projets permanent lancé auprès des acteurs de l'ESS par délibération du 4 octobre 2019 illustre la volonté de l'agglomération de valoriser et mieux accompagner ce secteur. Les objectifs sont :
• l'émergence de nouvelles structures via un abondement du FIDESS,
• leur création effective par le biais d'une subvention soutenant la création d'emplois induite,
• leur développement par l'octroi d'une aide couvrant 30% des dépenses de fonctionnement liées au développement de leurs activités (plafonnées à 45 000 €).

Un premier comité de sélection, réuni en décembre 2019, a validé le soutien au développement de 2 structures du territoire, notamment VESTALI, ce qui conduira à terme, à la création de 6 emplois.

Une attractivité confirmée qui cherche à se valoriser davantage

Suite à quelques années au cours desquelles d'importantes surfaces foncières ont été commercialisées dans les parcs d'activités communautaires, 2019 a été logiquement marquée par l'avancée notable et l'aboutissement d'un certain nombre de projets.

Ainsi une dizaine de permis de construire, dont l'instruction avait démarré l'année précédente, ont été accordée en 2019 dont 7 pour le seul parc d'activités de l'Alouette situé sur les communes de Bully-les-Mines, Liévin et Aix-Noulette (Primelog Bully et Harnes, Virtuo 1 et 2, FLB, MAE, Citévert, LCR, Chauffamat, Goodman).

LES COMMERCIALISATIONS 2019

7 dossiers ont été validés (Fenwick, implantation sur l'Alouette à Liévin ; Spare Auto, Dubois Assistance, RMS et Nord-Tuyauterie, transfert et/ou développement respectivement sur Quadraparc à Bully-les-Mines, la Galance à Sallaumines, Les Oiseaux à Loison-sous-Lens et le Minopole à Bully-les-Mines ; SCI Ama pour un locatif sur la ZAL du Pronet à Wingles ; ESAT d'Hersin pour son transfert PA des Jardins de l'Artois à Aix-Noulette) représentant :
• un peu plus de 200 emplois maintenus ou à créer dans les 3 ans
• 11 600 m² à construire sur un peu plus de 4 ha commercialisés dans les parcs d'activités communautaires.

A cela s'ajoute une trentaine de projets en négociation ou en perspective.

Ces projets d'implantation s'inscrivent toutefois dans un contexte évolutif. En effet, tout au long de l'année 2019, la CALL a participé activement à la réflexion pour le maintien de l'attractivité des territoires de la CALL et de la CAHC dans un contexte de raréfaction de l'offre foncière à vocation économique en visant dorénavant une consommation maitrisée des terres agricoles.
Un état d'avancement de la démarche a fait l'objet d'une présentation aux élus fin novembre 2019 avec pour objectif une restitution finale et une mise à disposition des outils fin 2020.

Par ailleurs, l'agglomération a participé à trois salons : Cap Eco Transition, Entreprises et Territoires en octobre 2019 au stade couvert de Liévin ainsi qu'au SIMI en décembre à Paris.

A noter, également, que le contrat de concession de service relatif à la gestion du port fluvial de Harnes a été renouvelé avec la CCIR Hauts de France (Ports de Lille), le 1er avril 2019 jusqu'au 31 décembre 2023.

Une économie résidentielle qui s'affirme

2019 a été la dernière année du Plan artisanat démarré en 2016. La CALL, à travers ce plan sur trois ans, a voulu affirmer l'ambition de développer l'artisanat pour en faire un outil de développement du territoire.
Ce partenariat avec la Chambre des Métiers, le premier en Hauts de France, a eu pour vocation d'aider les établissements et les artisans en place à s'adapter aux évolutions de leurs métiers. C'est ainsi que plus de 700 artisans ont pu bénéficier d'un accompagnement à travers ce plan. Le nombre d'artisans sur l'agglomération a progressé de 19 % avec une densité (c'est-à-dire le nombre d'artisans par habitant) qui progressent plus vite qu'ailleurs à l'échelle du Département. La réussite du salon international des Métiers d'Art et ses 20 000 visiteurs annuels illustrent parfaitement l'engagement de la CALL en faveur de l'artisanat. Ce partenariat a été reconduit pour un an.

L'étude des dynamiques entrepreneuriales réalisée en 2019 par l'agence d'Urbanisme de l'Artois vient confirmer le dynamisme de la CALL en matière de création d'entreprises, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est ainsi en quatrième position en Nord-Pas-de-Calais.

Ce soutien à l'entreprenariat s'illustre notamment par l'ingénierie et l'aide financière apportées conjointement par la CALL et les opérateurs de la création qu'elle finance.
> Initiative Gohelle, Germinal, Réseau Entreprendre Artois, Coopconnexion et la BGE.

L'ensemble de ces opérateurs a accompagné 290 projets sur le territoire, induisant la création et le maintien de 525 emplois. Le montant global des prêts d'honneurs accordés s'élève à près de 851 500 € ainsi investis au profit de l'entrepreneuriat sur le territoire.

En matière d'hébergement, six nouvelles entreprises (G2C, Idéo Déco, Mathis, PFE, Terre d'Art, Cie Elec) se sont installées à la pépinière de Liévin entraînant la création de 33 emplois, contre un départ. Fait notable, le taux d'occupation a atteint les 100 % en 2019.

Concernant la pépinière de Loos-en-Gohelle, une entreprise nouvelle (R3D) a élu domicile en 2019 pour atteindre un taux d'occupation de 92%.

Par ailleurs, la CALL a accueilli 7 nouveaux locataires, notamment l'entreprise NELITE à Lens ou WEPPES SOLUTIONS à Liévin.

Elle a surtout, en matière d'immobilier d'entreprises, inauguré en décembre un bâtiment tertiaire de 3 600 m² au sein du nouveau pôle des gares de Lens exprimant son ambition de s'affirmer comme une nouvelle destination tertiaire, répondant notamment aux besoins des entreprises en lien avec nos filières d'excellence.

A ces actions, s'ajoute l'accent mis sur la sensibilisation à la création d'entreprises auprès du jeune public avec l'organisation de trois camps de l'innovation, ceci toujours en partenariat avec le rectorat et l'association Entreprendre Pour Apprendre. Cette collaboration est également illustrée par l'organisation du salon « Territoire Artois » des Mini entreprises à Lens le 30 avril 2019 avec 1000 jeunes de Lens -Liévin et des EPCI voisins.

Il convient aussi de signaler que La CALL a souhaité, en tant que « territoire démonstrateur REV3 », accompagner un programme d'accélération « jeunes pousses » à destination de porteurs de projets et jeunes entreprises de moins de 18 mois. A la date limite de dépôt des candidatures fixée au 15 décembre 2019, 16 dossiers étaient parvenus. Le comité de sélection s'est réuni en janvier 2020 pour choisir 11 accélérés.

Un soutien affiché aux commerces de proximité

A la suite de la définition de la compétence communautaire en matière de commerce en décembre 2018, un dispositif d'aide à l'immobilier destinée aux commerçants et artisans reprenant un local commercial vacant a été installé en 2019.



10 commerçants et artisans ont ainsi bénéficié de ce dispositif baptisé « Objectif Commerces » pour un montant total de subventions alloués d'environ 38 000 € (sur les communes de Lens, Aix-Noulette, Souchez et Bénifontaine).

PERSPECTIVES 2020

La mise en place d'un conventionnement stratégique de partenariat avec la Région

Après avoir conventionné dans un premier temps sur l'instauration des dispositifs d'aides aux entreprises, la Communauté d'Agglomération souhaite désormais s'engager dans la mise en œuvre d'un conventionnement stratégique de partenariat avec la Région.

Ce partenariat, dans le respect du cadre imposé par le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) a vocation à rechercher les complémentarités d'interventions, dans sa déclinaison locale, correspondant aux grands axes de la stratégie de développement économique du territoire.

Cette démarche collaborative se structure autour de l'application des 4 plans régionaux (Starter, Booster, Emploi, Territoire).

Accompagner notre tissu d'entreprises dans un nouveau contexte économique

La crise sanitaire actuelle impacte directement le monde économique. La perte d'activités engendrée par le confinement est estimée, sur le territoire de la CALL, entre 32 et 35 points de PIB (correspondant à la moyenne nationale). Dans ce contexte, l'accompagnement au maintien et développement de l'emploi sera encore davantage crucial.

En 2019, nos partenaires en matière d'emploi et d'insertion s'étaient déjà mobilisés pour renforcer leurs actions. Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de Lens-Liévin a, ainsi, accompagné 3 511 personnes en 2019 contre 3 246 l'année précédente et contribué à la signature de 425 contrats de travail. Le nombre d'heures réalisé en insertion équivaut à 111 ETP.

La Mission Locale a connu une forte augmentation des remises à l'emploi, + 14,7 % par rapport à 2018. La Maison de l'Emploi a rencontré 2 216 personnes bénéficiaires contre 1 534 en 2018, et la plate-forme Proch'Emploi, a permis 218 mises à l'emploi (CDD, CDI, Alternance). Ce chiffre était de 134 l'année précédente.

A noter, par ailleurs, que la CALL a signé le 12 septembre 2019 une convention de partenariat avec le SDIS du Pas-de-Calais et les acteurs de l'emploi, relative à l'accompagnement renforcé des sapeurs-pompiers volontaires pour une insertion professionnelle durable.

Définir un plan d'actions « territoire d'industrie »

Dans le cadre du plan national de relance pour l'industrie le gouvernement a identifié 136 « territoires d'industrie » afin d'accompagner le renforcement ou la mutation de leur éco-système industriel.

La démarche lancée par la CABBLR a été élargie en juin 2019 à la CALL et la CAHC. La labellisation de notre agglomération comme « Territoire d'Industrie » apporte ainsi une nouvelle dynamique pour conforter et développer le tissu industriel existant tout en favorisant l'implantation de nouvelles activités industrielles.

Cet enjeu a pris une nouvelle dimension avec le projet Automotive Cells Company ou Airbus des batteries porté par le groupe PSA et attendu sur le SIZIAF, dont les effets corollaires sont également attendus sur notre tissu économique et bassin d'emplois.

Mettre en place une stratégie de marketing économique

Les atouts de la CALL en matière économique ne sont pas toujours suffisamment perçus par les chefs d'entreprises et les porteurs de projet. Suite au diagnostic démarré en 2019, il convient désormais d'améliorer notre communication à leur égard, notamment via le web et les réseaux sociaux.

Optimiser et requalifier les zones d'activités

La raréfaction du foncier disponible amène à réfléchir à l'optimisation et la requalification des zones d'activités. Une étude va être menée en ce sens afin de mettre en œuvre un plan d'actions sous la nouvelle mandature.

MOBILITÉ

L'année 2019 a été marquée par la création du service Mobilité au sein de la Direction Développement et Grands Projets et du recrutement d'une cheffe de projet à temps complet sur le sujet au mois de Mars.

Le poste a été pourvu avec l'objectif principal que la CALL s'investisse de manière plus approfondie dans les sujets mobilité, un des quatre axes du projet de territoire, à la fois en développant des projets propres à la mobilité en lien étroit avec l'AOM (SMT Artois-Gohelle) et en apportant une aide et une expertise aux autres services de la CALL sur le volet mobilité et déplacement de leurs projets.

L'année 2019 a de ce fait été consacrée à la définition des axes de travail pluriannuels tout en poursuivant les projets déjà amorcés.

FAITS MARQUANTS

Réalisation du Plan de Mobilité de Zone de l'Alouette.

Entre les mois de mars et décembre 2019, la CALL a missionné le groupement de la Chaire des Explorateurs de la Transition pour travailler à l'amélioration des conditions de déplacement des salariés de la zone dans un contexte d'extension avec Alouette 2020. Après avoir réalisé un diagnostic d'accessibilité tous modes des infrastructures, un questionnaire des pratiques de mobilité a été transmis à l'ensemble des salariés de la zone. Les réponses obtenues ont permis de mieux comprendre les pratiques de mobilités des salariés ainsi que leurs attentes sur le sujet. En a découlé un plan d'actions multi-partenarial afin d'améliorer l'accessibilité de la zone que la CALL s'efforcera de mettre en œuvre et d'animer dans les prochaines années à venir.

AMO signalétique du Louvre-Lens

A la suite de la mission réalisée en interne par le Louvre-Lens, la CALL a souhaité prendre le relais pour améliorer la signalétique multimodale aux abords du Musée. En effet, la signalétique de cet équipement majeur est primordiale pour l'attractivité globale du territoire. Or, compte tenu de la multiplicité d'acteurs et de l'environnement urbain proche en mutation (ZAC Centralité, BHNS, ERBM), il devenait primordial 6 ans après l'ouverture du Musée, de mettre en cohérence les signalétiques successives. Confiée à une Fabrique de la Ville, la mission se poursuivra en 2020. Préalablement au lancement de l'AMO signalétique du Louvre-Lens, un stagiaire en L3 Géographie Aménagement du Territoire a été accueilli au sein du service afin de relever et analyser les disparités urbaines et de mobilier à proximité directe du Musée.

Finalisation de l'étude d'opportunité de modification de l'échangeur Recytech

Démarrée en 2018, cette étude doit préfigurer le dépôt d'un dossier d'opportunité auprès des services de l'Etat pour la création d'un nouvel échangeur sur l'A21 et ainsi résoudre le problème d'accessibilité de l'usine Recytech.

La CALL, lauréate de l'AAP AVELO de l'Ademe

Dans ce cadre, la CALL bénéficiera d'un accompagnement financier pour la déclinaison à l'échelon local du schéma cyclable du PDU et la mise en place d'un plan d'actions pour favoriser l'émergence d'une culture territoriale de la pratique cyclable compte tenu de la réalisation progressive de l'Eurovélo 5, axe cyclable structurant de la CALL.

L'année 2019 a également été marquée par le lancement au 1er avril du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) par le SMT Artois-Gohelle après près de deux ans de travaux.

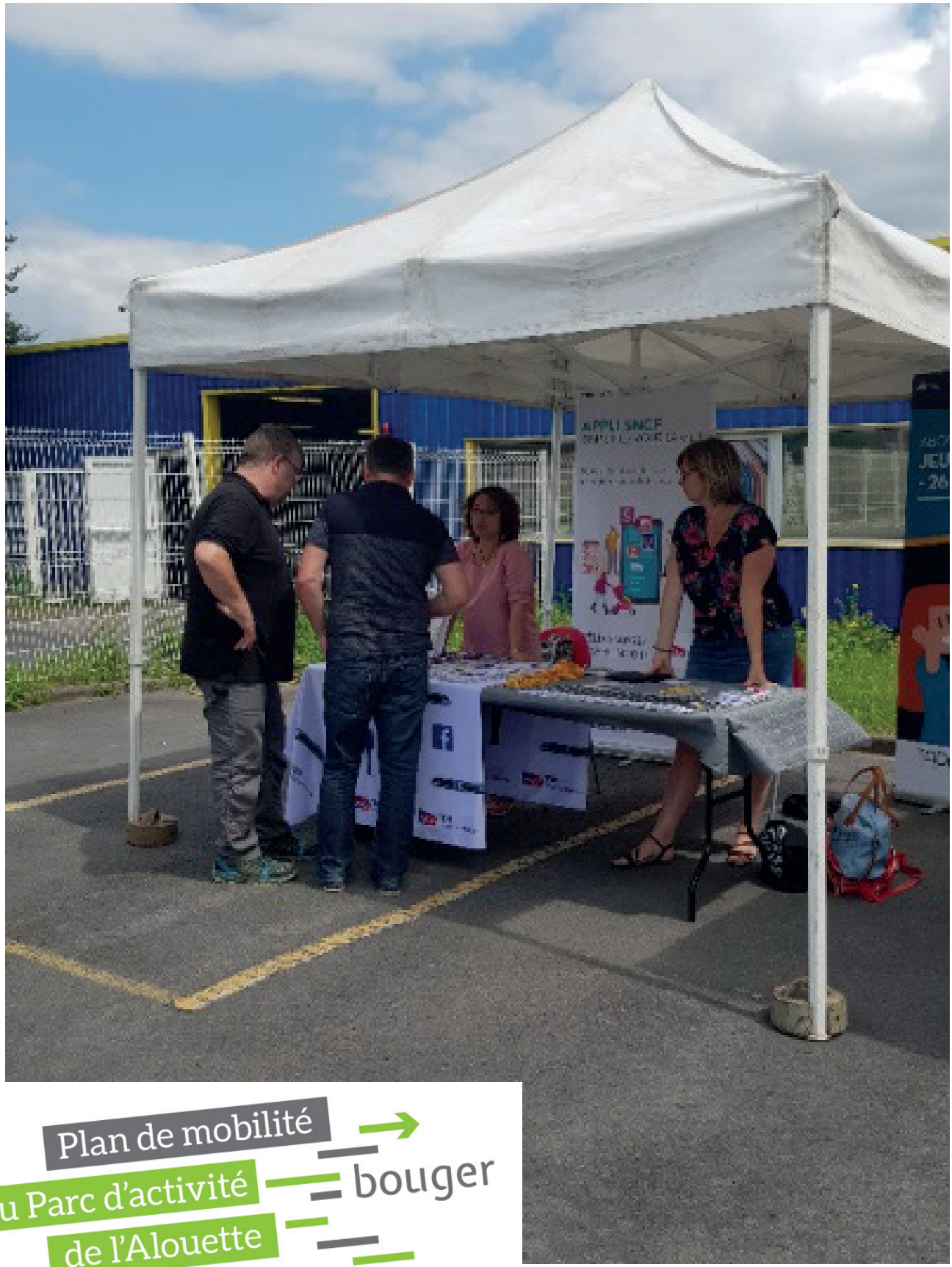
PERSPECTIVES 2020

Les perspectives pour l'année 2020 sont une montée en charge du Service avec notamment la poursuite et l'opérationnalisation des missions en cours ou amorcées au cours de l'année précédente. Sur le volet plus particulier de la mobilité des salariés, l'année 2020 devrait être marquée par une accélération de la réalisation des plans de mobilité de zones et par des travaux d'accessibilité du Parc de l'Alouette.

Le champ social de la mobilité sera également investi par le lancement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour préfigurer la création d'une plateforme de mobilité afin de lever ce frein aux personnes en situation d'insertion professionnelle sur le territoire.

L'année 2020 sera également marquée par le lancement d'une mission d'opérationnalisation du PDU et du Projet de Territoire. Cette feuille de route opérationnelle pour la mobilité doit permettre à la CALL d'intégrer entièrement la thématique à ses projets de développement (ERBM, Politique de la Ville, NPRU, ZAC Centralité) en définissant des objectifs ambitieux définis par la LOM et qui répondront directement aux objectifs du PDU. Dans ce cadre, un large volet cyclable est consacré avec le soutien financier de l'Ademe.

Le service reprendra également la tête du projet de finalisation de l'EV5-Centralité afin de finaliser les aménagements en étroite collaboration avec le Service de la Maîtrise d'Ouvrage de la CALL. Enfin, dans une démarche volontariste pour promouvoir une mobilité durable auprès de ses agents, un Plan de Déplacement Administration débutera également en 2020.



Plan de mobilité du Parc d'activité de l'Alouette

bouger

Évènement mobilité à destination des entreprises dans le cadre du PMZ Alouette. (juillet 2019)



ANIMATION CULTURELLE
DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE
PROMOTION DU PATRIMOINE
SPORTS

© Florent Burton

ANIMATION CULTURELLE & PATRIMOINE

Le service Culture et Patrimoine, qui a vu le jour au cours de l'année 2018, se compose d'une cheffe de service, d'une coordinatrice à l'éducation artistique, d'une médiatrice cinéma (poste vacant au 31/12/2019), de trois chargés de développement et de médiation en charge du label Pays d'art et d'histoire (un poste vacant à compter du 1er juin - un poste pourvu à compter du 1er septembre), d'une chargée d'appui aux projets et aux partenariats culturels et d'une chargée d'accueil.

Ce service est essentiellement en charge du déploiement de l'intérêt communautaire portant sur la compétence culture et sur le portage de dispositifs et de labels dont la CALL est titulaire : label « Villes et Pays d'art et d'histoire®», dispositif Etat : Contrat Local d'Education Artistique, dispositif Région : médiation cinématographique.

DÉVELOPPEMENT CULTUREL

ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS ET DES MANIFESTATIONS CULTURELS

La CALL a poursuivi sa politique d'accompagnement et de développement des centres culturels du territoire en vue d'une large mobilisation des habitants, ainsi **215 000€** ont été alloués à l'accompagnement financier des **11 centres culturels** du territoire et répartis comme suit :

- Espace Culturel Jean-Ferrat à Avion : 27 160 €
- Espace Léon Delfosse à Billy-Montigny : 5 205 €
- Espace François Mitterrand à Bully-les-Mines : 8 675 €
- Espace Culturel Ronny Coutteure à Grenay : 28 822 €
- Centre Culturel Jacques Prévert à Harnes : 15 268 €
- Théâtre municipal Le Colisée à Lens : 20 126 €
- Centre Arc-en-Ciel à Liévin : 28 454 €
- Espace Culturel La Ferme Dupuich à Mazingarbe : 20 000 €
- Espace Culturel La Gare à Méricourt : 20 000 €
- Centre Culturel Evasion à Noyelles-sous-Lens : 16 000 €
- Maison de l'Art et de la Communication à Sallaumines : 25 290 €

La CALL a accordé **290 000 € à Culture Commune Scène Nationale du Bassin Minier du Pas-de-Calais**, installée à la Fabrique théâtrale de la base 11/19 à Loos-en-Gohelle au titre du **fonctionnement** pour accompagner sa production artistique et culturelle à destination des habitants et sa programmation sur site et hors les murs.

Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs qui la lie à l'Agglomération, l'association intercommunale de développement culturel **Droit de Cité** a bénéficié d'un soutien financier de **35 000 €** notamment pour développer son festival de la chanson française Les Enchanteurs et pour permettre aux habitants de la frange rurale du territoire de bénéficier d'une programmation culturelle de proximité et de qualité.

L'association **Porte-Mine** a bénéficié d'un soutien financier de **45 000 €** accordés au titre du **fonctionnement** pour le pôle économique social, solidaire et culturel « Autre part », d'une aide de **30 000 €** lui permettant d'investir **la Maison des Projets** à Lens afin d'y préfigurer un espace culturel pluriel innovant. Egalement, l'association a bénéficié d'une subvention au titre de **l'investissement** pour un montant de **150 000 €** lui permettant de poursuivre la réhabilitation de son lieu de vie et de partage situé dans le quartier du 12/14.

L'association **Mission Bassin Minier** partenaire durable de l'Agglomération en charge notamment de la gestion du classement du Bassin Minier du Pas-de-Calais au Patrimoine Mondial de l'Humanité a obtenu une aide financière de **65 500 €** lui permettant de développer les actions inscrites au titre de la convention pluriannuelle d'objectifs qui la lie à l'Agglomération (sensibilisation au cadre de vie, concertation autour du patrimoine inscrit,...).

La Communauté d'Agglomération souhaite accompagner tant en ingénierie qu'en financement, **les manifestations et associations culturelles d'envergure qui participent à la mise en valeur de notre territoire** à ce titre une enveloppe de **125 000 €** a été mobilisée comme suit :

- « Salon du Polar – Lens » (3 500 €),
- « Les fêtes de la Renaissance – Association VABC » (40 000 €),
- « Eté au Parc - Parc en Fête – Louvre-Lens », (30 000 €),
- « Black and white –actions en quartier », (1 500 €),
- « Association Sauvons la fosse 13 bis Mine de Lens » (50 000 €).

La CALL a souhaité renouveler son adhésion au réseau des acteurs culturels **Artoiscope** pour un montant de **5 500€.** Cette adhésion a pour but d'apporter une meilleure lisibilité aux actions culturelles portées ou soutenues par l'Agglomération (via le bimestriel Artoiscope Magazine) et d'asseoir son rôle de porteur et de coordinateur des acteurs culturels du territoire.

De nuit, la lumière rassemble les peintures contemporaines dédiées à la Chine des artistes Benoit Vermander, Li Shuang et Li Juang. Cette exposition dont l'accueil fut accompagné par l'ingénierie intercommunale fut présentée à la Banque de France du **23 avril au 1er juin 2019.** Les visiteurs ont pu méditer sur la signification du nom de l'exposition « La nuit, c'est l'occasion de réfléchir, la lumière d'espérer ».

Dans le cadre du Centenaire de la signature de la Convention d'immigration entre la France et la Pologne, la CALL a accueilli à la Maison Syndicale des Mineurs, l'exposition ***Sto Lat – la Polonia a cent ans !*** qui retrace l'histoire des familles venues de Pologne. Cette exposition

de qualité conçue par les Archives Départementales du Pas-de-Calais en partenariat avec l'Université d'Artois, l'ESAAT et l'ICEP a rencontré un vif succès lors de sa présentation du **3 septembre au 24 novembre 2019.**

Lors des Fêtes de la Sainte-Barbe, l'Agglomération a accompagné l'association « Sauvons la Fosse 13 bis des Mines de Lens » afin qu'elle propose une nouvelle scénographie de l'exposition ***Lampes et objets de la mine*** ouverte au public du **4 au 15 décembre 2019.**

CONTRAT LOCAL D'EDUCATION ARTISTIQUE (CLEA)
La première résidence CLEA s'est déroulée sur l'année scolaire 2018/2019. 3 000 personnes ont participé (dont 1400 élèves, 46,6 % des publics touchés sont des scolaires). En tout, 61 structures ont pris part à la résidence : les établissements scolaires de la maternelle au post-bac, des centres de jeunesse, des centres culturels, des associations culturelles ou sociales, des établissements d'hébergements, des centres sociaux.
37 projets artistiques ont émergé sur le thème du déplacement, de l'immigration, des mutations du territoire.

Des temps de formation sur l'éducation artistique ont été proposés à des étudiants (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education) et des enseignants (Pôle de Ressources pour l'Éducation Artistique et Culturelle).
Quelques artistes ont diffusé leurs œuvres pendant ou en dehors du calendrier de résidence, en lien avec la programmation des partenaires ou du service Culture et Patrimoine de la CALL.
Certains projets se sont poursuivis au-delà des 4 mois de présence artistique.

<u>Calendrier de déroulement de la résidence CLEA 2019 :</u>
• Février/juin 2019 : déroulement de la 1ère résidence d'artistes CLEA (débutée en octobre 2018). Restitutions en mai et juin.
• Appel à candidatures des artistes pour la résidence 2019/2020 (janvier 2019), jury de sélection des artistes (mars/avril 2019).
• Organisation de la semaine d'immersion pour la résidence 2019/2020 du 7 au 11 octobre 2019 (120 professionnel rencontrés)
• Organisation de comités de suivi, coordination entre partenaires et artistes, suivi de la communication tout au long de l'année
• Préparation de la résidence CLEA 2019/20 pour lancer l'appel à candidatures dès janvier 2020.

CINEMA AUTREMENT
Sous l'impulsion du Centre National du Cinéma et de l'image animée, la Région Hauts-de-France finance depuis 2017 un dispositif d'aide à l'emploi de médiateurs pour les salles de cinéma de proximité. La CALL en partenariat avec les cinémas Le Familia à Avion et Le Prévert à Harnes



Atelier famille "Mon quartier, mes envies" à la Médiathèque La Gare de Méricourt,artistes Atelier tout seul, avril 2019

s'est engagé dans ce dispositif qui favorise, qualifie, développe l'accès à la culture cinématographique et l'éducation à l'image pour tous.

Dans ce cadre pour sa première année de déploiement, nous pouvons noter la mise en place de 10 propositions «jeune-public» sous la forme de ciné-lecture, goûter atelier, pour exemple un atelier « Belle époque » en lien avec la projection du film « *Dilili à Paris* » ; 15 événements en lien avec des temps forts propres au territoire, pour exemples un ciné-conférence autour de « *Blade Runner* » dans le cadre du Printemps de l'Art Déco, un ciné-débat assorti de la projection du film « L'an 01 » lors du festival « Les utopistes debout ». Egalement, une exposition autour de l'histoire du cinéma fut organisée à la médiathèque *La Source* de Harnes.

La CALL et ses partenaires poursuivent leurs actions autour de l'image et se mobilisent pour conquérir de nouveaux cinéphiles.



Temps fort dédié au cinéma à la médiathèque La Source de Harnes

ENSEIGNEMENTS ET PRATIQUES ARTISTIQUES
Dans le cadre du développement de sa politique culturelle, la CALL en partenariat avec le Conseil Départemental du Pas-de-Calais et la Direction Régionale des Affaires Culturelles a engagé une étude portant sur la mise en place d'un schéma de développement des enseignements et des pratiques artistiques. Le marché a été attribué au

cabinet ABCD en novembre 2019 et l'étude se déroulera au cours de l'année 2020.

LECTURE POUR TOUS

En partenariat avec le Conseil Départemental du Pas-de-Calais et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la CALL a mené de janvier à octobre 2019, une étude portant sur la mise en place d'un **schéma de développement de la lecture publique.** A l'issue d'un diagnostic territorial, un plan d'actions a été arrêté avec pour finalité la mise en **réseau des 27 équipements** de lecture publique de l'Agglomération. Un **Contrat Territoire Lecture** permettant au territoire de bénéficier de soutiens financiers pour les actions autour du livre à venir a été signé.

Pour ce qui est du livre et de la lecture, la CALL s'est engagée à :
• Conduire une réflexion relative à la gratuité dans toutes les médiathèques.
• Mettre en place une carte unique du réseau.
• Travailler sur l'élaboration d'un Système de Gestion des Bibliothèques (SIGB) commun, assorti de la mise en place d'un système de navette pour la circulation des documents.
• Développer un portail commun des ressources numériques.
• Apporter un soutien en termes de communication.
• Identifier une résidence d'artiste dédiée à un auteur ou un illustrateur.
• Apporter un soutien financier et en ingénierie aux actions culturelles innovantes à dimension communautaire portées par les médiathèques.
• Développer un module itinérant pour accompagner les équipements dans la mise en œuvre d'actions hors les murs notamment en géographie prioritaire et encore dans les quartiers et communes non dotés d'équipements de lecture publique.
• Travailler à la complémentarité en matière d'accès à l'équipement (réseau des bibliothèques / Etablissement Public Numérique) notamment en matière d'e-administration.
• Développer des actions autour de l'éducation à l'image et à l'information.
• Créer un temps fort d'intérêt communautaire autour du numérique.
• Elaborer un cursus de formations in-situ à destination des bibliothèques du territoire et plus largement aux partenaires socio-éducatifs notamment afin de qualifier les professionnels sur les enjeux de transformation des médiathèques vers des lieux de vie décloisonnés touchant aux champs du social, de l'économique et du culturel.

Dès la signature du Contrat Territoire Lecture, la CALL a doté de **packs de livres** toutes les médiathèques et bibliothèques du territoire. A ce titre, **une enveloppe financière de 9500 €** a été votée. Un poste de Coordinateur / trice de la lecture publique a été créé en vu d'un recrutement courant 2020.

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

ACTIONS DE MEDIATION

Interventions auprès des scolaires et des habitants du territoire sur différentes thématiques (Projet Collège autour de la Grande Guerre avec le Département, visites UNESCO dans les cités minières, résidence d'artistes « Art de jardins en sol mineur – Les habitants passagers 2019 » etc.).
Environ 2 000 jeunes, 1 200 habitants et 200 professionnels ont bénéficiés d'actions de médiation en 2019. Un public plus large est également sensibilisé via les signalétiques, éditions etc. mises en œuvre sans oublier les touristes qui bénéficient des visites conçues par le Pah et commercialisées par Lens-Liévin Tourisme.



PAH - Signalétique Chaîne des parc- Arena Trail © CALL- JC Hecquet

SIGNALETIQUES

Des supports destinés à mettre en valeur et à décrypter patrimoine, paysage et cadre de vie conçus par le Pah :
• Signalétique Bassin minier Patrimoine mondial (Harnes, Wingles, Loos, Lens)
• Signalétique Chaîne des Parcs sur le Parc des Berges de la Souchez (Loison-sous-Lens, Noyelles-sous-Lens, Harnes, Fouquières-lez-Lens et Courrières).

EDUCATION ARTISTIQUE

• Résidence d'artistes « Art de jardins en sol mineur - Les habitants passagers 2019 » à Liévin et Harnes (près de 1600 habitants touchés)

• Le Pah a également accompagné le Contrat local d'éducation artistique (CLEA).

EDITIONS
• Parcours –Territoire en mouvement valorisant les réalisations contemporaines du territoire en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage.
• Réimpression des brochures consacrées au Centre-ville de Lens et à Notre-Dame de Lorette.

EXPOSITION
Présentation des expositions « Bassin minier Patrimoine mondial » et « Rêvons les jardins » sur différentes communes du territoire.

ERBM/AMÉNAGEMENT
Création d'un jardin avec la participation des habitants en partenariat avec l'association Art & Jardins Hauts-de-France à Grenay.

NUMERIQUE
• Appui d'ingénierie pour la réalisation des bornes Timescope implantées au Centre d'Histoire du Mémorial'14-18 Notre-Dame-de-Lorette, sur la Base 11/19 à Loos-en-Gohelle et au Louvre-Lens.
• Site web du réseau régional des Villes et Pays d'art et d'histoire.

EVENEMENTIELS
Des animations proposées dans le cadre des grands rendez-vous de l'année : Printemps de l'Art déco, Rendez-vous aux jardins, Fête de la Chaîne des parcs, Journées européennes du Patrimoine, Journées nationales de l'architecture etc.



Plantations avec les scolaires pour le jardin de la cité 5 à Grenay.



Visite en segway autour de grandes réalisations contemporaines à l'occasion des Journées Nationales de l'Architecture 2019

COLLOQUES/FORMATIONS/COMMUNICATION
Mise en place d'une journée de formation pour le Pôle de Ressources pour l'Éducation Artistique et Culturelle (PRÉAC), d'une rencontre autour du Bassin minier Patrimoine mondial pour les médiateurs du Louvre Lens, intervention lors des Rencontres de l'aménagement du CEREMA, accueil de délégations (Etudiants canadiens UQAM...), articles pour Artoiscope, l'Info de l'agglo, appui pour le documentaire « Les liens invisibles » réalisé dans le cadre de l'Odyssée Euralens etc.

APPORT D'INGENIERIE SUR LES PROJETS DE LA CALL ET AVEC LES PARTENAIRES DU TERRITOIRE
Contributions à l'étude "Pressions urbaines et protection de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bassin minier inscrit au Patrimoine mondial" pilotée par la MBM, avis sur les documents d'urbanisme, Comité technique Euralens 2019, Comité local Bassin minier Patrimoine mondial de l'UNESCO, Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier etc.

PERSPECTIVES 2020

Le service Culture et Patrimoine va poursuivre sa dynamique d'accompagnement des acteurs culturels du territoire notamment par le renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs signée avec la Scène Nationale Culture Commune, et également renforcer les dynamiques collaboratives entre les structures culturelles notamment en favorisant les passerelles avec le Contrat de Ville.

En étroite collaboration avec la Direction des Ressources Humaines et des Relations Humaines, il devra procéder à l'intégration de nouveaux/lles collaborateurs/trices, l'année 2019 ayant été marquée par les vacances de poste du chef/fe de projet Pays d'art et d'histoire et médiateur/trice cinéma et encore de la création du poste de coordinateur /trice lecture publique. L'arrivée de ces nouveaux agents laisse entrevoir de belles perspectives pour le territoire et les habitants, quant au déploiement des feuilles de route validées par les partenaires institutionnels en 2019 en matière de cinéma, patrimoine et lecture publique, notamment pour écrire à terme une saison culturelle d'Agglomération mixant appropriation au cadre de vie, ouverture aux cultures innovantes,...

L'année 2020 devrait également permettre la réalisation des trois phases de l'étude dédiée aux enseignements et aux pratiques artistiques :
phase 1 : diagnostic ;
phase 2 : élaboration du schéma ;
phase 3 : fiches action de son déploiement.

TOURISME, SPORT & ÉVÉNEMENTS

Le service Tourisme-Sport est composé d'une cheffe de service, d'une chargée de mission tourisme et d'une chargée de projets sport et événementiel. Il a été créé en octobre 2018. Pour l'année 2019, l'objectif du service était de développer la notoriété du territoire et le mieux vivre ensemble. Dans ce cadre, le service s'attache à faire de ses deux thématiques une seule entité en s'inscrivant une approche marketing basée sur « Destination Sport » et a monté le dossier de candidature permettant à la CALL d'être labellisée **Terre de jeux 2024** afin de faire vivre à tous les émotions des jeux et à changer le quotidien de ses habitants grâce au sport.

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

MÉMORIAL'14-18 À SOUCHEZ

A l'instar des autres équipements de mémoire en région et en Belgique, la CALL a décidé de diversifier l'offre du site du centre d'Histoire de Souchez dédié à l'interprétation des évènements de la Grande Guerre dans le Nord et le Pas-de-Calais par le développement de nouveaux services pour l'accueil des groupes et des visiteurs individuels.
A ce titre, l'ex centre européen de la paix en bordure de voie départementale a été transformé en **restaurant** avec possibilité d'organiser des séminaires dans 3 salles spécifiques.

Par ailleurs, l'architecture extérieure a été profondément remaniée pour associer le lieu au pôle mémoriel du Mémorial'14-18 incluant le centre d'histoire, la Nécropole et l'anneau de la Mémoire. **Le site a été inauguré le 11 novembre en présence de Monsieur François Hollande.**

OFFICE DE TOURISME NOUVELLE GENERATION

La CALL a acheté un ensemble immobilier à haute valeur patrimoniale dans le centre-ville de Lens afin de permettre l'inscription de l'office de tourisme de Lens-Liévin dans une démarche résolument innovante afin d'identifier la destination au niveau Euro-régionale en matière d'accueil touristique, comme un lieu de référence.

Au quotidien, ce lieu de vie remplit à la fois les fonctions classiques d'un office de tourisme (accueil, information, réservation avec le présence sur site des équipes de l'Office de tourisme de Lens-Liévin), de consommations touristiques (espaces d'expositions, boutique-souvenirs, promotion et information touristique à une échelle appropriée, café-rencontres, hébergements artistiques, espaces de co-working,...) et des missions d'accompagnement et d'expérimentation pour les acteurs et porteurs de projets (restaurant ou café d'application, espace de formations, expérimentation et démonstration de dispositifs e-tourisme,...) réalisé avec le concours de partenaires comme la Mission Louvre-Lens Tourisme.
La CALL a en octobre 2018, désigné un assistant à maîtrise d'ouvrage avec la mise en place d'une équipe de management de projet dédiée au pilotage des études de programmation fonctionnelle, technique et organisationnelle du projet. **A l'issue de la première tranche de travaux, les équipes de l'office de tourisme ont pu s'installer sur le site au printemps 2019.**



« A la ville de Limoges » Office de Tourisme

SUBVENTION OFFICE DE TOURISME ET PATRIMOINE

La CALL avec le concours de l'Office de Tourisme et du Patrimoine de Lens-Liévin a défini un positionnement stratégique autour d'un tourisme de sens. Il regroupe le caractère exceptionnel, la force, la puissance émotionnelle de l'offre avec cet art de la simplicité qui caractérise la personnalité du territoire, tant au niveau de la gastronomie, des rapports humains, que des choix architecturaux épurées mais aussi des paysages bruts.

Ce positionnement a été développé et décliné afin d'enrichir l'expérience clients. Pour ce faire ont été installés sur le territoire **3 bornes Timescope** permettant aux visiteurs de découvrir et mieux comprendre les richesses de notre territoire Mémorial 14-18 à Souchez, Base du 11/19 à Loos-en-Gohelle, musée du Louvre-Lens). Une quatrième borne devrait être installée au Stade Bollaert-Delelis dans le courant de l'année 2020.

C'est pourquoi la CALL a porté sa subvention annuelle à **1 061 000€** afin de permettre à l'Office de Tourisme et du Patrimoine de Lens-Liévin de poursuivre son impulsion et a accordé exceptionnellement une subvention d'équipement de **126 000 €** pour la réalisation des films présentés sur les bornes Timescope.

Les dispositifs d'accueil ont été renouvelés en passant d'une logique d'accueil à une logique de service et de lieux de convivialité.
De nouvelles offres de découverte du territoire ont été créées en ce sens avec la mise en place et l'animation d'un réseau d'acteurs en phase avec le positionnement du territoire (ex. : séjour Trail ...)

Suite à l'acquisition de l'ensemble immobilier « A la ville de Limoges » par la CALL, des travaux ont permis aux effectifs de l'OTP de prendre possession des lieux au printemps 2019.

TAXE DE SEJOUR

Le choix de l'instauration en 2018 de la taxe de séjour sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été un acte politique fort, révélateur d'une maturité du territoire en termes de destination touristique.

Au regard des efforts publics très conséquents, du développement des hébergements touristiques, le touriste a accepté sans rechigner de s'acquitter de la taxe de séjour. A présent la population locale n'est plus seule à supporter les charges engagées.

Les recettes de la taxe de séjour ont permis à l'office de tourisme, constitué en « établissement public industriel et commercial » (EPIC), d'obtenir des moyens supplémentaires (plus de 110 000€) afin d'améliorer les conditions d'accueil des touristes, de développer l'offre touristique du territoire et de promouvoir la destination.

CAMPING-CARS

Suite à l'essor touristique que connaît le territoire de l'agglomération de Lens-Liévin avec les grands sites de mémoire, le Louvre-Lens, le patrimoine minier, les attractivités urbaines, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a mis en place un régime d'aide aux communes souhaitant aménager, sous maîtrise d'ouvrage communale, ce type d'équipement en 2015.

La commune d'Ablain-Saint-Nazaire a sollicité la CALL afin de bénéficier de cette aide. La commune a débuté la construction de cette aire de services pour camping-cars. Elle sera composée de 3 emplacements. Ce site sera principalement destiné aux touristes intéressés par les sites de mémoire de la Grande Guerre. Cette aire se situera rue Ponthiers près du city stade.

CHAINE DES PARCS ET BERGES DE LA SOUCHEZ

Le bassin minier du Pas-de-Calais dispose d'un paysage façonné par l'homme et grandement hérité de la période d'activité minière dont le terril est un des symboles les plus forts. Initié par le paysagiste de renommée internationale Michel Desvigne, la chaîne des Parcs vise à la reconversion urbaine du territoire par la valorisation des grands sites paysagers hérités de l'époque minière constituant un réseau de 7 parcs souvent de grande dimension reliés les uns aux autres.

En 2016, la CALL a décidé d'assurer un rôle de financeur et de coordinateur pour la réalisation d'un des 7 parcs constituant la chaine des parcs sur la Bassin Minier du Pas-de-Calais, le Parc des Berges de la Souchez.

Ce projet vise à la création d'un site homogène de 10 km le long du Canal de Lens, soit 300 ha d'espaces verts et bleus propices à la promenade, à la pratique des sports de nature et à la détente tout simplement. Le challenge est ici d'ouvrir ces espaces, d'assurer les continuités, de développer l'attractivité de secteurs à forts potentiels pour attirer à terme les populations locales mais également les visiteurs.

Les travaux débutés en mai 2018 se sont poursuivis sur l'année 2019 avec la livraison d'ouvrages déjà fréquentés par les visiteurs. La livraison totale est prévue pour l'été 2020. La CALL a également engagé les études nécessaires à la reconstruction de la passerelle du bois de Florimond qui permettra de relier le parc au centre-ville de Lens.



Jardin d'eau du Marais de la Galance à Noyelles-sous-Lens
© CALL - JC Hecquet

LA SALLE DES BOCLETS

Le service accompagne la Mission Louvre Lens Tourisme et la commune de Noyelles-Sous-lens à la définition du projet de la salle des boclets située à l'entrée de l'aréna stade de trail.

LES SENTIERS DE RANDONNEE

La CALL a missionné la Fédération Française de Randonnée Pédestre pour dresser le bilan de ces 14 sentiers. Le bilan est assez équivoque tous les sentiers ont perdu leur labellisation. Le 7 novembre 2019, la CALL a signé le Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires.

SPORT

LANCEMENT DU PLAN PISCINE

Pour la pratique de la natation et des sports nautiques en général, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin disposait en 2018 de 6 complexes municipaux pour la plupart d'entre eux vieillissant. L'année 2018 a également été marquée par la fermeture définitive de la piscine olympique de Lens, liée à des problèmes structurels non réparables. A elle seule, elle couvrait 45 % des 3 274m² de

bassins répartis sur les 6 complexes, couvrant 133m² pour 10 000 habitants.
Ce ratio inférieur à 200 m² pour 10 000 habitants ne permet pas d'offrir une surface de bassin suffisante pour l'apprentissage de la natation et la pratique sportive.

Les élus communautaires ont souhaité se préoccuper de ce sujet. La CALL a donc décidé de déclencher la réalisation d'un plan piscines débuté en septembre 2018 pour formaliser les réponses appropriées tant en fonctionnement qu'en investissement et de définir les interventions de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

A ce titre, la Communauté d'Agglomération a dressé la situation technique des équipements du territoire, a recueilli l'avis de la population et des associations sur les attentes, a identifié les projets des communes et a établi les préconisations sur lesquelles elle pourrait s'engager pour soutenir en fonctionnement et en investissement la qualité des surfaces aquatiques et l'apprentissage de la natation à travers un **triple enjeu :**

• **favoriser l'égal accès des scolaires à l'apprentissage de la natation** pour corriger d'éventuelles disparités sociales. Cet enjeu est une priorité pour la Communauté d'Agglomération ;
• **développer la pratique sportive** à l'échelle de l'agglomération et contribuer au rayonnement du territoire;
• répondre aux besoins des habitants en proposant une **offre diversifiée et un accès équitable aux équipements,** tenant compte des critères de mobilités urbaines.
Par ailleurs, le plan piscines doit permettre une amélioration significative du niveau de performance environnementale des équipements et veiller aux économies sur les coûts de fonctionnement et enfin contribuer au rayonnement du territoire notamment par la possibilité d'y développer les compétitions, facteur d'émulation pour les jeunes issus du territoire.

Approuvé à l'unanimité par les conseillers communautaires en juin 2019, ce plan consiste à créer un fonds spécifique doté de 25 millions d'euros HT sur 10 ans en investissement affecté aux projets d'équipements aquatiques du territoire, jusqu'à ce que le territoire soit équipé des surfaces de plans d'eau couverts publics nécessaires (de l'ordre de 5000m²).

A titre indicatif, les projets recensés sont :
• La création d'un projet à vocation sportive prioritaire à Lens en remplacement de la piscine aujourd'hui fermée,
• La rénovation extension de la piscine de Liévin,
• La réhabilitation complète de la piscine de Bully-les-Mines,
• La reconstruction et extension des piscines de Harnes et d'Avion,
• L'amélioration extension de la piscine de Billy-Montigny,
• La création d'une piscine à Mazingarbe et Vimy.

Le second grand principe consiste à soutenir dès la rentrée scolaire 2019/2020, l'apprentissage de la natation par une aide au fonctionnement visant pour objectif à ce que l'ensemble des enfants du territoire sache nager avant l'entrée en sixième.

CONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE DE LENS
Les élus communautaires conformément aux conclusions de son plan piscines, ont souhaité accompagner la réalisation d'un centre aquatique structurant pour le territoire, dédié à l'apprentissage de la natation et au développement des clubs nautiques.

La CALL portera par le biais d'un mandat de maîtrise d'ouvrage, la construction de l'équipement avant de le remettre à la ville de Lens qui en assurera la gestion.
L'équipement dont la superficie serait d'environ 10 000m² dont 1 625m² de plan d'eau se situera à proximité du Stade Bollaert-Delelis, au centre de l'agglomération et en connexion directe avec le réseau de bus à haut niveau de service (BHNS). Il sera structuré de la façon suivante :

• Un bassin sportif 50 m x 8 couloirs (comprenant mur et fond mobiles) avec gradins (500 places) – 1 050 m²
• Un bassin polyvalent 25 m x 6 couloirs (apprentissage et activités diverses) - 375 m²
• Un bassin aqualudique – 150 m²
• Une zone de jeux pour enfants type « splashpad » – 50 m²
• Un espace forme et bien-être (salle de cours collectifs, salle cardio-training, salle de musculation, saunas, Hammam, douches thématisées, salle de repos) – 420m²
• Un local multi-services – 200m²
Le montant global de ce marché a été estimé à 35 M € HT.

Conformément aux règles établies dans le Plan Piscines communautaire, la CALL contribuera au maximum à 33% du coût éligible.

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ET À LA PRATIQUE SPORTIVE

Attribution de subventions haut niveau saison 2018-2019
Le territoire compte 23 associations sportives évoluant au Haut Niveau (15 en 2016-2017, 22 en 2017-2018). Eu égard au niveau correspondant à chaque équipe et en fonction de la part de la subvention communale, la CALL a apporté une aide financière globale de **481 330€.**

Le service Tourisme et Sport a participé à l'organisation technique et financière, ainsi qu'à l'animation de différentes manifestations :

• Meeting international d'athlétisme (février 2019)
Le meeting d'athlétisme de l'Aréna stade couvert est classé cinquième meeting mondial. 5 000 spectateurs ont pu apprécier la performance des athlètes et découvrir un spectacle grandiose. Participation CALL : 115 000€

• La route du Louvre 2019
La CALL poursuit son soutien à la ligue Hauts de France d'Athlétisme dans l'organisation de la 14ème édition du Marathon et des courses et randonnées de la Route du Louvre. Le 12 mai 2019, le parc du Louvre qui été pour la 1ère fois le site d'arrivée a accueilli environ 20 000 participants et presqu'autant de spectateurs.
Une subvention de 50 000 euros a été allouée à la Ligue Hauts de France d'athlétisme.

• 6ème édition du Trail des Pyramides Noires
La Mission Bassin Minier organise le Trail des Pyramides Noires pour renforcer le potentiel sportif du Territoire du Bassin Minier qui s'est déroulé le 25 mai 2019. Un millier de coureurs participent à cet ultra trail qui permet dans sa boucle de 105 kilomètres de gravir 20 terrils.
Une subvention de 3 000 euros a été allouée à la Mission Bassin Minier afin d'organiser cette manifestation.

•Meeting aérien de Bénifontaine
L'association Fête en Ciel a organisé sur l'aérodrome de Bénifontaine les 5 et 6 septembre 2019 le meeting aérien placé sous le signe des « jeunes et de l'engagement » Participation CALL 70 000€.

• Championnat de France de HIP-HOP
L'association Culture Pop a organisé le samedi 30 novembre 2019 à l'Aréna stade Couvert de Liévin en collaboration avec l'association BBOYFRANCE et la ville de Liévin la finale du championnat de France de danse Hip Hop. La Communauté d'Agglomération a apporté son soutien financier à hauteur de 24 500€.

•Tournoi international de Judo de Harnes
Depuis plusieurs années, le judo club de Harnes organise un tournoi international labellisé par la fédération française de judo. La Communauté d'Agglomération a apporté son soutien financier à hauteur de 5000€ pour l'édition 2019.

•Tournois de Volley Ball
La CALL a souhaité accompagné financièrement à hauteur de 10 000€ le Volley féminin lors de la compétition internationale Wevza (8 nations) et à hauteur de 15 000€ le match France Croatie.

Soutien financier aux manifestations sportives
La communauté d'Agglomération a apporté un coup de pouce financier pour un total de 12 000€ à des manifestations sportives locales : la canadian race, épreuve régionale de cyclo-cross l'aréna trail, accueil de l'équipe de France paralympique, trail noyellois, trail Bernard Beets, le foot handicap USSM Loos-en-Gohelle, l'attelage des zouaves.

Pass'Sports
La CALL a décidé de revoir son dispositif d'accompagnement à la pratique sportive en juin 2017, en mettant en place un Pass'sport à destination des jeunes sportifs du territoire qui donne le droit à une réduction sur les adhésions sportives. Pour en bénéficier, les jeunes doivent être domiciliés sur l'une des 36 communes, être âgés de moins de 18 ans et inscrits dans une structure sportive ayant son siège social sur le territoire affiliée à une fédération sportive française reconnue.

Le montant du pass'sports a été fixé à 30€ par bénéficiaire. Le dispositif de la nouvelle campagne a été enclenché le 3 juillet 2018 avec des inscriptions ouvertes jusqu'au 31 décembre 2018 et un versement du remboursement aux 205 clubs participants au dispositif en juin 2019.

Cette deuxième campagne a enregistré 11 452 pass soit 343 560€.

42 disciplines sportives différentes ont été répertoriées, la plus fréquentée étant le football avec 4 023 licenciés.

ÉVÈNEMENTS

LENS-LIÉVIN TRAIL URBAIN
Pour la troisième année consécutive, la Communauté d'agglomération, la Ligue Hauts de France d'Athlétisme, les villes de Lens et Liévin ainsi que les associations de commerçants ont renouvelé l'événement populaire « Lens-Liévin Trail urbain ». Cette manifestation sportive, patrimoniale et familiale s'est déroulée le 30 novembre 2019.
Cette troisième édition du trail urbain a rencontré un très beau succès avec ces 3500 participants (2000 en 2017, 2500 en 2018).



3ème édition Lens-Liévin Trail Urbain

LA 2E EDITION DES FÊTES DE LA SAINTE BARBE
Nées de la volonté des élus de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, les Fêtes de la Sainte Barbe sont incontestablement devenues un rendez-vous attendu qui contribue à la fois à faire perdurer une tradition minière très ancrée et permet au territoire de célébrer son renouveau culturel et économique. Cet événement est le fruit d'une co-construction avec les collectivités locales, les acteurs touristiques et culturels du territoire dont le Musée du Louvre-Lens et la Scène Nationale Culture Commune.

Lors la dernière édition, la programmation du spectacle Pyromènes de la compagnie La Machine, couplé à la mise en place d'un dispositif d'appels à projets à destination des habitants, socio-professionnels et associations a permis une montée en qualité des spectacles proposés, une appropriation locale forte et une attractivité accrue. Près de 30 événements ont été organisés et les temps forts ont accueilli plus de 13 500 personnes lors du week-end.

Le service Tourisme et Sport a également remis dans le cadre des fêtes de la Sainte-Barbe 4 000 places de foot aux clubs du territoire afin que les jeunes puissent assister à la rencontre Lens/Chambly.
Montant de la subvention : 200 000 €



Sainte Barbe ©Florent Burton

LES FETES DE LA RENAISSANCE
Les fêtes de la renaissance se sont déroulées le 1er septembre 2019. Pour la 2e année consécutive, la CALL a co-organisé avec l'association VABC (Véhicules militaires du Bois de Careuil) un défilé, composé de véhicules militaires, civils de la seconde guerre mondiale et de fanfares dans le centre-ville de Souchez.
Coût : 47 200€ (Subvention + frais annexes).

• « ODYSSÉE », PROJECTIONS SUR LES TERRILS ET LE CONCERT DE GAËTAN ROUSSEL.



« Odyssée » Projection sur les terrils du 11/19

• COMMÉMORATIONS DU 11 NOVEMBRE
Dans le cadre des commémorations du 11 novembre et de l'ouverture du restaurant « mets et histoires », le service a organisé la venue de Monsieur François Hollande.



Commémorations du 11 novembre.

PERSPECTIVES 2020

Le service instruit beaucoup de dossiers de demandes de subventions qui n'aboutissent pas faute de fragilité des critères dans la délibération cadre de la compétence facultative sport.

Cette dernière arrive à échéance fin 2020, il est donc nécessaire de remettre à plat, au travers d'une étude le champ d'intervention de la Collectivité dans le domaine du sport et notamment :

- Les subventions haut-niveau
- Les subventions dites coup de pouce
- La convention avec le RCL
- La compétence sport de nature
- Développement de la pratique sportive auprès des publics éloignés (quartiers QPV, féminins, ...)

Dans le cadre de la stratégie de développement des sports de nature, des premiers aménagements vont émerger courant 2020 (création de parcours de trail, remise en état des sentiers de randonnée, ouverture de l'aréna trail,...).

Poursuivre la dématérialisation des différents systèmes d'aides, Pass'sport, Haut Niveau, coup de pouce, manifestations d'envergure.

Il conviendra également en 2020, de faire classer l'Office de Tourisme pour le reconnaitre à sa juste valeur.


Auchan
macron



GESTION DES RESSOURCES
EAU & ASSAINISSEMENT
DÉCHETS & RECYCLAGE

EAU & RÉSEAUX

L'année 2019 a été marquée par les phénomènes de sécheresse que nous avons connu durant l'été.

Grâce à la concertation et à la réaction des parties prenantes, aucun habitant n'a eu à subir de rupture d'alimentation. Une prouesse certes mais qui doit nous faire prendre conscience que la gestion de la ressource est et sera prioritaire pour les prochaines années.

L'année 2019 a aussi permis de voir se concrétiser certaines études, notamment celles relatives aux nouvelles prises de compétence GEMAPI et ruissellement agricole – érosion des sols.

Outre les investissements récurrents (renouvellement) pour lesquels la maîtrise d'œuvre est assumée en interne, l'ambition de notre communauté d'agglomération se traduit par la réalisation de travaux structurants essentiels, notamment avec la construction de deux nouveaux châteaux d'eau à Bully les Mines et à Lens. En matière d'assainissement, la construction de la station de Gouy Servins et le réseau associé se sont également achevées cette année.

En parallèle, la démarche de reconquête de la qualité de l'eau, autre action identifiée dans le cadre du projet de territoire (« le paysage au service de la qualité de vie »), se poursuit et commence à donner des résultats positifs.

Enfin, le bureau police des réseaux a vu ses sollicitations, par les usagers, augmenter, preuve du dynamisme et de l'attractivité de notre territoire.

SERVICE USAGES ET SERVICE AU PUBLIC

Le service usages et services au public a été créé cette année. Ce service est le point d'entrée pour les usagers de notre territoire en matière d'eau et d'assainissement. Une réflexion permettra de faire évoluer son fonctionnement pour renforcer la présence des agents auprès de nos partenaires. Aujourd'hui, ce service n'est constitué que du bureau police des réseaux et devra s'étoffer dans les prochains mois. Au contact direct de la population et des partenaires du territoire, ce service vient en accompagnement des projets d'aménagements sur la partie eau et assainissement.

BUREAU POLICE DES RÉSEAUX

Le bureau Police des Réseaux consacre exclusivement son activité au service de nos administrés. Il s'agit de la clé d'entrée pour les usagers souhaitant avoir accès aux services publics d'eau et d'assainissement. L'évolution pluriannuelle montre une augmentation constante depuis 2014. Par rapport à l'année 2018, l'évolution est de +19%.

SERVICE GESTION DURABLE DU CYCLE DE L'EAU

GESTION DE LA RESSOURCE

En 2019, les services ont travaillé avec le délégataire sur la finalisation du Schéma Directeur de l'Eau. Une présentation sera réalisée en 2020 aux élus. L'objectif est de sécuriser durablement la ressource afin de limiter les phénomènes de sécheresse que nous avons connu durant l'été.

Focus sur la Sécheresse de l'été 2019

Le manque de précipitations répété depuis 2017 et la mauvaise recharge des nappes phréatiques ont conduit le Préfet du Pas-de-Calais à placer le Département en alerte sécheresse le 12 juillet et à réglementer les usages de l'eau en vue de la préservation de la ressource en eau par arrêté, prorogé le 14 octobre jusqu'au 31 décembre.

Le territoire de la CALL a rencontré une situation préoccupante sur la zone de distribution de Gouy-Servins/Servins/Villers/Ablain/Carency (ZD de Carency). Afin d'anticiper une rupture d'alimentation sur ces communes, la CALL a mis en œuvre un plan d'actions permettant la sécurisation des installations d'eau potable et qui consistait à relier la zone de distribution de Souchez à celle de Carency.

Les travaux en quelques mots :
- 2 arrêts d'eau de nuit
- 1300 ml de conduite dn 150 mm
- 10 pompes installées
- 1 station de reprise mobile en caisson
- Aménagement et Génie Civil

En matière de reconquête de la qualité de l'eau, le diagnostic multi pression non agricole a démarré en 2018 et s'est terminé fin 2019. Dans la continuité de ces actions, le plan d'actions agricole et non agricole a été réalisé en concertation avec nos partenaires institutionnels.

Les actions sur le champ captant de Wingles

Depuis plusieurs années, la CALL souhaite se rendre propriétaire des parcelles situées sur le périmètre de protection approché des forages de Wingles. C'est ainsi qu'en 2019 un appel à projets a été lancé afin de mettre à disposition ces 11 hectares acquis de terres agricoles à des agriculteurs i souhaitant expérimenter le mode de culture biologique. Cette démarche entre dans le cadre de la politique de protection de sa ressource mais aussi du développement du Système Alimentaire Territorial Durable.

Ce projet vise donc à :
- Offrir une opportunité à des producteurs du territoire d'expérimenter l'agriculture biologique

• Donner à voir aux agriculteurs du territoire les réalités du mode de culture biologique
• Développer les surfaces en agriculture biologique sur le territoire de la CALL et bénéficier de toutes ses externalités positives (protection de l'eau, du climat, de la biodiversité, du développement de l'emploi).
Cet appel à projet a permis de retenir 2 projets de conversion d'agriculteurs conventionnels vers l'agriculture biologique :
• Celui de Mr Dedourge, agriculteur sur Auchy-les-Mines, qui a été autorisé à exploiteren bio un peu plus de 6 hectares propriétés de la CALL (en vert).
• Celui de M Blanchant, agriculteur de Vendin-le-Vieil, qui a été autorisé à exploiter en bio un peu plus de 3 hectares (bleu).

Les actions sur le champ captant de Noyelles-les-Vermelles

A la demande de la CALL, le captage de Noyelles les Vermelles a été ajouté aux 5 captages prioritaires retenus par l'Etat pour la reconquête de leur qualité. Une étude de sauvegarde de ce captage est en cours et a pour objectif de :
• Réaliser le diagnostic du champ captant et de son environnement
• Faire l'état des lieux de l'origine des sources azotées
• Définir les actions a mettre en place pour la reconquérir la qualité de l'eau
• Modéliser la nappe de la craie sur ce secteur pour tester plusieurs scénarios

LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Depuis le 1er janvier 2018, la CALL est compétente en matière de GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI), de ruissellement agricole - érosion des sols (Conseil Communautaire du 22 mai 2018). Par délibération en date du 18 décembre 2018, le Conseil Communautaire a décidé de modifier ses statuts afin de prendre la compétence relative à la gestion des eaux pluviales urbaines.

Les Territoires à Risque d'Inondation

Sur notre territoire, le risque d'inondation par ruissellement est très présent mais mal connu. C'est pourquoi, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais a réalisé une étude sur l'amélioration de la connaissance du risque inondation par ruissellement sur ce territoire. Dans le prolongement de cette étude, la DDTM a lancé une étude d'aléa du risque inondation sur le territoire de la CALL.

Les études : zonage pluvial et PAPI

Une étude préalable à l'élaboration du zonage pluvial sur l'ensemble du territoire a été lancée cette année. L'objectif est d'aboutir à l'élaboration d'une cartographie du territoire définissant les risques d'inondation par bassin versant.

Cette cartographie permettra de prescrire des mesures pour prévenir ces risques, mesures qui seront préconisées dans les PLU.

Suite aux inondations par ruissellement et par débordement du cours d'eau sur le bassin versant de la Souchez, les élus de la CALL ont souhaité lancer une démarche cohérente, pertinente et efficace pour lutter contre ces inondations : **le Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (P.A.P.I.) du bassin versant de la Souchez**

Le territoire du P.A.P.I. Souchez

Le bassin versant de la Souchez s'étend sur 11km² et 19 communes dont 11 directement concernées : Gouy-Servins, Servins, Villers au bois, Carency, Ablain-Saint-Nazaire, Souchez, Angres, Liévin, Eleu-Dit-Leauwette, Avion et Lens.

Le bassin versant de la Souchez est inclus :
• Dans le Territoire à Risque d'Inondation de Lens (T.R.I.) élaboré dans le cadre du Plan de Gestion du Risque Inondation (P.G.R.I.).
• Dans le SAGE Marque-Deûle, en cohérence avec le SDAGE du bassin versant de la Haute Deûle

Le PAPI Souchez se base sur le diagnostic territorial de la SLGRI (stratégie locale de gestion du risue d'inondation) affiné par l'étude de ruissellement effectuée par la DDTM.
Il se décline selon 7 axes :
1 - La connaissance et la conscience du risque
2 - La surveillance et la prévision des crues et des inondations
3 - L'alerte et la gestion de crise
4 - La prise en compte du risque dans l'urbanisation
5 - Les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
6 - Le ralentissement des écoulements
7 - La gestion des ouvrages existants.

Certaines actions sont terminées ou seront finalisées en 2020.

L'objectif de la démarche PAPI

• Elaborer un programme d'actions pour prévenir durablement les inondations
• En association avec tous les acteurs (experts techniques, élus, professionnels et particuliers)
• Pour trouver des solutions efficaces et pertinentes à court (pour répondre à la demande forte des communes concernées), moyen et long terme.

CONFORMITÉ RÈGLEMENTAIRE

Dans le cadre de la délégation pour l'exploitation du service publique d'assainissement, une étude de diagnostic permanent et de modélisation a été lancée

cette année sur le système d'assainissement de Wingles. Un bilan des flux a permis d'identifier les secteurs les plus contributeurs en matière d'eaux claires parasites. C'est ainsi que des travaux à Meurchin ont été programmés et débuteront en 2020.

L'objectif de cette étude vise avant tout à pouvoir établir un plan d'action permettant d'aboutir à la conformité règlementaire du système d'assainissement de Wingles par rapport à l'arrêté du 21 juillet 2015. Cette étude sera achevée en juillet 2020.

En matière de ressource, l'ensemble des analyses physico chimiques et bactériologiques ont été conformes aux normes en vigueur.

ÉTUDES ET TRAVAUX EAU/ASSAINISSEMENT

Le service met en œuvre chaque année la politique d'investissement communautaire en eau et assainissement sur le territoire de la CALL et assure le suivi des travaux neufs et de maintenance. **Le budget 2019 réalisé s'élève à 18.452.609,52 euros.** Il intervient auprès de la population pour résoudre toutes sortes de problématiques liées à l'eau et l'assainissement. Les agents du service sont les référents des communes pour les interventions sur les réseaux et leur renouvellement. En maintenance assainissement, c'est plus de 1000 interventions à l'année en relation avec les communes et le délégataire réalisées en toute autonomie par le service (2016 : 884 interventions, 2017 : 1132 interventions, 2018 :1051 interventions, 2019 :....interventions). Il en est de même pour l'eau potable (2016 : 888 interventions, 2017 : 1305 interventions, 2018 : 1427 interventions, 2019 : ....interventions). En terme de réparations et de remplacement de poteaux incendie, c'est plus de 70 interventions par an (2015 : 117 interventions, 2016 : 103 interventions, 2017 : 75 interventions 2018, 2019 : 90 interventions). Le service assure le relais des interventions à mener lors des inondations avec le délégataire Véolia. Il accompagne de manière régulière le service contentieux dans les expertises afin d'apporter les éléments techniques.

ASSAINISSEMENT

Dans le cadre du programme de lutte contre les inondations, la CALL a continué en 2019 a lancé des opérations dans plusieurs communes du territoire.

Des opérations de lutte contre les inondations ont été menées notamment à :

• Eleu-dit-Leauwette rues Vanhove/ Bourdaloue : Aménagement d'un bassin d'infiltration d'une capacité 120 m3 y compris avaloirs et assainissement pluvial et renouvellement du réseau d'assainissement des eaux usées - **201.599,40 €**

• Loos-en-Gohelle rue Cordonnier : Réalisation d'un bassin d'infiltration de 60 m3 - **73.500,00 €**

• Givenchy-en-Gohelle rue des Alouettes : Réalisation de tranchées drainantes pour reprendre les bouches d'égout suite à l'aménagement de la voirie par le commune.

Des travaux neufs en assainissement ont été réalisés à :

Gouy-Servins :

• Poursuite de la création d'une station d'épuration 500 équivalents habitant pour un montant de **755.033,36 €**

• Poursuite de la création du réseau d'assainissement diamètre 200 sur 4 655 ml avec la création de 142 boites de branchement et 2 postes de refoulement : **1.093.000,00 €**

• Les travaux de maintenance en 2019 sur les réseaux d'assainissement sur le marché à bons de commande pour les 36 communes représentent un montant de 840.697,64 € TTC pour 40 chantiers.

EAU POTABLE

En matière d'investissement, la CALL poursuit sa politique volontariste en matière de sécurisation en eau potable. Ci-après quelques réalisations remarquables :

Travaux de renouvellement en eau potable

• Billy-Montigny rue Hugo : Renouvellement d'une conduite en eau potable en PEHD diamètre 63 sur 330 ml avec la reprise des branchements des 60 habitations - **147.000,00 €**

• Lens CHL : Poursuite du renforcement du réseau eau potable sur les secteurs de la route de la Bassée, des rues Valles, Louise Michel et Brossolette en prévision de la construction du nouveau centre hospitalier. 700 m de conduite fonte de 250 mm, 1200 m de conduite de 200 mm ainsi que les branchements de 120 habitations - **526.000 €**

• Réservoir de Bully-les-Mines : Poursuite des travaux de construction du réservoir d'une capacité de 4 000 m3 qui se termineront au second semestre 2020 - **6.951.105 €**

• Réservoir de Lens : Poursuite des travaux de construction du réservoir d'une capacité de 5 000 m3 qui se poursuivront en 2020 - **6.172.342,00 €**

• Hulluch rue Leclercq : Renforcement du réseau eau potable en D200 sur 880 ml avec le renouvellement des 157 branchements des particuliers - **423.025,20 €**

• Les travaux de maintenance en 2019 sur les réseaux d'eau potable sur le marché à bons de commande pour les 36 communes représentent un montant de 879.563,52 € pour 29 chantiers.

TRAVAUX NEUFS ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE

• **Vendin-le-Vieil rue Delory :** Mise en place d'un réseau d'assainissement séparatif eaux usées et eaux pluviales avec la construction d'un bassin pluvial enterré de 850 m3 et d'une plaine d'infiltration de 150 m3 (Eaux usées diamètre 200 sur 880 ml et reprise des 85 branchements existants, Eaux pluviales diamètre 300,400,500,600 sur 700 ml) et renouvellement du réseau eau potable en fonte D150 et D63 sur 680 ml, y compris les branchements des habitations - **2.650.000,00 €**

• **Bully-les-Mines / Grenay rue Zola, impasse Gervaise et rue Ansart :** Fonçage du réseau d'assainissement et du réseau d'eau potable sous la voie SNCF - **256.000,00 €**

•**Billy-Montigny Rues Danton, Parmentier, Salengro, Tréhoux, Camus, Noé :** Renouvellement du réseau d'assainissement en D 1000, D800 et D600 sur 415 ml avec la création de 32 boites de branchement. Renouvellement du réseau eau potable en fonte D150, D100 et D63 sur 1185 ml, y compris les branchements des habitations - **919.630,04 €**

• **Pont-à-Vendin rue Hocq :** Mise en conformité du réseau d'assainissement en D 300 sur 120 ml avec la création de 28 boites de branchement y compris la pose d'un poste de refoulement. Renouvellement du réseau eau potable en fonte D63 sur 120 ml, y compris les branchements des habitations - **265.023,00 €**

•**Bouvigny-Boyeffles rue Curie :** Mise en conformité du réseau d'assainissement en D 200 sur 230 ml avec la création de 20 boites de branchement et le renforcement d'une conduite de refoulement en D160 sur 700 ml chemin de Marqueffles. Renouvellement du réseau eau potable en fonte D100 sur 170 ml, y compris les branchements des habitations - **357.286,92 €**

•**Lens rue de l'Indépendance :** Renouvellement du réseau d'assainissement en D 400 et D300 sur 240 ml avec la création de 40 boites de branchement. Renouvellement du réseau eau potable en fonte D100 et D63 sur 260 ml, y compris les branchements des habitations - **396.004,90 €**

• **Harnes Avenue des Saules :** Renouvellement du réseau d'assainissement en grés D 800, D500 et D300 sur 1270 ml avec la création de 140 boites de branchement en accompagnement des travaux d'aménagement de voirie de la commune. Renouvellement du réseau eau potable en fonte D100 sur 580 ml, y compris les branchements des habitations - **1.603.708,68**

• **Sains-en-Gohelle Boulevard Vauban et les 3 impasses :** Renouvellement du réseau d'assainissement en D315 sur 320 ml avec la création de 22 boites de branchement. Création de tranchées drainantes pour reprendre les eaux pluviales de la voirie. Renouvellement du réseau eau potable en fonte D63 sur 320 ml, y compris les branchements des habitations - **418.651,20**

• **Méricourt rue du 1er Mai :** Renouvellement du réseau d'assainissement en D 800, D600 et D300 sur 395 ml avec le renouvellement de 60 boites de branchement en accompagnement des travaux d'aménagement de voirie de la commune. Renouvellement du réseau eau potable en fonte D100 sur 360 ml, y compris les branchements des habitations - **767.361,96 €**

• **Servins rue de Gouy :** Création du du réseau d'assainissement en eaux usées D 200 avec la création de 25 boites de branchement et la création d'un poste de refoulement. Renouvellement du réseau eau potable en fonte D150 et D100 sur 360 ml, y compris les branchements des habitations - **370.535,16 €**

De nombreux diagnostics ont été réalisés en 2019 sur les réseaux d'assainissement et d'eau potable dans les 10 premières cités ERBM.

PERSPECTIVES 2020

• Des études importantes relatives à la restructuration du poste de refoulement et la création de bassins de la rue Hoche à Loos en Gohelle se poursuivront en 2020 par le bureau d'études Girus attributaire du marché de maitrise d'œuvre pour un montant de 157.840,00 € H.T. afin de lancer la consultation de travaux.

• Des travaux d'envergure en eau potable se poursuivront en 2020 pour la construction de 2 réservoirs d'eau potable d'une capacité de 4000 m3 pour le réservoir de Bully-les-mines et d'une capacité de 5000 m3 pour le réservoir de Lens pour un budget de 17 ,5 millions d'euros. Ces travaux se termineront au cours de l'année 2020 après 21 mois de travaux.

• Le réseau d'assainissement nouvellement posé de l'ensemble de la commune de Gouy-Servins et la station de dépollution seront mis en service dans le courant de l'année 2020 pour un montant d'opération de 3.5 millions d'euros.

• Des travaux de mise conformité du réseau d'assainissement et d'eau potable seront réalisés dans la cité Schweitzer à Liévin. De gros travaux d'assainissement et d'eau potable seront réalisés en accompagnement des travaux départementaux et communaux sur la route Départementale 937 avenue Mitterrand à Sains en Gohelle. Des travaux d'extension du réseau d'assainissement seront réalisés à Annay sous Lens sur la route Départementale 917, rue Mattéi, Cité Delsaux. Des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement seront réalisés à Eleu-dit-Leauwette rue Vanhove et rue Péri. Des travaux de dévoiement du collecteur D1500 au niveau du futur centre nautique à Lens seront réalisés afin de permettre la construction du complexe.

• Des travaux de renouvellement du réseau eau potable seront réalisés à Billy-Montigny rues, Salengro et Tréhou, à Liévin rue du 1er Mai, à Noyelles sous Lens rue du 8 mai 45, à Lens rue Gauthier, à Méricourt dans la cité des Cheminots, à Loos en Gohelle-Liévin rue Fulton, à Loos en Gohelle route de Béthune – rue Salengro, à Vendin le Vieil rue Delory, à Eleu-dit-Leauwette rue Péri.

GESTION DES DÉCHETS

• **142 541 tonnes de déchets** soit 1,6 kilos de déchets par jour et par habitant.

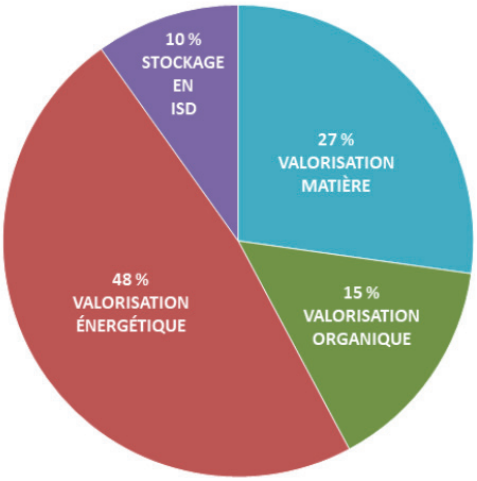
• **584,3 kilos de déchets par an et par habitant.**

• **42% des déchets collectés** ont été envoyés pour valorisation matière et organique

• **51% des déchets collectés en déchèteries sont valorisés.**

Au total, la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés ont représenté près de 550 emplois en 2019. Au niveau financier, la collectivité a stabilisé ses dépenses de fonctionnement par rapport à 2018. Le bilan financier, inclus désormais toutes les dépenses liées au service public de gestion et prévention des déchets.

En 2019, la collectivité a valorisé près de 90% de ses DMA, soit 42% en valorisation matière et organique et 48% en valorisation énergétique.



Pour 2019, le gisement global de déchets ménagers et assimilés a porté sur 142 541 tonnes réparties suivant différents flux (OMR + EMR + Verre + encombrants + déchèteries + végétaux) pour une dépense globale d'environ 29.4 millions d'€ HT. Les recettes liées à la revente des matériaux et aux soutiens financiers des différents éco-organismes représentent 4.7 millions d'€. Le produit de la TEOM est quant à lui de 11 millions d'€. Au total, la gestion des déchets ménagers a coûté 100.74 € HT par habitant (recettes déduites). Cette dépense s'élève à 100,74 € HT par habitant pour 2019.

FAITS MARQUANTS

Le gisement global des déchets collectés sur le territoire a légèrement augmenté de + 0.37 % par rapport à 2018 soit une hausse de 529 tonnes.
Le détail par flux des évolutions par rapport à 2018 est le suivant :
• - 1,7 % pour les ordures ménagères résiduelles incinérées,
• - 1.7 % pour les emballages ménagers recyclables,
• - 2 % pour le verre,
• - 8.8 % pour les végétaux en porte-à-porte,
• - 2.1 % pour les encombrants collectés en porte à porte, les dépôts sauvages et les déchets provenant des bennes mises à disposition auprès des communes (services techniques),
• Une hausse de + 13.7 % des tonnages collectés en déchèteries (tout flux confondus).
• - 1.4 % sur la déchèterie de Sallaumines,
• + 4 % sur la déchèterie de Grenay,
• - 1 % sur la déchèterie itinérante des Collines de l'Artois,
• + 26 % sur la déchèterie de Pont-à-Vendin.

La campagne de communication « Adoptez un composteur et devenez éco-citoyen »
En mai 2019, cette opération a été généralisée aux 36 communes du territoire ainsi l'ensemble des usagers du territoire disposant d'un jardin peuvent y prétendre. Depuis le lancement, la collectivité a doté 3 013 foyers de kits de compostage dont 1 443 en 2019.



Campagne de communication

FOCUS
LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

La collectivité s'est engagée par délibération du 5 octobre 2018, dans un processus d'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2018-2023. Ce dernier a été adopté par l'exécutif le 4 octobre 2019 pour une mise en œuvre à partir de 2020 pour une durée de 3 ans.
Ce programme, accompagné de ses actions, repose sur 6 axes thématiques :
- Être éco-exemplaire
- Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des bio déchets
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Favoriser la consommation responsable
- Favoriser le réemploi et la réutilisation
- Sensibiliser à la prévention des déchets

Pour atteindre les objectifs de réduction fixés par le PLPDMA, 20 actions seront développées sur 3 ans pour un coût global toutes dépenses confondues de 750 000 € TTC. Le PLPDMA permettra non seulement une baisse des tonnages mais également la réalisation d'économies sur les coûts de traitement des déchets.
sensibiliser les propriétaires bailleurs sur l'état de leur logement, tout en les invitant à proposer un logement décent et sécurisé à leur locataire.

ZOOM SUR LE 1ER CHALLENGE INTER ÉCOLES CLIIINK !
Du 23 septembre au 20 octobre 2019 a été lancé le 1er challenge Cliiink sur la commune d'Hulluch entre les écoles élémentaires Thellier et Cousteau. L'objectif ? Inciter à trier ses emballages en verre dans les bornes dédiées et faire connaître le programme Cliiink.
Après une sensibilisation en classe sur les consignes de tri par les conseillères du tri et un représentant de Cliiink, les écoliers Hulluchois se sont pris au jeu et ont déposé près de 11 500 emballages en verre en 1 mois de temps ! Grâce au recyclage de ces emballages, les élèves ont permis l'économie de 2 000 litres d'eau, de 2,4 tonnes de sable et de 1,7 tonnes de CO2.



PERSPECTIVES 2020

- Mise en place de l'Extension des Consignes de Tri des plastiques depuis le 1er janvier 2020,
- Développement de la collecte en bornes enterrées,
- Lancement d'une expérimentation du compostage partagé et collectif,
- Lancement d'un défi « Foyers Zéro Déchet »,
- Opération Hauts-de-France Propres 2021,
- Semaine Européenne de Réduction des Déchets 2020,
- Réflexion dans le cadre des mises aux normes du CVE en matière de rejet des fumées,
- Fin des travaux d'agrandissement de la déchèterie de Sallaumines (1er trimestre 2021),
- Mise en service de la déchèterie et la ressourcerie de Quadraparc et de la déchèterie d'Avion (Mi-2021),
- Mise en service de la déchèterie de Souchez (Début 2022).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S'ENGAGER DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE - LES ACTIONS POUR UN TERRITOIRE DURABLE

Elaboration et mise en œuvre de la politique de l'environnement et du développement durable décidées par la collectivité et s'inscrivant dans le cadre du projet de territoire.

• Conduite et montage de programmes de maîtrise d'œuvre dans les domaines de l'environnement et du cadre de vie.

• Co-construction et pilotage de projets transversaux avec l'ensemble des acteurs (services de l'agglomération, communes et partenaires institutionnels)

• Thématiques traitées par le service : Lutte contre le changement climatique/Energie/Transitions énergétique et écologique; Qualité des espaces publics et renaturation; Gouvernance/Eco-citoyenneté; Prévention et gestion des risques, préservation de l'environnement et de la santé.

FAITS MARQUANTS

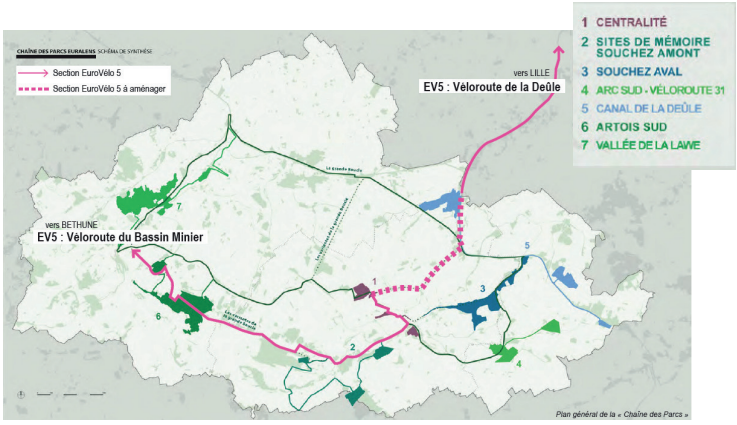
Opération Plantons le décor - Quatrième édition
Partenariat entre la CALL et les Espaces Naturels Régionaux (ENRX)
Il s'agit d'une opération de commandes groupées d'arbres, d'arbustes, et de variétés fruitières et légumières d'origine locale qui offre à tout public, la possibilité de :
• Réaliser des projets de plantations, d'aménagement et de boisements paysagers,
• Préserver la biodiversité et l'originalité des paysages du territoire des Hauts-de-France.

Cette démarche répond aux objectifs du Projet de Territoire en améliorant le cadre de vie.
Cette année encore, la CALL s'est associée avec la CAHC.
L'opération a donc porté sur :
• 59 commandes provenant de 23 communes du territoire pour un montant de 2 918 € (663 arbres/arbustes et 90 fruitiers).
• Cette année sur la commune d'Angres, un talus de plusieurs centaines de mètres a été planté avec des essences indigènes.

Projet d'aménagement de l'EuroVélo n°5 entre Loos-en-Gohelle et Wingles.
L'Eurovelo n°5 est une véloroute qui relie Londres (GB) à Brindisi (I). Elle emprunte principalement l'ancien cavalier entre Loos-en-Gohelle et Vendin-le-Vieil, classée dans le bien UNESCO.
Les aménagements projetés ont pour objectif de créer deux cheminements continus et sécurisés, piéton et cycliste, accompagnés d'aménagements paysagers et écologiques.

Ce projet s'inscrit dans les ambitions du projet de territoire à savoir :
• Développer les modes alternatifs de déplacement pour limiter les impacts négatifs de la circulation automobile ;
• Participer aux liaisons de la Chaîne des Parcs.

Il s'appuie également sur une attente forte des habitants en matière de mobilité par une mise en réseau et un renforcement des liaisons piétonnes et cyclables, de qualité de vie et de loisirs.
Cette opération a été confiée au groupement de maîtrise d'œuvre retenu est composé de l'Atelier Nervures (mandataire), Strate, AEI, Theorems et SOCOTEC.
Les études préliminaires, validées par les élus lors d'un comité de pilotage, ont permis d'embrayer sur le démarrage des études d'Avant-Projet.



Plan général de la « Chaîne des Parcs »

Espaces Naturels Sensibles - Bilan 2019
Dans le cadre du partenariat mis en place entre la CALL et le Syndicat Mixte EDEN 62, la convention de gestion cynégétique signée avec EDEN 62 et la Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais, pour les Espaces Naturels Sensibles que sont le Bois des Bruyères (communes de Givenchy-en-Gohelle, Angres, Souchez), le Terril d'Estevelles et le Val du Flot sur la commune de Wingles, a été renouvelée ainsi que les conventions de sites ad hoc.
L'objectif poursuivi porte sur le maintien des équilibres écologiques des sites par la mise en place d'actions de régulation de certaines espèces en surnombre ou pouvant porter atteinte à la qualité des habitats naturels.

Trame Verte et Bleue
Fin d'année 2019, l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA) a été missionnée par la CALL via la convention qui les lie afin d'élaborer le schéma Trame Verte et Bleue du territoire, une feuille de route a été réalisée (calendrier, étapes,..).

Le schéma TVTB est un outil d'aménagement durable du territoire qui vise à reconstituer un réseau écologique permettant aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire,... La trame verte et bleue est constituée de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques qui les relient. Même si sa vocation première est écologique, la TVB peut être considérée comme multifonctionnelle, apportant une diversité de contributions positives à la vie au sein de l'agglomération (ex : protection de la ressource en eau, limitation du ruissellement des eaux pluviales, contribution à la santé et au bien-être, lutte contre le changement climatique...)

Réalisation de la deuxième phase de l'Etude de Planification Energétique (E.P.E.)
En 2019, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a poursuivi l'Etude de Planification Energétique. Le groupement Energies Demain, AEC et NTMY (Ex Sous tous les angles) a établi les perspectives énergétiques territoriales (phase 2).
Cette étude doit permettre au territoire de définir une feuille de route de transition énergétique. Elle correspond au volet énergétique du Plan Climat Air Energie Territorial.

Rapport de Développement Durable
Comme chaque année, la CALL rédige le rapport de développement durable (article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement) qui fait l'objet d'une présentation préalablement au vote du budget.
Le rapport de développement durable porte sur le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de notre collectivité, sur le bilan des politiques publiques et des programmes mis en œuvre par la CALL sur son territoire.

Partenariat avec le CPIE – Chaîne des Terrils
La convention d'objectifs a été renouvelée pour une période de trois ans, fin 2018.
L'opportunité de ce partenariat s'est trouvée en effet renforcée par l'adoption du projet de territoire, les aménagements majeurs entrepris par la CALL au titre de la Chaîne des Parcs, le projet d'aménagement de l'EuroVelo n°5, les études urbaines NPNRU, la mise en valeur du Parc des Cytises, ... Dans ce cadre, la CALL soutient le CPIE dans son programme de promotion de la diversité des sites et paysages, mise en valeur des éléments de mémoire collective, gestion différenciée des espaces, actions pédagogiques.

PERSPECTIVES 2020

Lancement de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial et de son évaluation environnementale stratégique.

Le PCAET a pour objectifs :

• La réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre du territoire (volet « atténuation ») ;

• L'adaptabilité du territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer la vulnérabilité (volet « adaptation »).

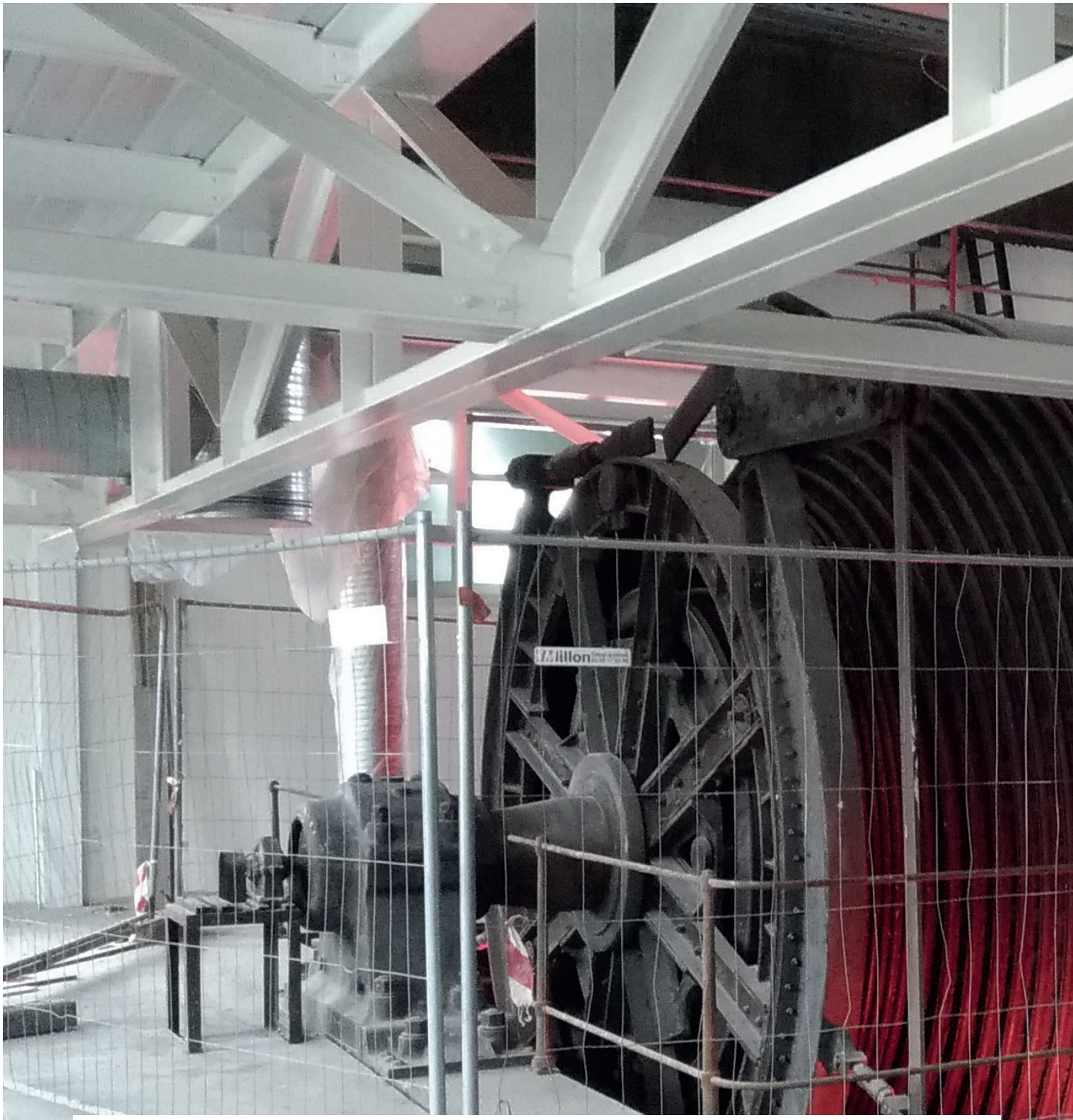
Le PCAET est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle. Il concerne tous les secteurs d'activité, sous l'impulsion et la coordination de la CALL. Il a donc vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux. Il demande à la collectivité de s'engager avec son territoire et pour son territoire.

L'évaluation environnementale stratégique requise par la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement répond à trois objectifs :

• Aider à l'élaboration du PCAET en prenant en compte l'ensemble des champs de l'environnement et en identifiant ses effets sur l'environnement ;

• Contribuer à la bonne information du public et faciliter sa participation au processus décisionnel de l'élaboration du PCAET ;

• Éclairer l'autorité qui arrête le PCAET sur la décision à prendre.



AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE
GESTION DU PATRIMOINE
MAÎTRISE D'OUVRAGE



ESPACES NATURELS COMMUNAUTAIRES

Crée en juin 2015 la Régie d'Entretien des Espaces Naturels Communautaires regroupe plusieurs secteurs d'activités répartis sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN.
• La Régie d'entretien des espaces verts, située sur la commune de Sains-en-Gohelle,
• Le Parc des cytises situé à Benifontaine
• Le prêt de matériel situé sur la commune de Loison-sous-Lens.

Au total, le service regroupe 28 personnes.
• 1 chef de service
• 10 personnes au parc des cytises (4 personnes en technique, 6 personnes en soins animalier)
• 14 personnes à la régie d'entretien des espaces naturels communautaires (1 chef de bureau; 4 agents titulaires et 2 agents en CDD et en gestion des espaces verts;
3 agents en gestion des cours d'eau; 3 agents en gestion du patrimoine arboré; 1 agent à la veille patrimoniale)
• 3 agents au prêt de matériel

LA RÉGIE D'ENTRETIEN

La régie d'entretien, basée à Sains-en-Gohelle, est rattachée au service Régie d'Entretien des Espaces Naturels Communautaires, positionné sous le Directeur Général des Services.
Sous la responsabilité du Chef de Service, le responsable d'équipes encadre 13 agents répartis en 4 départements :
• Département cours d'eau
• Département patrimoine arboré
• Département espaces verts
• La veille patrimoniale

Département patrimoine arboré (3 agents)
Principales missions :
• Gestion du patrimoine arboré sur l'ensemble des sites de la Communauté d'Agglomération
• Aide aux services
• Aide aux départements cours d'eau et espaces verts en cas de besoin
• Aide au parc des cytises

Département cours d'eau (3 agents)
Trois cours d'eau sont gérés par cette équipe d'entretien, le Carency, le Saint-Nazaire et la Souchez pour une longueur approximative de 15km.
Principales missions :
• La gestion des embâcles et de la ripisylve,
• Le débroussaillage des berges,
• Quelques petites prestations de génie végétal pour le renfort des berges,
• La mise en sécurité du patrimoine arboré,
• L'aide aux services, et notamment au service de prêt de matériel lors de déménagements et de cérémonies,
• L'aide aux départements de gestion des espaces verts et du patrimoine arboré en cas de besoin.
• Aide au parc des cytises (aménagement d'enclos et de volières)

Département espaces verts (6 agents)
Principales missions :
• Entretien des espaces verts suivants (Anneau de la Mémoire sur le territoire d'Ablain-st-Nazaire, Musée de la grande guerre sur le territoire de Souchez, Base du 11/19 sur le territoire de Loos-en-Gohelle, Hôtel communautaire, rue Marcel Sembat sur le territoire de Lens, Boucle 18 (eurovélo) sur le territoire de Lens, Pistes de l'aérodrome sur le territoire de de Bénifontaine)
• Aide au département cours d'eau et patrimoine arboré en cas de besoin
• Aide aux services
• Aide au parc des cytises

La veille patrimoniale (1 agent)
Cette veille patrimoniale a pour objet :
• La surveillance des différents sites communautaires, les zones d'activités, les voiries, les cours d'eau,
• D'identifier les différents dépôts sauvages,
• D'effectuer une surveillance sur le patrimoine arboré de la collectivité,
• D'identifier les différentes incivilités sur notre territoire.
Cette veille patrimoniale très élargie a pour principal objectif de veiller à la sécurisation et la pérennisation des installations et propriétés communautaires.

FAITS MARQUANTS

• Le service a été remanié. Un agent occupait la fonction d'agent de veille patrimoniale. Il a été réaffecté dans le Service Stratégie Foncière et Patrimoniale, sous la Direction des Affaires Juridiques, pour y continuer ses missions.
• Anneau de la Mémoire : Une réflexion a été menée pour identifier et résoudre les problèmes de gestion et d'entretien sur le site.
• GEMAPI : Un Plan de Restauration et d'Entretien (PRE) de la Souchez est en cours d'élaboration.

PERSPECTIVES 2020

• GEMAPI : Mise en place du PRE, « Plan de Restauration et d'Entretien » de la Souchez.
• 1 agent (arboriste) quittera le service en septembre 2020. Il intègrera le Service Développement Durable, Qualité des Espaces Publics et Renaturation sous la Direction de la Maîtrise d'Ouvrage et du Cadre de Vie. Il évoluera vers un poste d'Agent en charge du Patrimoine Arboré.
• Développer un plan de gestion sur le site du 11/19 de Loos-en-Gohelle.
• Anneau de la mémoire : Mise en place le nouveau plan de gestion suite aux travaux d'aménagement.

LE PARC DES CYTISES

La parc animalier et de loisirs accueille à l'année près de 457 000 visiteurs. Il a pour objectif d'offrir à notre population un lieu de détente, de culture et de découverte. Depuis juin 2015 une dynamique d'évolution est enclenchée. Elle vise à renouveler l'espace de jeux vieillissant, création d'un city stade, d'un coin des poussins, d'un parcours d'orientation et d'un parcours sportif, et de procéder à quelques aménagements dans la plaine animalière, création d'un enclos de contact (44 000 visiteurs en 2018).
L'objectif affiché de la Direction est de rendre ce site encore plus attractif et diversifié. Pour ce faire, un programme de restructuration est en phase d'étude et débouchera sur des propositions d'aménagement en 2019. Un programme pluriannuel d'investissement sera établi courant 2019-2020 et proposé aux élus pour arbitrage.

FAITS MARQUANTS

• Finalisation du programme faisans et engagement du marché de travaux,
• Finalisation du programme de restructuration du Parc des cytises,
• Poursuite du partenariat avec l'Office du Tourisme au travers de petits déjeuners ou d'apéro bières fromages en vue de faire découvrir le site sous un œil plus intime, visite des installations, nourrissage des animaux etc.
• Poursuite de notre coopération avec l'Institut Médico Educatif Léonce Malécot au travers de visites hebdomadaires dédiées à un groupe d'enfant en difficulté.
• Installation d'une borne de distribution d'eau plate et gazeuse destinée au grand public jumelée à un brumisateur.

PERSPECTIVES 2020

• Réalisation du programme faisans,
• Présentation à l'exécutif du programme de requalification du Parc.
• Continuité dans la restructuration de la plaine de jeux ainsi que des équipements d'accueil du public, bancs, tables etc.
• Accueil de nouvelles espèces, cigognes, cerfs sika, tortues d'Hermann.
• Aménagement de l'enclos porcs épic pour l'accueil d'une compagnie de Suricate
• Suppression de l'ancienne volière et création d'un point de vue panoramique à 360°.
• Réflexion sur l'extension du bâtiment technique et administratif,
• Sécurisation de l'accès l'aérodrome par la mise en œuvre d'un tourniquet.

PRÊT DE MATÉRIEL

Ce service, historique (plus de 25 années d'existence au sein du District de LENS-LIEVIN, puis de la Communaupôle de LENS-LIEVIN et plus récemment de la Communauté d'agglomération de LENS-LIEVIN assure les prérogatives suivantes :
• Le prêt de matériel auprès des 36 communes de la collectivité. Les activités s'orientent autour de la gestion des demandes, la gestion des départs et des retours du matériel, l'accueil téléphonique et physique, l'entretien du dépôt intérieur extérieur ainsi que la réparation du matériel défectueux.
• Ce service a également pour objectif d'apporter une aide aux différents services de la collectivité lors de manifestations.

Cette année encore :
• 32 communes sur 36 ont recours au prêt de matériel de la collectivité.
• 232 demandes ont été traitées en 2019.

FAITS MARQUANTS

• Acquisition d'un chariot électrique avec formation des trois agents,
• Acquisition de 480 chaises pvc, 130 tables pvc, 10 mange debout, 20 chaises hautes mange debout, 15 tables ronde pvc (8 à 10 personnes)
• Acquisition de nouvelles tonnelles, 4 tonnelles de 3mx3m, 4 tonnelles de 4mx4m, 2 tonnelles de 4mx8m
• Acquisition de 400 barrières de police.
• Réalisation de 103 interventions diverses réalisées au sein des différents services de l'agglomération, déménagements, livraison de barrières, montage de sonorisation etc.

PERSPECTIVES 2020

• Dans un souci de limiter les TMS Troubles Musculo Squelettiques lors des opérations de chargement et de déchargement, le maximum du matériel sera mis-en œuvre sur palette gerbable.
• Aménagement d'une aire en enrobé contiguë au bâtiment afin de stocker les barrières.
• En collaboration avec le service OTI, remplacement du logiciel de gestion du matériel.

MAINTENANCE & ENTRETIEN DU PATRIMOINE

Le service Maintenance et Entretien du Patrimoine
• assure le maintien en bon état des équipements, des infrastructures, des espaces verts, des bâtiments et du parc automobile communautaire,
• règle, dans l'urgence si besoin, tout désordre ou problème de sécurité,
• met en œuvre les moyens pour assurer la protection des riverains, locataires et usagers,
• définit et optimise les moyens à produire pour maintenir ou améliorer les performances du patrimoine en termes de coût et d'ergonomie,
• rédige et fait vivre les 26 accords-cadres à bons de commande tous corps d'état confondus lui permettant s'assurer ses missions,
• veille à l'alimentation des infrastructures en fluides (eau, gaz, électricité),
• tient à jour une base de données patrimoine.

INVENTAIRE DU PATRIMOINE

Le patrimoine communautaire en 2019 était le suivant : 50 bâtiments (37 portails automatisés, 30 chaufferies, 11 ascenseurs...), 60 kilomètres de voiries (1300 points lumineux...), 100 hectares d'espaces verts (dont pelouses 36 ha, prairies 59 ha, massifs arbustifs 6 ha), 80 contrats de fluides, 57 véhicules.

RÉNOVATION DES ÉCLAIRAGES PUBLICS

L'un des axes principaux du projet de territoire est la TRI qui met en avant un mode de développement moins énergivore.



Afin de réduire sa facture énergétique et son empreinte carbone, la CALL a procédé à la rénovation des éclairages publics par la mise en place de leds sur les 4 parcs d'activités suivants :
• PA du Bois Rigault Nord à Vendin-le-Vieil
117 484.28 € H.T.
• PA des oiseaux à Lens-Loison-sous-Lens
138 629.56 € H.T.
• Quadraparc à Grenay-Bully-les-Mines-Liévin
47 652.62 € H.T.
• Liaison ZAL-ZAC de L'an 2000 à Liévin
52 328.04 € H.T.
• PA de la Motte du Bois à Harnes
110 946.92€ H.T.
• PA de la Galance à Sallaumines
101 252.08 € H.T.
• ZAL de la jardinerie du Louvre à Loos-en-Gohelle
53 876.19 € H.T.
• Site du 11/19 à Loos-en-Gohelle
44 957.21€ H.T.
Les économies d'énergie engendrées sont estimées à 17 474 €/an.

CRÉATION D'UNE AIRE DE GRAND PASSAGE

Afin de répondre aux exigences d'accueil des gens du voyage lors des grandes migrations estivales, la CALL a entrepris la création d'une aire de grand passage sur une friche minière de 4 hectares mise à disposition par la commune de Billy-Montigny.
• Déboisement : 32 000 €TTC
• Nivellement/engazonnement : 22 000 €TTC
• Voirie : 82 000 €TTC
• Assainissement : 27 000 €TTC
• Eau Potable : 25 000 €TTC
• Electricité/Eclairage 42 000 €TTC
Montant global de l'opération : 230 000 €TTC

ENTRETIEN DES VOIRIES

La CALL a poursuivi ses efforts en termes de rénovation des voiries les plus dégradées. En 2019, les principaux chantiers ont été :
• Parkings de l'aérodrome de Bénifontaine : 63 000 €HT
• PA de la Voye Grard à Méricourt : 182 000 €HT
• Voie d'accès à la jardinerie du Louvre à Loos-en-Gohelle : 77 000 €HT
• PA de l'épinette à Aix-Noulette : 70 000 €HT
• PA de la Gohelle à Méricourt : 55 000 €HT
• PA de la Galance à Noyelles-sous-Lens : 414 000 €HT
• Voie nouvelle à Mazingarbe : 37 000 €HT
• PA de la Rocade à Sains-en-Gohelle : 26 000 €HT

REMPLACEMENT DE CHAUDIÈRES

Le programme rénovation du parc de chaudières démarré depuis 3 ans a été terminé en 2019. Les 3 dernières chaufferies ont été complétement remises à neuf ce qui permettra de réduire les consommations d'énergie et l'empreinte carbone. Ce sont ainsi les chaudières de la maison syndicale des mineurs à Lens, de Culture Commune à Loos-en-Gohelle et du CPIE/HDVZ/CERDD à Loos-en-Gohelle qui étaient concernées cette année.
Montant de l'opération : 74 000 €HT

AMÉNAGEMENT D'UN CORDON BOISÉ À LENS

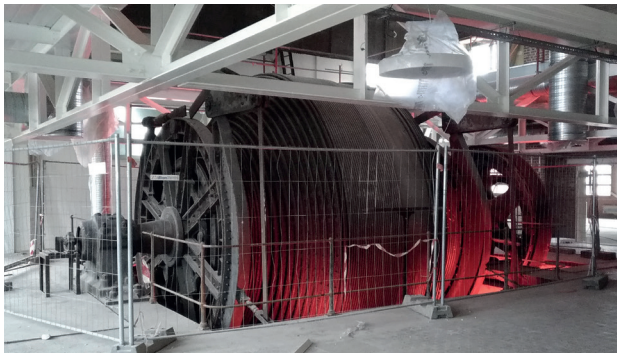
Dans le cadre des travaux d'aménagement de la ZAC Centralité, un cordon boisé a été créé rue Delelis. Les travaux consistaient en la plantation de 290 arbres, 7 000 couvres-sols, et 16 000 bulbes de narcisses.
Montant de l'opération : 329 000 €HT.

MAITRISE D'OUVRAGE

Le service maitrise d'ouvrage assure des missions de conduite d'opération et de maîtrise d'œuvre dans le domaine du bâtiment, des V.R.D et du génie civil, porte assistance technique auprès des autres services de la collectivité en phase préprogramme et ou programme, et accompagne techniquement les collègues du service développement économique lors d'implantation de nouveaux industriels sur les parcs d'activités de compétence communautaire.

FAITS MARQUANTS

SITE DU 11/19 - LOOS-EN-GOHELLE
Maîtrise d'ouvrage des travaux de réhabilitation des salles des machines et des condensateurs sur le site du 11/19 à Loos-en-Gohelle.
Poursuite des travaux de cette opération sur bâtiment classé au titre de Monuments Historiques. L'ensemble répondra à 2 usages distincts, la partie autour du moulinage à vocation de restauration d'application et formation, la partie gros volume pour les besoins du théâtre de présentation des éco matériaux en partenariat avec le CDEE. Ces derniers auront à leur disposition également 140 m² supplémentaires à vocation tertiaire.
Coût de l'opération : 6 700 000 € HT
Achèvement : milieu année 2020



ÉCOLE PAUL BERT - LENS
Réhabilitation de l'ex école Paul Bert à Lens en Pôle Numérique Culturel.
Coût de l'opération : 3 600 000 € H.T.
Livraison : Mai 2019

OFFICE DE TOURISME DE LENS-LIÉVIN
Réaménagement de l'ex magasin « À la Ville de Limoges » en Office de Tourisme.
Coût de l'opération : 650 000 € H.T.

LIEU DE RESTAURATION - SOUCHEZ
Réhabilitation de l'ex Centre européen de la Paix à Souchez en lieu de restauration du Mémorial 14-18 Notre Dame de Lorette à Souchez. L'opération a pour objet de rénover avec une signature architecturale affirmée l'ex Centre Européen de la Paix pour permettre l'installation d'un lieu de restauration à vocation bistronomique afin de renforcer l'offre touristique du secteur.
Coût de l'opération : 1 900 000 € H.T.
Achèvement : Décembre 2019.

NOUVEL HÔPITAL - LENS
Poursuite des études et lancement consultation travaux accessibilité Nouvel Hôpital de Lens.
Estimation des travaux en maîtrise d'ouvrage CALL
1 700 000 € H.T.
Démarrage des travaux programmés : mars 2020
Délai : 8 mois

PARC CENTRALITÉ - CALL
Les travaux du parc centralité finalisés depuis septembre 2019, permettent de relier et de découvrir l'arc nord de l'agglomération, du site du 11/19 à Loos-en-Gohelle jusqu'au parc des Glissoires à Avion, en passant par le musée du Louvre –Lens à Lens. Le périmètre d'intervention du futur parc centralité s'inscrit sur un linéaire de 10km et 175 hectares sur les communes de Loos-en-Gohelle, Lens et Avion. Les aménagements sous maîtrise d'ouvrage communautaire ont pour objectif de créer un cheminement continu et sécurisé en accueillant une portion de l'eurovélo 5 entre le site du 11/19 le Louvre-Lens et le parc des glissoires, renforcer la cohérence et les continuités paysagères entre les trois sites et poursuivre la mise en valeur des éléments patrimoniaux du parcours.
Coût de l'opération : 3 000 000 € HT.

BERGES DE LA SOUCHEZ
Les travaux de l'aménagement des berges de la Souchez (Parc Souchez aval) ont pour objectif de créer sur un linéaire de 10 km et 300 ha intégrant notamment le canal, des espaces humides, des cheminements et franchissements, un terril, des parcs urbains existants, un lagunage, des zones boisées, un grand parc urbain à destination des populations de proximité mais également en vue d'attirer des populations plus éloignées intéressées par la pratique notamment des sports de nature dans un environnement de qualité.
Coût de l'opération : 6 000 000 € HT.



AVENUE DELELIS - LENS
Travaux d'aménagement des cordons boisés Avenue Delelis à Lens. Chantier participatif avec les écoles lensoises.
Coût de l'opération : 350 000 € HT.



MAISON DE L'HABITAT DURABLE - CALL
Etude de l'aménagement des cellules 1, 2 et 3 du bâtiment Sirius secteur Gare de Lens pour y accueillir la Maison de l'Habitat Durable.
Estimation des travaux (phase PRO) : 345 000 € H.T
Démarrage des travaux programmés : juillet 2020
Délai : 4 mois

ÉQUIPEMENT D'ACCUEIL POLYVALENT - SOUCHEZ
Lancement de la consultation travaux de construction d'un équipement d'accueil polyvalent à Souchez. L'appel d'offres travaux a été lancé en juillet 2019 ; les marchés de travaux ont été notifiés en octobre 2019 ; les travaux ont démarré le 14 novembre 2020 pour une durée de 14 mois.
Coût de l'opération : 2 295 000 € H.T

ÉQUIPEMENT NAUTIQUE - LENS
Lancement de la consultation de désignation de l'équipe de conception/réalisation/maintenance du nouvel équipement nautique sur le territoire de la commune de Lens. Pour la réalisation de cet équipement, sur la base d'un mandat de maîtrise d'ouvrage confié par la ville de Lens à la CALL, le choix s'est porté en faveur d'un marché public global de performance et le recours au dialogue compétitif.
Les trois groupements retenus au stade des candidatures fin août 2019 ont pu remettre une offre initiale en novembre 2019 ; un 1er tour de dialogue s'est déroulé début décembre 2019.
Le montant global de ce marché est estimé, sur la base du préprogramme, à 35 M€ HT (valeur mai 2019, hors aléas).
La notification de ce marché global sur performance se fera au 1er semestre 2020.

CRÉMATORIUM
Consultation travaux pour la mise en conformité du traitement des fumées du Crématorium de Lens.
L'appel d'offres travaux a été lancé en juillet 2019 ; les marchés de travaux ont été notifiés en décembre 2019 ;
Le démarrage des travaux est prévu début janvier 2020 pour une durée de 14 mois.
Montant des travaux : 1 795 000 € H.T

PERSPECTIVES 2020

- Travaux accessibilité NHL
- Livraison de la réhabilitation des salles des machines et des condensateurs sur le site du 11/19 à Loos-en-Gohelle
- Démarrage des travaux de mise en conformité du traitement des fumées du Crématorium de Lens
- Etudes ZAC Centralité Aménagement des espaces publics secteurs Frechet, Parmentier, Zins Garin, square Chochoy
- Démolition Barre Maison et cité et Salle Chochoy
- Etudes pour la réalisation d'une passerelle piétonne à Harnes
- Réalisation des études du nouvel équipement nautique sur le territoire de la commune de Lens
- Etude réalisation Parking 11/19
- Extension Voirie et réseaux P.A. Motte du bois pour implantation Parcolog
- Dépollution pyrotechnique des terrains Quadraparc
- Etudes de la réhabilitation de 5 parcs d'activités nouvellement repris en gestion communautaire (application loi NOTRe)
- Etude de programmation Parc des Cytises
- Etude programmation phase 2 Office de tourisme / Bâtiment « A la ville de Limoges »
- Poursuite des études EuroVélo 5
- Etude et consultation des entreprises pour l'aménagement du plateau du bâtiment Sirius pour y accueillir le service habitat NPNRU
- Etude et consultation des entreprises pour l'aménagement du RDC du bâtiment Sirius pour y accueillir la Maison de l'Habitat Durable
- Echangeur Recytech, Liévin et Lens Centre

AÉRODROME DE LENS-BÉNIFONTAINE

L'aérodrome de Lens-Bénifontaine est un aérodrome ouvert à la circulation aérienne publique situé sur la commune de Bénifontaine. Il est utilisé pour la pratique d'activités de loisirs et de tourisme telles que promenade aérienne, baptêmes de l'air, largage de parachutistes et aéromodélisme. Une école de pilotage vient compléter ce panel d'activités.

ENTRETIEN DES PISTES AÉRONAUTIQUES

Les pistes et voies de circulation font l'objet d'une attention toute particulière. Les tontes et interventions multiples rythment l'année. Le recours régulier à des sociétés prestataires permet de tendre vers une sécurité optimale La Société TOTAL a procédé au remplacement de l'automate de distribution de carburant. L'organisation du meeting aérien a nécessité la remise à niveau du balisage. Par ailleurs, un soin particulier a été apporté à l'état de surface des pistes et voies de circulation des avions.

UN MEETING DE GRANDE AMPLEUR

L'aérodrome est prétexte à de grands rassemblements aéronautiques. Le traditionnel « Lens Air Show » s'est déroulé les 7 et 8 septembre et a connu son habituel succès, rassemblant plus de **40 000 personnes sur 2 jours.** Cet événement a été ponctué de divers passages remarquables tels que la patrouille de France, l'équipe de voltige de l'armée de l'air, un avion de chasse Suisse ou encore 3 répliques exactes de la guerre 14-18. Le meeting crépusculaire du 7 septembre a mis en scène des avions équipés d'éclairages particuliers et de dispositifs pyrotechniques.



« UNE BELLE HISTOIRE »

L'aérodrome de Bénifontaine a été choisi comme lieu de tournage pour un feuilleton télévisé nommé « Une belle histoire », au profit de la **chaîne France 2.** A deux reprises, la Société TETRA Media Fiction s'est rendue sur site afin d'effectuer des prises de vue. 7 jours durant, les séquences tournées ont reproduit des scènes jouées dans des avions ou hélicoptères. La mécanique des avions a été mise à l'honneur.

PERSPECTIVES 2020

Réfection de la voie d'accès interne menant aux différents hangars, ainsi que mise en place de panneaux d'informations relatifs à la circulation des avions sur l'aérodrome.

CRÉMATORIUM DE VENDIN-LE-VIEIL

UNE JOURNÉE PORTE OUVERTE

Le crématorium de Vendin-le-Vieil met au service des familles en deuil un personnel qualifié en mesure de les accompagner dans toutes les étapes de la crémation.

En 2019, le crématorium a réalisé 1791 crémations. Véritable service à la population, il propose une tarification très accessible en comparaison des prix généralement pratiqués dans la région des Hauts de France. Près d'une centaines d'entreprises de pompes-funèbres fait appel aux services de l'établissement.

Pour une plus grande « qualité de service », les équipes de professionnels ont harmonisé leurs pratiques par l'écriture de processus et de protocoles internes.

Les agents du crématorium attachent une grande importance à l'accompagnement des familles en deuil. En témoigne l'organisation d'une journée porte ouverte en novembre.

LA MISE EN CONFORMITÉ EST ENGAGÉE

L'activité du crématorium répond à des exigences réglementaires précises, notamment en termes de rejets dans l'atmosphère. Dans ce cadre, une opération de travaux de mise en conformité a été confiée au cabinet A3 Architectes, maître d'œuvre.

La préparation des travaux a été organisée en fin d'année, en présence de tous les acteurs concernés. Une réunion d'information à destination des entreprises de pompes-funèbres s'est tenue en octobre sur site. Cette séance a permis aux participants de se projeter sereinement quant aux modalités de fonctionnement pendant et après les travaux.

DES EXPERTS AU SERVICE DU PUBLIC

La dynamique engagée notamment par la mise aux normes de l'établissement implique la professionnalisation des métiers. Au 1er juillet, ce sont deux agents techniques qui sont venus renforcer l'équipe en place.

Un plan de formation très spécifique permet d'assurer la maîtrise totale des fonctions occupées (partie cérémoniale ou partie technique).

DE NOUVELLES PERSPECTIVES

Le renfort des équipes techniques, les travaux de mise aux normes ainsi que la poursuite de la réorganisation interne sont autant d'étapes clés qui contribuent à l'évolution et à l'amélioration du service rendu.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, RUE MARCEL SEMBAT
BP65 - 62302 LENS CEDEX
TÉL. 03 21 790 790

AGGLO-LENSLIEVIN.FR